

# Les années **30, 40 et 50** de Théo Kerg



Théo Kerg  
dans l'enseignement secondaire  
au Luxembourg



Carlo Kerg

## Les années 30, 40 et 50 de Théo Kerg

### Préface

Au Luxembourg des publications récentes ont contribué à une nouvelle vision de l'histoire de la deuxième guerre mondiale.

En automne 2013, Vincent Artuso publia sa thèse de doctorat, soutenue en mars 2011 aux Universités de Luxembourg et de Paris 1 Panthéon-Sorbonne intitulée : « *La collaboration au Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945). Accommodation, Adaptation, Assimilation* ». Elle est publiée aux Editions Peter Lang GmbH à Francfort sur le Main. (ISBN 978-631-63256-7). Sur le dos du livre on peut lire :

*« Les autorités luxembourgeoises étaient prêtes à collaborer avec l'Allemagne nazie pour préserver l'indépendance de leur pays. L'occupant préféra annexer le Grand-Duché sans contrepartie. Les Luxembourgeois furent soumis à une politique de germanisation et de nazification. Alors que la Résistance à l'occupant ne se mit en place que très progressivement, certains optèrent pour l'accommodation, jugeant qu'ils ne pouvaient rien changer aux circonstances. D'autres s'adaptèrent à l'ordre nouveau, pensant obtenir des concessions. Enfin, une minorité notable s'assimila totalement au peuple allemand, tel que le définissait le régime national-socialiste. Ces comportements variés évoluèrent tout au long de la période d'occupation. Dans ce livre, ces années ne sont pas abordées comme un bloc homogène, mais comme une succession de phases fortes différentes. »*

Le 6 mars 2014, à l'occasion de la sortie du livre de mémoires de Paul Staar : « *Fragments : Aus der konfliktreichen Zeit nach der Befreiung Luxemburgs 1944,* » le Professeur Raymond Schaack publie un article d'une page dans la « *Warte* » du « *Luxemburger Wort* » sous le titre : « *Une nouvelle vision de l'histoire.* » Il fait part de quelques réflexions autour de la résistance et de la collaboration : « *Il aura fallu près de sept décades avant que la vision historique des événements de la Seconde Guerre mondiale dans notre pays commence à changer. Longtemps, trop longtemps, on a voulu croire que, dès le début, les Luxembourgeois avaient été presque unanimes à s'opposer à l'envahisseur nazi et que la collaboration avait été le fait d'une minorité honnie de traîtres. Heureusement, les historiens de la nouvelle génération commencent à jeter un regard plus nuancé sur ladite période. La vision manichéenne du noir et blanc absolu fait place à une multitude de nuances de gris. Un exemple d'actualité est la discussion qui vient de s'établir autour de la personnalité du peintre Théo Kerg.* »

Le 10 mai 2014, Denis Scuto, historien et enseignant-chercheur à l'Université du Luxembourg publie une analyse de 4 pages dans le journal « *Tageblatt* » intitulée : « *Les autorités luxembourgeoises et la persécution des juifs au Grand-Duché en 1940.* » Les différents chapitres de l'analyse sont intitulés : « *1. Le mythe de la nation résistante, un récit de légitimation des élites au pouvoir en 1945. 2. La collaboration de l'Etat luxembourgeois dans le recensement des juifs. 3. La collaboration luxembourgeoise dans d'autres domaines de la politique antisémite. 4. Aucune protestation contre des mesures anti-constitutionnelles. 5. Une politique d'identification antisémite. 6. Questions autour du rôle du gouvernement en exil.* »

Cet article est une déconstruction du mythe de la nation résistante dès le début de l'occupation allemande du Luxembourg. Denis Scuto constate que les ministres en exil attendront jusqu'en septembre 1942 pour se déclarer en état de guerre avec l'Allemagne.

Cette nouvelle vision historique de voir l'Etat luxembourgeois comme collaborateur sous l'occupation allemande, pose bien des questions quant à la période de « *l'Épuration* » d'après-guerre et le rôle de cette Chambre du Conseil du Tribunal spécial, dit « *Tribunal de la procédure sommaire* », institué par la loi du 6.4.1946.

## **Les années 30 de Théo Kerg**

1929 – 32 Paris: Théo Kerg fait des études à la **Sorbonne** (Université de Paris), à l'**Institut d'Art et d'Archéologie** chez le Prof. Charles Picard (1883-1964) (Archéologie), le Prof. Henri Focillon (1881-1943) (Art du Moyen-Age), le Prof. René Schneider (1867-1938) (Art moderne), le Prof. Victor Basch (1863-1944) (Psychologie et esthétique), le Prof. Henri Delacroix (1873- 1937) (philosophie). A l'**École des Beaux-Arts** il a fréquenté l'Atelier de dessin du Prof. Henri Royer (1869-1938), l'Atelier de sculpture du Prof. Paul Landowsky (1875-1961) et l'Atelier de peinture du Prof. Lucien Simon (1871-1945).

1929 – 32 Paris: Théo Kerg réside à l'Institut Biermanns Lapôtre, Cité Universitaire (Pavillon Belge), 5 Bd. Jourdan, Paris 14<sup>ème</sup> .

1932 Paris: 22 avril; Théo Kerg écrit à sa mère: «*Ich bin pazifist bis ins blut, ich will, dass die menschheit, dass europa sich zu einer gemeinschaft zusammenschliesse. ich bin parteigänger des leider toten radikalsozialisten Briand, des grössten staatsmannes der je gelebt, der den frieden wollte ...*». *Ich hatte mir eigens einen nachmittag genommen, stand 2 stunden in der kälte um den grossen Briand, den ich innigst verehere auf der totenbahre zu sehen, und als ich an ihm vorbei schritt im dunkelverhüllten saal, habe ich mir geschworen alles zu tun was in meiner macht steht, um für seine idee, an der er sich verblutet, einzutreten ...*».

1932 Munich: octobre-novembre; Université, études de philosophie et d'histoire de l'art, Prof. Ernst Buschon (antiquité) et Prof. Pinder (art moderne). Théo Kerg habite Leonrodstrasse <sup>42</sup>, München. <sup>66</sup> Le certificat pour les études de philosophie du "Rektorat der Universität München für das Winterhalbjahr <sup>32/33</sup>", est daté du 29 novembre 1932 et se trouve aux ATK.

1932 Düsseldorf: début décembre; Théo Kerg devient élève de Paul Klee (1879-1940) à l'Académie de Düsseldorf. <sup>67</sup> L'examen d'admission a eu lieu dans le très grand atelier de Paul Klee, en présence du Directeur de l'Académie Walter Kaesbach.

1933 Düsseldorf: 15 mars; Académie des Beaux-Arts, Eiskellerstraße 1, Théo Kerg devient «Meisterschüler» d'Oskar Moll (1875-1947). Oskar Moll est né à Brieg, à côté de Breslau en Silésie. En 1900, à Berlin, il est élève de Lovis Corinth (1858-1925) pendant 3 années. En 1907 il va à Paris où il devient cofondateur de l'Académie Matisse.

Après sa demande écrite du 24 avril 1933, Théo Kerg réitère sa requête au Ministre d'État, Président du Gouvernement à Luxembourg, pour être admis à l'examen de professorat de dessin. Cette demande est conforme à l'arrêté Grand-ducal du 18.8.1926 avec certificats à l'appui. <sup>99</sup>

1933 Luxembourg: du 5 au 11 août; le Congrès « Pax Romana » de l'organisation internationale des étudiants catholiques tient ses assises à Luxembourg-ville au Cercle Municipal. Un comité élargi de l'Assoss, (1912-1969), réunissant des étudiants et des anciens de la mouvance libérale et sociale-démocrate, est convoqué d'urgence pour réagir. Il fait paraître un numéro spécial de « La Voix des Jeunes » qui est distribué aux 250 délégués du congrès ainsi qu'aux nombreux invités d'honneur luxembourgeois lors de la séance d'ouverture. Ce numéro spécial, un pamphlet de 12 pages qui dénonce les tendances dictatoriales du cléricalisme, est imprimé chez Luja-Beffort. On y trouve en première page un poème de 28 lignes de Paul Scholl, jeune allemand de 19 ans. Le poème incriminé débute avec les vers suivants qui sont ressentis par les étudiants catholiques comme outrage : "Ihr redet vom Frieden, und eure Pfaffen segneten während des Krieges die Waffen."

1933 Esch-Alzette: 12 août-22 août; Théo Kerg participe à l'exposition collective de la 2<sup>ème</sup> Exposition Nationale à l'École Industrielle avec des œuvres qu'il nomme "Wissenschaftliche Kunst". Certaines de ses toiles portent le titre: "Magd, Totspieler, Souvenir, Arbeiterentlassung". Le journaliste Jean L. Lentz lui consacre un large article dans le journal "L'Indépendance Luxembourgeoise" avec le titre "Expression Kergienne"

1933 Luxembourg: 16 août; Paul Scholl est expulsé vers la France sur ordre de M. Joseph Bech qui le considère comme un agitateur communiste dangereux. Dans le Tageblatt du 19 août 1933, on apprend que Scholl n'est ni membre du parti communiste, ni du parti

socialiste. Il a simplement des idées de gauche. Théo Kerg a illustré le poème de Scholl avec une gravure sur bois sur laquelle on peut lire: "du pain! la guerre est pour demain!" Elle se trouve en première page à côté du poème de Scholl. Cette illustration de Théo Kerg aura une suite peu de temps après, lorsqu'il se rendra en France. Il est interpellé par la police frontalière. Kerg s'aperçoit alors que ses interrogateurs savent qu'il est l'auteur de l'illustration en question. <sup>104</sup> Dans un premier temps, Scholl est expulsé par le poste frontalier de Rodange. Les autorités françaises l'accueillent, puis le renvoient au Luxembourg. Mais quelques heures plus tard, Paul Scholl se retrouve à Thionville. <sup>105</sup>

1933 Luxembourg /Niederkorn: suite aux tensions persistantes avec son père, Théo Kerg habite chez son oncle Mathias Tresch (1876-1942), avenue Pasteur <sup>51</sup>, professeur au Lycée de Garçons, auteur d'une grammaire française pour l'enseignement secondaire, co-fondateur de «l'Alliance Française» au Luxembourg. Ce dernier est très préoccupé par le «vent dans la tête» de son neveu et s'investit pour encourager son protégé en vue d'une carrière dans l'enseignement secondaire.

1933 Luxembourg: 4 septembre; Théo Kerg participe à une exposition collective à la Galerie Wierschem avec des tableaux et des gravures. (Wissenschaftliche Kunst).

1933 Luxembourg: 4 septembre; le journal «Indépendance luxembourgeoise» de ce jour publie un article intitulé «Expression Kergienne»: « L'Exposition Nationale d'Esch/Alz. aura révélé à de nombreux visiteurs un moyen d'expression, jusqu'ici inconnu du grand public...Kerg ne se complaît pas dans la reproduction, dans la «narration» des hommes et des choses. Il cherche, il explique, il commente- en un mot- il exprime l'état d'âme des sujets qui attirent sa curiosité de psychologue. Depuis l'instant où le disciple s'est échappé de la tutelle de ses maîtres, la façon d'exprimer est devenue sa façon de s'exprimer et l'expression, son expression à lui. Ce raisonnement nous a dicté le substantif et l'adjectif-« Expression Kergienne ». Le problème « Kerg », c'est tout le problème social envisagé sous l'angle psychologique. Kerg- psychologue de l'individu et psychologue des groupements- dépeint des «faits sociaux» et exprime les « comportements humains »». <sup>99</sup>

Luxembourg : 29 et 30 septembre 1933. A l'Ecole des artisans de Luxembourg, Théo Kerg réussit l'examen théorique (écrit et oral) d'admission à l'enseignement comme professeur de dessin à Luxembourg, suivant l'article 20 de l'arrêté Grand-ducal du 18.8.1926. <sup>108</sup>

Luxembourg : 10 octobre 1933. Il reçoit l'autorisation par le Gouvernement luxembourgeois d'accomplir une période probatoire comme professeur-stagiaire d'éducation artistique à Esch-sur-Alzette. <sup>109</sup>



Esch-sur-Alzette : du 14 octobre 1933 jusqu'au 26 janvier 1934, Théo Kerg est Professeur-stagiaire d'éducation artistique dans l'enseignement secondaire. (École Industrielle et Commerciale à Esch-sur-Alzette).

1933 Luxembourg: 9 novembre; le Premier Ministre Joseph Bech, devant la Chambre des Députés, évoque une interdiction du parti communiste, ainsi qu'une loi sur la liberté de la presse et les pleins pouvoirs économiques.

Esch-sur-Alzette : vers la fin de l'année 1933, des amis parisiens, qui impriment des affiches pour la propagande de la gauche espagnole, demandent à Théo Kerg de mettre son talent d'artiste à la disposition de leur cause. Théo Kerg décide d'envoyer le paquet, avec des gravures sur bois, par la Poste française d'Audun-le-Tiche. Malheureusement, au poste de douane de cette même localité, Théo Kerg est interpellé par la police frontalière, contrôlé et interrogé. Puis il est renvoyé au Luxembourg.

Pendant son interrogatoire, Kerg s'aperçoit que les autorités savent qu'il était l'auteur de l'illustration du poème de Paul Scholl, paru dans la « *Voix des Jeunes* » de l'Assoss, au mois d'août 1933.<sup>112</sup> Les autorités françaises informent les autorités luxembourgeoises des activités propagandistes du jeune stagiaire de l'enseignement secondaire d'Esch-sur-Alzette. Le sous-officier d'ordonnance « *Unteradjutant* » Koenig rédige un rapport sur l'activité politique de Théo Kerg qui entraînera une suspension de ses fonctions d'enseignant le 26 janvier 1934. (*Kriminalbeamte König, dixit Théo Kerg*).<sup>113</sup>

Il ressort de documents du « *Öffentlicher Sicherheitsdienst* » luxembourgeois, datés respectivement du 26.10.1933, du 29.10.1933 et du 12.11.1933, que le sous-officier d'ordonnance « *Unteradjutant* » Koenig travaille pour ce service et fait des rapports sur des personnes soupçonnées d'être des communistes.<sup>114</sup>

1933 Luxembourg: décembre; Théo Kerg expose ses premières œuvres abstraites à la Galerie Wierschem.<sup>115</sup>

Luxembourg : 26 janvier 1934 ; suite à une lettre du ministre de l'Instruction publique Joseph Bech du 26.01.1934 au directeur Manternach, de l'École Industrielle et Commerciale d'Esch-sur-Alzette, Théo Kerg est suspendu de ses fonctions dans l'enseignement à cause d'activités soi-disant politiques non compatibles avec sa fonction dans l'enseignement. (Propagande communiste au pays et à l'étranger). L'autorisation du 10.10.1933, du Gouvernement, de faire un stage dans cette école, est retirée à Théo Kerg à partir de ce jour.<sup>117</sup>

Théo Kerg doit également quitter son domicile parental et vivre une vie assez précaire pendant les années 1934-35 chez son ami Nicolas Schons, qui est adjudant dans la Gendarmerie et habite place de Strasbourg à Luxembourg.<sup>118</sup>

Théo Kerg est le premier professeur-stagiaire à être suspendu de ses fonctions à cause d'activités politiques de gauche. Théo Kerg réintègrera ses fonctions dans l'enseignement le 4 septembre 1936.<sup>119</sup> Le 27 juin 1934, les instituteurs, soi-disant communistes, Kill et Urbany sont également suspendus de leur fonction sans préavis par le Ministre d'Etat.<sup>120</sup>

(Dans sa lettre, de mai 1987, Théo Kerg écrit au Professeur Carlo Schmitz qu'il a été destitué, en 1934, par Joseph Bech pour avoir diffusé des idées trop à gauche et pris parti pour les insurgés de Paris de janvier 1934).<sup>122</sup>

1934 Luxembourg: mars; création de la société GEDELIT (Gesellschaft für deutsche Literatur und Kunst). Le but de cette société est de favoriser le développement et l'influence de la culture allemande au Luxembourg. Elle est la contrepartie de «l'Alliance Française» qui organise la diffusion de la culture francophone. A partir de 1935, le professeur Damian Kratzenberg (1878 – 1946) assumera la présidence de la GEDELIT jusqu'à la fin de la guerre.

1934 Luxembourg: mars 21; Théo Kerg écrit un article dans la presse sur le nouveau groupe artistique «abstraction- création». Ce groupe a été créé le 15 février 1931 à Paris, sous l'impulsion du peintre belge Georges van Tongerloo (1886-1965) et du peintre hollandais Théo van Doesburg (1883-1931). La date de la fin exacte de ce mouvement est controversée: soit en 1936, soit en 1937.

1934 Paris: Théo Kerg devient membre du groupe «abstraction-crétation» qui est un groupe artistique international qui prône la non-figuration absolue. En 1934, la même année que Théo Kerg, l'artiste italien Lucio Fontana devient membre, à son tour, du groupe abstractioncrétation.<sup>123</sup>

1934 Luxembourg: automne, Salon du Cercle Artistique, Théo Kerg expose trois tableaux abstraits. Or il sera saboté : « (...) l'artiste les a retrouvés gisant dans un coin humide de la salle d'exposition, endommagés et lacérés au couteau.<sup>125</sup>

1934 – 35 Luxembourg: Théo Kerg est en possession d'une carte de correspondant et de critique d'art de «L'Indépendance Luxembourgeoise». Il est l'envoyé spécial de ce journal sur les chantiers de l'Exposition Universelle à Bruxelles au mois d'octobre 1934. Au courant du même mois, il écrit un article sur l'architecture de l'Exposition de Bruxelles. Enfin, c'est également Théo Kerg qui écrit dans le même journal la rubrique: «Coup de Pinceau» et diverses critiques sur les expositions au Luxembourg.<sup>126</sup>

1935 Paris: cahier annuel n° 4 du groupe «abstraction- création». Théo Kerg y est représenté avec un texte et des oeuvres abstraites.<sup>129</sup>

1935 Bruxelles: pendant l'Exposition Universelle et Internationale, participation de Théo Kerg à l'Exposition des Beaux-Arts au Palais de l'Art Moderne où il reçoit une



médaille d'or pour ses œuvres abstraites (peintures et sculptures).<sup>130</sup> Pierre Blanc, Jean-Pierre Beckius, Joseph Kutter, Eugène Mousset, Harry Rabinger, Jean Schaack, Joseph Sunnen, Auguste Tremont, Michel Stoffel, Lucien Wercollier, peintres luxembourgeois, participent également à cette exposition de Bruxelles.

1935 Luxembourg: 2 mai; une loi (Ordnungsgesetz) est déposée à la Chambre des Députés pour interdire le Parti Communiste. Cette loi ne sera votée que le 23 avril 1937. Dans le langage populaire, cette loi aura le nom de «Maulkorbgesetz». Un mois et demi plus tard, le 6 juin 1937, un référendum abolira cette loi. Le gouvernement Bech démissionnera en conséquence.

Luxembourg : 4 septembre 1936 ; réintégration de Théo Kerg dans l'enseignement secondaire, jusqu'au 3 juillet 1943, date de sa démission. Au début Théo Kerg donne provisoirement des cours dans les lycées à Luxembourg et au Gymnase à Diekirch. L'entrée définitive se fera le 11 novembre 1936.<sup>139</sup>

1935 Luxembourg: 1935-1937; Théo Kerg réside à Luxembourg-Ville 1, rue Albert Ier.<sup>135</sup>

1935 – 36 Luxembourg: du 30 novembre 1935 au 7 janvier 1936; Théo Kerg expose 30 aquarelles / gouaches à la Galerie Blau, rue Louvigny, Luxembourg. Pour l'Etat le président du Gouvernement Joseph Bech achète la gouache n° 29 « Magasins des faubourgs » (32 x 52,5 cm, 1935) (aujourd'hui collection MNHA). L'exposition connaît un vif succès et est largement commentée dans la presse. L'exposition est prolongée jusqu'au 7 janvier 1936. (Presse)

1935 – 36 Luxembourg: Théo Kerg n'étant plus dans l'enseignement, travaille dans la publicité. Il se consacre aux affiches publicitaires artistiques. (ATK, 4 affiches, 3 photos): Drenkt Mellech 7-17 mai / expo touristique Metz 26 avril – 10 mai 1936 / bal de la redoute Pôle Nord Luxembourg / Les plus longues casemates du monde / Wählt radikal-liberal Liste / Concours national –international de Musique Esch-sur-Alzette 28.6.36 / Grevenmacher XI Weinmarkt, Oster-Donnerstag 16. April 1936.

1935 – 36 Luxembourg: Théo Kerg n'étant plus dans l'enseignement, travaille dans la publicité. Il se consacre aux affiches publicitaires artistiques. (ATK, 4 affiches, 3 photos): Drenkt Mellech 7-17 mai / expo touristique Metz 26 avril – 10 mai 1936 / bal de la redoute Pôle Nord Luxembourg / Les plus longues casemates du monde / Wählt radikal-liberal Liste / Concours national –international de Musique Esch-sur-Alzette 28.6.36 / Grevenmacher XI Weinmarkt, Oster-Donnerstag 16. April 1936.

1936 Espagne/Luxembourg: 17 juillet; début de la guerre d'Espagne. Théo Kerg prend part aux manifestations contre Franco (voir «Neue Zeit») et contre la guerre d'Espagne. Durée de la guerre civile espagnole: juillet 36 - mai 39.

1936 Vizmar/Granada: 19 août; le poète, peintre, compositeur, dramaturge et écrivain Federico Garcia Lorca, décrié comme républicain, communiste et homosexuel, est fusillé par les Phalangistes espagnols deux jours après son arrestation. Théo Kerg lui rendra hommage créant, en 1947, une œuvre qui sera exposée, cette année là, au Salon des Indépendants à Paris.

1936 Luxembourg: 4 septembre; réintégration de Théo Kerg dans l'enseignement secondaire, jusqu'au 3 juillet 1943, date de sa démission. Au début Théo Kerg donne provisoirement des cours dans les lycées à Luxembourg et au Gymnase à Diekirch. L'entrée définitive se fera le onze novembre 1936. <sup>139</sup>

1937 Paris: Théo Kerg participe à l'exposition «L'Art Mural» pendant l'Exposition Universelle et Internationale de Paris, du 4 mai au 27 novembre, avec une première peinture «murale» abstraite incluant des moyens anti-picturaux comme les cailloux, le sable, la colle, etc.

*« Dans cette œuvre la technique a joué un rôle prépondérant, s'identifiant avec le «sujet», sans pourtant tomber dans la décoration, le voici: sur un fond fortement et irrégulièrement granulé, une forme rouge tournait le tableau, n'avait ni haut, ni bas, ni premier plan, ni arrière-plan: la forme tournait ainsi dans le vide.»* <sup>141</sup>

Cette œuvre entre dans la collection de Monsieur Joseph Hackin, (né en 1886 à Boevange /Luxembourg, directeur du Musée national des Arts asiatiques- Guimet, main droite du Général de Gaulle pendant la guerre de 40-41, participant à la “croisière jaune” à travers l'Asie en 1931-1932). « Oeuvre beaucoup remarquée, laquelle est entrée dans la collection de Monsieur Hackin...» <sup>142</sup>

Monsieur Hackin et son épouse embarqueront, le 20 février 1941, sur le steamer Jonathan Holt. Le 24 février 1941, le navire sera torpillé et sombrera au large du Cap Finistère; tous deux disparaîtront dans le naufrage. <sup>143</sup> En 1948, le chancelier Francois Nothumb, du Consulat du Luxembourg à Paris, informera Théo Kerg que son tableau se trouve chez un antiquaire, rue de Babylone, Paris 7<sup>ème</sup>. <sup>144</sup>

1937 Luxembourg: 15 mars; Théo Kerg habite rue Jean Bertels à Luxembourg-Merl. <sup>145</sup>

1937 Luxembourg: du 10 au 12 avril, Théo Kerg écrit dans le journal «Obermosel-Zeitung»; le 10 avril, p.5, et le 12 avril, p.3, deux longs articles sur l'exposition «70 ans de peinture française», qui se tient au bâtiment du «Cercle», à la place d'Armes. A part Théo Kerg, d'autres critiques publient, dans des journaux différents, des articles sur cette

importante exposition. Ce sont: M.W. dans A-Z, Paul Bruck dans Luxembourg, Frantz Clement dans Luxemburger Zeitung, Jos Junck dans Escher Tageblatt et Joseph-Emile Muller dans Die neue Zeit. <sup>146</sup>

1937 Luxembourg: le 19, 20, 22, 24 et 28 avril, Théo Kerg publie une suite de 5 longs articles dans le journal «Obermosel-Zeitung», avec le titre «Kleine Gebrauchsanweisung einer großen Ausstellung» (avril 19, p.3, avril 20, p.2, avril 22, p.2, avril 24, p.2, avril 28, p.2.) Ces articles sont censés servir de guide aux visiteurs de cette importante exposition de peinture française qui se tient, à ce moment, au bâtiment du « Cercle », à la place d'Armes. <sup>147</sup> Cette exposition est un événement majeur du travail de propagande pour la culture française dont « l'Alliance Française» est l'initiateur.

1937 Luxembourg: dimanche 6 juin; un référendum a lieu dans tout le pays. La population est invitée à se prononcer pour ou contre l'abolition de la loi pour la défense de l'ordre politique et social dite «Maulkorbgesetz» votée par la Chambre des Députés le 23 avril 1937. Au référendum du 6 juin 1937 le peuple luxembourgeois répond avec une majorité de NON de 50,67 % à la question : « Êtes-vous d'accord qu'entre en vigueur la loi qui ordonne la dissolution du Parti communiste ainsi que des organisations qui veulent changer la constitution ou les lois du pays par la violence ou des menaces ?»<sup>149</sup> A Esch-sur-Alzette le NON est de 71,6%. <sup>150</sup>

1937 Munich: 19 juillet; ouverture de l'exposition «Entartete Kunst» dans le «Haus der Kunst». Cette exposition montre 650 œuvres qui ont été saisies dans des galeries et dans 32 musées allemands.<sup>151</sup> Cette exposition est une attaque contre l'Avantgarde et l'Art moderne.

1937 Niederkorn/ Luxembourg: 26 juillet; Jean Kerg, le père de Théo, s'éteint inopinément le 26 juillet à Niederkorn. Le journal « Luxemburger Wort », publie le 31 juillet, à la page 6, un article élogieux : On y apprend que : « A son enterrement, mercredi 27 juillet, une foule de connaissances, de collègues et d'amis étaient venus de près et de loin pour lui rendre un ultime hommage. Devant la tombe ouverte, l'Instituteur Braun et le Bourgmestre Scharlé refirent revivre encore une fois le portrait de cet homme qui fut et restera un brillant exemple de fidélité, de zèle et de courageux sacrifices ».

1937 Paris : été ; afin de préparer sa thèse de doctorat, Théo Kerg retourne par intermittence à la Sorbonne. Il assiste aux sessions d'été en juillet-août 1937, 1938 et 1939. A l'Institut d'Art et d'Archéologie, il suit des cours et passe des examens en Histoire de l'art du Moyen Age (Prof. Fernand Mercier) et en Histoire de l'art moderne (Prof. Pierre Braucartel). (Certificats aux ATK) A cette époque, il habite 3, rue Champollion, Paris 5<sup>e</sup>. Il reçoit son diplôme d'Art de la Sorbonne (préparation au doctorat ès lettres) qui est daté du

3 janvier 1939, mais la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne, le 3 septembre 1939, l'empêchera de présenter sa thèse de doctorat.

1938 Luxembourg: Théo Kerg prend position contre la guerre d'Espagne. Il peint au moins deux tableaux contre la guerre en Espagne. Exemple: les fugitifs (espagnols.) Cette œuvre sera exposée au Salon des Indépendants à Paris au mois de mars 1939.

Luxembourg : 17 juin 1938. Théo Kerg réussit l'examen pratique pour devenir aspirant-professeur de dessin dans les établissements d'enseignement secondaire.

(Rappel de la carrière de Théo Kerg dans l'enseignement secondaire. Périodes de stage: 15 octobre 1933 au 26 janvier 1934 et 11 novembre 1936 au 16 juin 1938; aspirant-professeur de dessin jusqu'au 28 février 1941; professeur de dessin du 1<sup>er</sup> mars 1941 jusqu'au 3 juillet 1943, date de sa démission écrite).

1938 Paris: 5 août; session d'été à la Sorbonne, Institut d'Art et d'Archéologie. TK suit des cours et fait les examens en histoire de l'art moderne et en archéologie classique. Il habite pendant les deux mois, juillet-août, au no. 3, rue Champollion, Paris 5<sup>ème</sup>. Il recoit le Diplôme d'Art de la Sorbonne qui est daté du 03.01.1939.<sup>154</sup>

1938 Esch-sur-Alzette /Luxembourg: du 07 octobre 1938 au 29 mars 1943, Théo Kerg habite au 51, rue J.P. Michels, excepté pendant les 4 mois de son évacuation dans le sud de la France. (10 mai- 02 septembre 1940).

1939 Luxembourg: 15 février, 1<sup>er</sup> mars, 15 mars; le journal/périodique «Neue Zeit» lance des appels pour recueillir des dons en faveur des enfants espagnols «Spaniensubskription für spanische Kinder». A trois reprises sur la liste des donateurs on trouve le nom de Théo Kerg, professeur, Esch-sur-Alzette avec la remarque: «Qu'ils vivent et vengent un jour ce crime ignoble/ abominable». Montants : 30/50/ 80 frs. Postscheckkonto Neue Zeit <sup>9175</sup>.

1939 New York : juin; Exposition Universelle et Internationale; Théo Kerg participe à la réalisation d'un grand panneau relief publicitaire de 80 m<sup>2</sup> sur l'économie au Luxembourg. Cette commande du Gouvernement luxembourgeois est réalisée en coopération avec Jang Thill et Vic Jungblut dans le pavillon luxembourgeois conçu par l'architecte Jemp Michels. Un grand nombre d'artistes luxembourgeois participent avec leur travail à cet événement.

1939 Paris: la revue mensuelle «ARTS» publie une page entière, texte et 4 photos, sur le travail de Théo Kerg.

1939 Luxembourg: 7 juillet; suivant le journal Tageblatt de ce jour, Théo Kerg a passé avec succès l'examen final en histoire de l'art à la Sorbonne à Paris, comme préparation au doctorat ès lettres.

1939 Berlin, 1<sup>er</sup> septembre; la «Wehrmacht» entre en Pologne. Début de la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale.

1939 Paris: 3 septembre; déclaration de guerre de l'Angleterre et de la France à l'Allemagne.

1939 Mont St. Martin/Longwy: 7 septembre; à cause de la mobilisation en France, Théo Kerg est bloqué sur le sol français, à la frontière luxembourgeoise, avec un collègue de travail, le professeur Kieffer. Les frontières franco-luxembourgeoises sont momentanément fermées jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre. Pendant ce temps, il est remplacé sur son lieu de travail à l'École Industrielle et Commerciale à Esch-sur-Alzette. <sup>157</sup>

1939 Esch-sur-Alzette: 10 octobre; Théo Kerg suit des cours du soir d'italien. Là, il fait la connaissance de sa future femme Catherine Vaccaroli, née à Esch-sur-Alzette le 28.10.1915, de parents italiens. Il l'épousera le 29 juin de l'année suivante, pendant l'évacuation.

1939 Madrid: 18 octobre; fin de la guerre d'Espagne. <sup>158</sup>

1939 Luxembourg: automne; le Cercle Artistique fait cadeau de quelques dessins de ses membres à la Grande-Duchesse Charlotte, dont un dessin abstrait de Théo Kerg. <sup>159</sup>

## Les années 40 de Théo Kerg

1940 Luxembourg: 7 janvier; Théo Kerg est initié dans la Grande Loge de Luxembourg, matricule 837. Après la guerre, Théo Kerg prend contact avec ses frères maçons à Paris, tandis qu'à Luxembourg, il est rayé de la liste des membres de sa loge. La raison de cette rature n'est pas officiellement connue.<sup>160</sup>

Le vendredi 10 mai 1940, à 4 heures 35 du matin, les troupes allemandes envahissent le Grand – Duché de Luxembourg. Théo Kerg fuit le Grand-Duché de Luxembourg en direction de Paris. De là il se rend dans la Commune de Fozières, dans l'Hérault. C'est grâce aux services de la Croix-Rouge française que Théo Kerg a pu y localiser des réfugiés d'Esch-sur-Alzette. Parmi ces réfugiés il retrouve sa future femme, Catherine Vaccaroli, de nationalité italienne, avec laquelle il se marie le 29 juin à Lodève dans l'Hérault.

Esch-sur-Alzette: fin août/lundi 2 septembre, Théo Kerg et sa femme Catherine Vaccaroli sont de retour de l'évacuation dans le Midi de la France..

Luxembourg : 3 septembre 1940 ; une réunion des directeurs de lycée a lieu dans la capitale, en présence de " l'Oberschulrat" Lippmann. Le début des cours est fixé au 1<sup>er</sup> octobre 1940. <sup>191</sup>

1940 Esch-sur-Alzette: vendredi 6 septembre; peu de jours après son retour de l'évacuation du sud de la France, Théo Kerg doit se présenter au siège de la Gestapo (Villa Seligmann, rue Emile Mayrisch), pour y être interrogé sur son activité politique de gauche dans les années trente. Une sévère mise en garde lui est infligée. La Gestapo lui ordonne d'entrer dans le V.d.B. et de se tenir à la disposition de la «Kreisleitung». En cas de refus, Théo Kerg est menacé d'internement dans un camp de concentration. Heureusement, son voisin d'en face, Rüdiger (Roger) Cresto, qui habite au 50, rue J.P. Michels, l'aide à débloquer cette situation difficile. Ce dernier occupe, à ce moment, la fonction de Kreisleiter ff et de Kreispropagandaleiter ff, avant l'arrivée du nouveau Kreisleiter Wilhelm Diehl.<sup>195</sup>

Esch-sur-Alzette : 27 septembre 1940 ; ne pouvant plus se soustraire à la pression de la Gestapo, Théo Kerg fait, ce jour, une demande d'admission à la V.d.B. (*Volksdeutsche Bewegung*). La date d'entrée est marquée sur sa carte de membre qu'il recevra, le 15 décembre 1940, avec le numéro 8102. Pendant la période du 27 septembre au 15 décembre 1940, Théo Kerg est, vu son activité procommuniste au début des années 30, surveillé de près par l'occupant. 200 Fin septembre 1940, le nombre des membres du V.d.B. s'élève à environ 5000 à 6000. <sup>201</sup>

Luxembourg : 28 septembre 1940 ; adhésion unanime à la V.d.B. de la compagnie des militaires volontaires luxembourgeois (*Freiwëllegenkompanie*). <sup>202</sup>



Luxembourg : 30 septembre 1940 ; le Conseiller de Gouvernement pour l'enseignement public, Louis Simmer, (fonctionnaire luxembourgeois) de la commission administrative de l'occupant, écrit au Directeur de l'École Industrielle et Commerciale à Esch-sur-Alzette: « *Ich beehre mich, Ihnen mitzuteilen, dass ich dem Chef der Zivilverwaltung einen Beschluss zur Genehmigung unterbreiten werde, gemäß welchem Herr Theodor Kerg zum Zeichenprofessor an Ihrer Anstalt ernannt wird. Herr Kerg wird seinen Dienst sofort antreten, um den Schulbetrieb sicherzustellen. Er wird auch mit Unterrichtsstunden am Mädchenlyzeum in Esch-Alzette betraut werden können...Sie wollen Herr Kerg hiervon Kenntnis geben* ». Une copie est envoyée au Directeur du Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette. Théo Kerg entre donc dans l'enseignement avec effet immédiat. <sup>203</sup>

Luxembourg : 1<sup>er</sup> octobre 1940 ; le représentant du chef de la « *Zivilverwaltung* » Lippmann informe, par lettre, le directeur Paul Thibeau de l'« *Industrie und Handelsschule* » d'Esch-sur-Alzette, que la nomination définitive de Théo Kerg au poste de professeur de dessin est envisagée. <sup>204</sup>

Luxembourg : 4 octobre 1940 ; le Conseiller de Gouvernement pour l'enseignement public, Louis Simmer, de la commission administrative de l'occupant, écrit au Directeur du Lycée de jeunes filles à Esch-sur-Alzette : « *In Beantwortung Ihres Berichtes vom 1. Oktober, Nr.216, beehre ich mich Ihnen mitzuteilen, dass ich mit Ihren Vorschlägen über die Regelung der Dienstleistungen der HH. Friob und Kerg einverstanden bin.* » <sup>205</sup>

Le 6 octobre 1940, après quelques travaux de transformation, Théo Kerg réintègre, avec sa femme, son habitation au 51, rue J. P. Michels. Pour débloquer la situation difficile qu'est la surveillance de près par l'occupant, Théo Kerg cherche l'aide de son voisin d'en face, Rüdiger (Roger) Cresto. Celui-ci, bien qu'Instituteur, travaille dans l'administration allemande.

Pendant plusieurs semaines, ce voisin est submergé de travail, les structures administratives allemandes n'étant pas encore définitivement installées. Il demande à Théo Kerg de lui prêter main forte dans des travaux d'archivage pendant une durée de 6 semaines environ. (oct.- nov.40). Pendant cette période, Cresto est « *Kreisleiter ff* ». Le travail de Théo Kerg, qui se fait dans le bureau de Rüdiger Cresto, consiste principalement dans la classification de la correspondance de ce dernier. Théo Kerg aide également son voisin à décorer une salle de fêtes où doit se tenir une manifestation de l'occupant allemand. <sup>206</sup> Tous ces travaux de classification et de décoration sont exécutés pendant les quelques heures libres de Théo Kerg, vu qu'il donne des cours de dessin dans les deux écoles secondaires d'Esch-sur-Alzette, depuis le 1<sup>er</sup> octobre de cette même année.

Esch-sur-Alzette : 24 octobre 1940 ; Théo Kerg, en tant qu'aspirant-professeur « *Zeichenprofessor-anwärter (Kursleiter)* », remplit le formulaire « *Personal- und Besoldungsbogen*

*A für luxemburgische Beamte* ». On peut lire sur le formulaire qu'il a droit, pour octobre 1940, de 2.340,80 lfr comme « *ruhegeldsfähiger Monatsbruttobetrag* » et 2.259,80 lfr « *Nettobetrag* ». Le formulaire est signé par Théo Kerg et le directeur de l'Industrie u. Handelsschule à Esch-sur-Alzette, Paul Thibeau. <sup>208</sup>

Luxembourg : 25 octobre ; lors d'une conférence du personnel au Lycée de Jeunes filles tous les membres laïcs du personnel enseignant signes la demande d'adhésion collective au VdB. <sup>219</sup>

Esch-sur-Alzette : en octobre 1940. Peu à peu, la nouvelle structure administrative allemande s'installe. Arrive le nouveau dirigeant de la « *Kreisleitung* », le Schulrat Wilhelm Diehl. Il ordonne à Théo Kerg de publier dans le Tageblatt, le journal d'Esch, quelques articles sur l'artisanat et l'histoire des villages et châteaux du Luxembourg. Ainsi, une douzaine d'articles, illustrés par des dessins, seront publiés par Théo Kerg jusqu'au milieu de 1941. Il n'utilisera pas le jargon nazi et copiera les textes dans des livres d'histoire du Grand-Duché de Luxembourg jusqu'à ce que l'occupant le remarque. A partir de ce moment, les publications sont arrêtées.

Esch-sur-Alzette : en automne 1940. A part les publications, le « *Kreisleiter* » Diehl oblige Théo Kerg à assister en chemise blanche et en pantalon noir (uniforme de la VDB) à une « *Kundgebung* » à Esch-sur-Alzette, à une « *Totenehrung* » et à 3 « *Pflichtversammlungen* ». Théo Kerg écrit qu'un refus à ces obligations aurait signifié pour lui un internement dans un camp de concentration. <sup>209</sup>

Luxembourg : 29 octobre 1940 ; le Gauleiter Gustav Simon et le « *Reichsminister* » Bernhard Rust menacent le corps enseignant de déportation en Allemagne s'il n'adhère pas à la V.d.B. A ce moment, la V.d.B. compte environ 40.000 adhérents. <sup>210</sup>

Luxembourg : 30 octobre 1940 ; « *adhésion quasi unanime du corps professoral à la V.d.B. réduisant ainsi cette affiliation collective à la V.d.B. à une simple formalité.* » <sup>211</sup>

Luxembourg : 5 novembre 1940; il ressort d'une circulaire de ce jour de la « *Verwaltungskommission in Luxemburg* ». « *An alle Schulen. Im Nachgang zu meiner Verfügung vom 24.10.40 bestimme ich auf Anweisung des Chefs der Zivilverwaltung, dass die weltlichen Lehrkräfte aller Schularten nicht allein an den wöchentlichen Schulungsabenden der Volksdeutschen Bewegung, sondern auch an den übrigen politischen Veranstaltungen ihrer Ortsgruppe teilzunehmen haben ... Sie wollen den Lehrern und Lehrerinnen Ihrer Anstalt (Ihres Bezirks) hiervon Kenntnis geben. Der Regierungsrat für öffentlichen Unterricht L. Simmer.* » <sup>212</sup>

Esch-sur-Alzette en novembre 1940 ; le « *Kreisleiter* » Wilhelm Diehl ordonne à Théo Kerg de faire une conférence de 10 minutes sur les membres de la Maison de Luxembourg

sur le trône impérial allemand. Prétextant une maladie, Théo Kerg essaie de se dérober à cette contrainte. L'occupant n'accepte pas l'excuse de Théo Kerg, envoie une voiture le chercher à son domicile privé, le fait sortir du lit et l'amène à la conférence. <sup>213</sup>

Esch-sur-Alzette : en automne 1940 ; Théo Kerg n'a pas d'uniforme jaune. Il n'est ni membre dans le NSDAP, ni dans la S.A. Cependant, un jour, Théo Kerg achète une veste de couleur jaunâtre dans un magasin de la rue de l'Alzette pour assister, dans la journée, à une manifestation du « *Winterhilfswerk* » dans une tente érigée à la place du Brill à Esch /Alzette. Cet achat est fait sans le savoir de son épouse. Après la réunion, Madame Kerg teint la veste en brun foncé, provoquant, ainsi, un rétrécissement et la rendant inutilisable. Elle en fera plus tard des habits, pour ses deux enfants. A partir de cet incident, on reproche à Théo Kerg d'avoir porté l'uniforme jaune.

Esch-sur-Alzette : 3 décembre 1940 ; Théo Kerg adresse une lettre de réclamation au directeur de « l'Industrie- und -Handelsschule » d'Esch-sur-Alzette concernant son salaire du mois de décembre 1940 qui n'est que de 207,10 RM. Il déplore une perte de 8,90 RM. Cette lettre contient un relevé détaillé des dépenses mensuelles minimales nécessaires à un couple. <sup>215</sup>

Luxembourg : 12 décembre 1940 ; sous l'impulsion du professeur de dessin Felix Glatz, sept professeurs de dessin écrivent à l'Oberschulrat Lippmann une lettre de réclamation concernant leur salaire mensuel. Ce sont Prosper Friob, Felix Glatz, Johann Greiweldinger, Théo Kerg, Johann Peter Lamboray, Heinrich Rabinger et Johannes Schaack. <sup>216</sup>

Esch-sur-Alzette : 12 décembre 1940 . Les événements de cette journée méritent une description détaillée car le « *Tribunal sommaire* », de décembre 1948, se basera sur les événements de cette journée et les journées à venir pour reprocher à Théo Kerg une complicité dans une affaire de dénonciation contre le professeur Alphonse Arend. Théo Kerg et son ami Alphonse Arend participent, avec un léger retard, à une réunion pour le corps enseignant (« *Lehrertagung* ») organisée par l'occupant à l'École des Artisans, rue Victor Hugo. L'orateur est le « *Regierungspräsident* » Heinrich Christian Sieckmeier (1901-1982). Théo Kerg est assis dans la 4<sup>ème</sup> rangée entre des instituteurs et des femmes collègues. Le professeur Alphonse Arend est assis dans la 5<sup>ème</sup> rangée avec le collègue Decker et deux institutrices. A cause de leur comportement bizarre, les deux institutrices attirent l'attention des personnes dans la salle. Alphonse Arend fait quelques remarques. Après la conférence ratée de Sieckmeier, le « *Kreisleiter* » Diehl prend la parole pour dissiper la mauvaise impression produite par le « *Regierungspräsident* ». Après la réunion, Théo Kerg rentre chez lui. <sup>217</sup>

« *Les personnes qui s'étaient rassemblées dans la salle attendirent une demi- heure avant que l'orateur ne parût. Ceci donnait lieu à des colloques. Le professeur Arend était assis*

*dans mon voisinage. Kerg et l'instituteur Simon avaient pris place dans la rangée avant lui. Exaspéré par l'attente, le professeur Arend fit la remarque suivante : « Qu'est-ce que nous (avons) fait à devoir rester ici ? » (Témoignage du professeur Heirens Nicolas, 02.02.1945).<sup>218</sup>*

*« J'avais pris place avec quelques autres collègues dans le fond de la salle et j'essayai de troubler la réunion par des remarques faites à mi-voix. Kerg était assis dans mon voisinage immédiat. Il portait la chemise blanche. Si mes souvenirs sont exacts j'avais proféré les paroles suivantes : « Ce sont des âneries que celui-là débite. » (Témoignage du Professeur Arend Alphonse, 26.02.1945). Le lendemain, Alphonse Arend doit donner des explications au « Kreisleiter » Diehl. On lui fait part qu'une action disciplinaire sera intentée contre lui et qu'il sera suspendu de ses fonctions provisoirement pendant toute la durée de cette action. Le 27 mai 1941, il est cité devant le conseil de discipline à Luxembourg.*

Luxembourg : 15 décembre 1940 ; comme déjà mentionné plus haut, Théo Kerg reçoit sa carte de membre du V.d.B. avec le numéro 8102. La fin de son adhésion au V.d.B. se situe vraisemblablement, compte tenu des timbres collés sur sa carte de membre, vers la fin du mois d'avril 1943.

*«Opportunismus und Überzeugung mögen als Gründe für den Eintritt in die VdB für die ersten 5 000 Mitglieder zutreffen; die große Mehrheit beugte sich einzig und allein dem Druck den der CdZ auf sie ausüben ließ».<sup>220</sup>*

Coblence : 18 décembre 1940 ; il ressort d'une lettre de ce jour du « *Winterhilfswerk des Deutschen Volkes, Gau Koblenz-Trier. An den Studiendirektor des Mädchenlyzeums Esch* » que la 4<sup>e</sup> « *Reichs-straßensammlung für das Kriegswinterhilfswerk 1940/1941* » aura lieu le 21 et le 22 décembre 1940.<sup>221</sup>

Luxembourg : le 18 décembre 1940, (André)-Paul Thibeau, est suspendu de ses fonctions comme directeur de l'Ecole Industrielle et Commerciale d'Esch-sur-Alzette et transféré à l'Athénée de Luxembourg.

Esch-sur-Alzette : 27 décembre 1940 ; Théo Kerg écrit une lettre de réclamation au « *Kreisleiter* » Diehl disant que son salaire mensuel de 207 RM est nettement insuffisant. Il ajoute à la fin, dans une remarque manuscrite, que son salaire mensuel de janvier 1941, qu'il vient de recevoir, n'est plus que de 140 RM.<sup>222</sup>

Luxembourg : 31 décembre 1940; dans les rapports secrets du "Sicherheitsdienst der SS" sur la situation au Luxembourg on peut lire le texte suivant: "*Die Volksdeutsche Bewegung zähle zwar am Jahresende 1940 50.000 Mitglieder, von diesen bekennen sich aber nur ein kleiner Teil rückhaltlos und unter allen Umständen zum Reich. Die Bewegung setzt sich*

in erster Linie aus Arbeitern und Beamten zusammen. Daneben finde sich in den Reihen der Volksdeutschen Bewegung eine Anzahl Bauern und kleinere Geschäftsleute. Alle Kreise, die irgendwie über ein größeres Vermögen verfügen und dadurch wirtschaftlich unabhängig seien, ständen noch außerhalb der Bewegung. Diese Kreise würden weiterhin von den Luxemburger Intellektuellen, Geistlichen und Großkaufleute geführt und gegen den Anschlußgedanken ausgerichtet. In den Reihen der Volksdeutschen Bewegung hätten sich darüber hinaus viele Gegner eingeschlichen, um auf diese Weise, wie in verschiedenen Meldungen berichtet wird, eine planvolle Unterminierung der VDB zu betreiben. Nach Meinung deutschbewußter Kreise seien auch in führende Stellen der VDB Personen eingebaut, die aufgrund ihrer Haltung vor dem 10.5.1940 eigene politische Unsicherheit zeigen und aus Mangel an eigener Überzeugung auf die Gefolgschaft der Bewegung nicht in notwendiger Weise einwirken könnten. In diesem Zusammenhang wurden z. B. der ehem. Kommunist Theo Kerk, (Kerg) der in der "Neue Zeit" gegen die deutsch-freundlichen Kreise Luxemburgs und das Reich geschrieben habe, und der früher deutschfeindliche Schriftleiter Paul Müller genannt." Extrait de: Heinz Boberach, Meldungen aus dem Reich; Die geheimen Lageberichte des Sicherheitsdienstes der SS 1938-1945, Band 6, page 1910.

Esch-sur-Alzette : en janvier 1941. Théo Kerg est cité à comparaître à la « *Kreisleitung* » d'Esch-sur-Alzette. Pendant cet interrogatoire, le dirigeant Diehl et le censeur et poète Wolfram Brockmeier reprochent à Théo Kerg ses conceptions artistiques et ses œuvres trop françaises. Théo Kerg apprend qu'il sera bientôt décidé dans la « *Kulturkammer* » s'il peut continuer à peindre ou non. D'ici là, il devra s'abstenir de toute activité artistique.

1941 Peu après, Théo Kerg est cité par le « *Personalamtsleiter* » Dr. Unger devant la « *Landesleitung* » du V.d.B. Ce dernier lui demande si le chemin du communisme vers celui du nazisme est encore long. Théo Kerg est sommé par l'occupant de présenter quelques-unes de ses œuvres à la « *Landeskulturkammer* » afin que l'occupant puisse juger si Théo Kerg est digne d'être accepté dans cette institution. Sans être membre de cette institution, une activité artistique sous l'occupant est impossible. Les œuvres présentées sont refusées et confisquées. Peu de temps après, deux censeurs du « *Kulturverband* » viennent examiner les œuvres de Théo Kerg, chez lui, au 51, rue J.P. Michels à Esch-sur-Alzette. Quelques jours plus tard, la Gestapo confisque quelques œuvres à son domicile. <sup>224</sup>

Friedewald / Rheinland-Pfalz: Schloss, 30 janvier – 15 février 1941; Théo Kerg et 69 autres membres du corps enseignant luxembourgeois sont forcés de participer à un séminaire d'endoctrinement qui est organisé par l'occupant allemand. Le 12 février, un article sur le séminaire à Friedewald est publié dans la presse. <sup>228</sup>

Cet article est écrit par un rédacteur allemand mais porte la signature de Théo Kerg. Furieux, Théo Kerg proteste auprès du « *Kreisleiter* » Diehl. <sup>229</sup> Plus tard, dans le dossier

Kerg de l'Épuration, il est fait état de cet article sans tenir compte du fait que l'auteur n'est pas Théo Kerg.

Pour le *Kreis Esch-Alzig*, après la date du 1<sup>er</sup> mars 1941, on trouve dans la presse locale Tageblatt les noms de 5 Kreispropagandaleiter : **Götze** 24.3.1941, page 4, Folge 70 ; **Decker** 28/29.6.1941, page 3, Folge 149 ; Jos **Decker** 12.7.1941, page 3, Folge 161 ; **Stirn** 6.10.1942, page 7, Folge 234 ; **Kremer** 26.7.1943, page 3, Folge 172 ; **Fri-sing** 3.7.1944, page 3, Folge 153. Bien que dans le livre, 100 ans chronique de l'APESS, paru en 2006, il est écrit, page 183, qu'après la date du 1<sup>er</sup> mars 1941, Théo Kerg accéda au poste assez important du chef de propagande de la V.d.B. du district d'Esch, le « *Kreispropagandaleiter* », **le nom de Théo Kerg pour ce poste est introuvable dans la presse locale. Jusqu'à ce jour cette fonction est restée un mythe tout comme le port de l'uniforme jaune.**

Luxembourg : 5 mars 1941; Théo Kerg écrit au Conseiller de Gouvernement Steinkohl dans l'affaire du Professeur Alphonse Arend pour revenir sur les propos de celui-ci lors de l'interrogatoire de la veille. Théo Kerg est d'avis que la phrase : « *Das ist ja Quatsch* » ne provient pas d'Alphonse Arend, mais d'une autre personne. <sup>230</sup>

Luxembourg : 21 mars 1941 ; Théo Kerg réussit l'examen de professeur de dessin. Il est admis comme professeur titulaire à partir du 1<sup>er</sup> mars 1941 et enseigne à l'École Industrielle et Commerciale d'Esch-sur-Alzette. Bien que professeur, il ne sera jamais affilié à l'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire. (APESS). <sup>231</sup>

Luxembourg: 25 mars 1941; « *Erklärung des Chefs der Zivilverwaltung, Haus Arbed, Luxemburg: Herr Zeichenprofessor-Anwärter Théo Kerg ist mit Wirkung vom 1.3.41 planmäßig zum Zeichenprofessor an der Industrie und Handelsschule in Esch/Alzig ernannt worden*». <sup>232</sup>

Luxembourg le 27 mars 1941; il ressort d'une lettre de ce jour du « *Chef der Zivilverwaltung in Luxemburg* »: « *An den Direktor des Mädchenlyzeums in Esch-Alzig. Am 1. und 2. April gelangt der Film « Sieg im Westen » als Staatspolitische Schulveranstaltung (?) für die Höheren und Fachschulen der Stadt Esch/Alzig zum Einsatz. Die Vorführungen finden statt wie folgt: am Dienstag, dem 1. April, um 10.15 Uhr, für die Industrie- und Handelsschule und das Mädchen-lyzeum; am Mittwoch, dem 2. April, um 10,15 Uhr, für die Gewerbeschule. Der Besuch ist für die Lehrer und Schüler verpflichtend. Der Eintrittspreis ist auf 15 Pfening ermässigt und wird im Voraus von den Klassenleitern einkassiert und abgeliefert. Organisatorische Anweisungen ergehen durch die Gaufilmstelle des Chefs der Zivilverwaltung in Luxemburg (Reichspropagandaamt). Ich ersuche, das weitere zu veranlassen. Im Auftrage: gez. Lippmann.*» <sup>233</sup>



Luxembourg : 31 mars 1941 ; pour briser la résistance passive des fonctionnaires, le Gauleiter Gustav Simon émet un décret qui soumet chaque fonctionnaire à une appréciation politique. Ceux qui n'offrent pas de garantie (*nicht die Gewähr bieten*) sont congédiés et/ou déportés. Au début, un catalogue de 12 points sert de base à cette appréciation politique. Parfois, un simple comportement francophile l'emploi de la langue française ou le fait d'avoir été francophile, avant l'entrée des troupes allemandes au Luxembourg suffisent pour être congédié. <sup>234</sup>

Les professeurs et les avocats qui refusent de devenir membre de la V.d.B. et qui sont connus, pour leur non-fiabilité « *Unzuverlässigkeit* », auprès des autorités allemandes sont envoyés aux chantiers de construction de l'autoroute de l'Eifel. (*Eifeler Reichsautobahn*) <sup>235</sup> Le décret du 31 mars 1940 est la base légale de cette appréciation politique. Lors de la délibération de l'affaire « Alphonse Arend » fin mai 1941, ce décret est toujours en vigueur.

Luxembourg : 3 avril 1941; il ressort d'une lettre de ce jour du « *Chef der Zivilverwaltung in Luxemburg* »: « *An den Direktor des Mädchenlyzeums in Esch-Alzig. Gemäss beiliegender Verfügung beginnen die Osterferien am Donnerstag, dem 10. April, und die Pfingstferien am Sonnabend, dem 31. Mai. Die Schüler werden, die (wie) bisher, am Vortage um 10.30 Uhr entlassen, um allen auswärts wohnenden die Heimreise zu ermöglichen. Im Auftrag: gez. Lippmann.* » <sup>229</sup> Une annotation manuscrite de distribution aux professeurs du Directeur Th. Kappest le dernier document de ce lycée où figure le nom de Théo Kerg. Il semble donc qu'à partir de l'automne 1941 Théo Kerg n'ait plus travaillé au Lycée de jeunes filles d'Esch-sur-Alzette.

Luxembourg : 27 mai 1941 ; l'affaire « Alphonse Arend » est instruite devant le conseil de discipline. Théo Kerg est entendu comme seul témoin alors que d'autres personnes encore avaient assisté à ladite réunion. (Témoignage de Nicolas Heirens, 02.02.1945). Théo Kerg doit répéter les propos qu'Alphonse Arend avait prononcés à voix basse : « *Ce sont des âneries que celui-là débite* ». Théo Kerg souligne devant le conseil de discipline que les propos dont il s'agit n'ont pas été prononcés dans une intention malveillante. (Témoignage Théo Kerg 28.11.1945)

L'avocat Joseph Kerschen écrira à ce sujet dans son recours du 16 novembre 1953 : « *Aussi est-ce à tort que le tribunal et M. le Ministre de l'Épuration ont retenu à sa charge une dénonciation du Professeur Arend aux Allemands.*

*Il est à relever tout d'abord dans le libellé de la prévention que Kerg n'aurait été que complice de cette dénonciation. Le Parquet, le tribunal et M. le Ministre de l'Épuration ont donc admis implicitement que la dénonciation a été commise par un tiers inconnu, ce qui correspond à la réalité.*

*Au dossier est versé le procès-verbal de l'enquête menée par le CdZ, Oberschulrat Lippmann. Il en résulte que la plainte resp. la dénonciation a été faite directement par le commissaire politique: « Schreiben des politischen Kommissars » ... Jusqu'à présent nos tribunaux n'ont jamais fait grief à un luxembourgeois qui, devant déposer sous la foi du serment, a dit tout simplement la vérité. Pour qu'il y ait dénonciation punissable, le prévenu doit avoir spontanément relaté les faits aux autorités allemandes dans une intention méchante. Or ceci n'est nullement prouvé en l'occurrence et une dénonciation à charge de Kerg ne peut valablement exister ».* <sup>238</sup>

Luxembourg : 7 juin 1941; création par l'occupant d'une « *Landeskulturkammer* ». Les membres sont regroupés en 6 secteurs professionnels : musique, arts, lettres, théâtre, film et presse. (voir Paul Dostert, *Die dt. Besatzungspolitik und die volksdt. Bewegung 1940-1945*, Freiburg (Bg.) 1984. Luxembg. 1985). Théo Kerg devient membre de la « *Kulturkammer* » de Luxembourg, membre no. 1063. <sup>241</sup>

Luxembourg : 18 juin 1941 ; l'occupant dissout l'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur du Grand-Duché de Luxembourg. (APESS). <sup>242</sup>

Alphonse Arend est congédié définitivement le 6 août 1941. « *Je fus congédié définitivement le 6 août 1941. Au courant du mois de septembre 1941, je dus me rendre à Wittlich et j'y fus versé dans une colonne disciplinaire. Je dus exécuter de lourds travaux de réfection de routes. Deux mois plus tard, je trouvai du travail chez le « Landrat » à Prüm, où je restais jusqu'en août 1944. Je fus alors astreint aux travaux aux fortifications. Je réussis à m'évader avec d'autres déportés et à franchir la frontière du Grand-Duché* ». (Alphonse Arend, interrogatoire du 26.06.1945 par Nicolas Grass, Maréchal des Logis-chef de la station de Luxembourg. Extrait du dossier d'accusation du tribunal sommaire du 14.12.1948). (Concernant le chantier « *Strabag* » près de Wittlich, lire l'article de Tony Jungblut dans le *Escher Tageblatt* du 11.5.1946 intitulé : *Parteigenosse Sulzer*).

Luxembourg : 13 août 1941 ; dans une lettre de l'administration allemande du 13 août 1941 adressée au « *Besoldungsbüro, Haus Arbed, Hier* », figurent onze noms de Professeurs dont « *Arendt Alfons, Professor an der Industrieschule in Esch-Alzig* ». Un certain Wagner écrit: « *Auf Grund des §1 der Verordnung über Massnahmen auf dem Gebiet des Beamtenrechts vom 31.3.41 sind folgende Lehrkräfte der höheren Schulen mit Wirkung vom 1.9.1941 ohne Dienstbezüge vom Dienst enthoben worden.* » Suivent les onze noms des Professeurs. Puis il continue: « *Ich ersuche, das Nötige zu veranlassen, damit die Auszahlung der Dienstbezüge dieser Lehrer mit Ende des Monats August 1941 eingestellt wird.* » <sup>239</sup>

Luxembourg : 12 septembre 1941; dans une lettre à la «*Zivilverwaltung*» Théo Kerg réclame que son salaire versé n'est pas conforme au salaire de 282,47 RM, annoncé dans la lettre du 28.3.1941 de la «*Zivilverwaltung*». <sup>244</sup>

1941 Esch-sur-Alzette: 29 septembre; naissance de la fille Vanna de Théo Kerg et de Catherine Vaccaroli. Le baptême a lieu le 4 octobre 1941 en l'église paroissiale S. Henri d'Esch-Alzette.

Luxembourg: 3 octobre; lettre de la *Zivilverwaltung* à Théo Kerg l'informant que le salaire versé est un salaire net. Les impôts sont déjà retenus. <sup>245</sup>

Luxembourg : 10 octobre 1941; le recensement, camouflé en référendum dans lequel les Luxembourgeois doivent reconnaître leur appartenance au peuple allemand, est aboli par l'occupant. Il voit peu de chance pour que le stratagème réussisse, la résistance ayant informé la population. <sup>246</sup>

Luxembourg / Esch-sur-Alzette : octobre 12-19 1941; Théo Kerg, Foni Tissen et d'autres collègues professeurs (25 au total) doivent participer à un voyage culturel pour artistes qui les mène à Würzburg, Munich, Salzbourg, Düsseldorf (et Cologne). « *Ce voyage culturel de propagande est organisé par l'occupant afin que les artistes luxembourgeois se familiarisent avec l'art allemand et afin qu'ils créent une amicale des créateurs ayant leur lieu de rencontre dans une maison d'artistes.* » <sup>247</sup> (Photos aux ATK)

A leur retour, Théo Kerg et Foni Tissen font l'école buissonnière. Les réactions du directeur Dotzenrath et du représentant du chef de la CdZ, Lippmann, ne se font pas attendre et des mesures contre les deux professeurs sont prises. <sup>248</sup>

Luxembourg : le 4, 5, et 6 novembre 1941; l'occupant allemand renforce son régime de terreur en déportant 1500 personnes, en trois jours, vers les camps de concentration en Allemagne.

Luxembourg : novembre 1941 ; Théo Kerg offre une première fois sa démission à l'«*Oberschulrat*» Lippmann, représentant du « *Chef der Zivilverwaltung* » qui, indigné, la refuse. <sup>249</sup>

Luxembourg : le 11 novembre 1941, (André)-Paul Thibeau, ancien directeur de Théo Kerg, refusant de germaniser son nom est déplacé à Korbach (Hesse). Là, il doit apprendre le système scolaire allemand pour le transférer plus tard au Luxembourg. <sup>250</sup>

Korbach (Hesse) : selon le registre de la population (André)-Paul Thibeau arrive le 16 novembre 1941 à Korbach. Là, il est employé à « *l'Alte Landesschule* » de Korbach (ALS). Il y donne des cours de mathématiques et de physique. Son fils André est diplômé de l'ALS en 1943, puis devient soldat dans la Wehrmacht allemande. <sup>250</sup>

Esch-sur-Alzette : dimanche le 15 février 1942 ; les remarques répétées de l'occupant sur les conceptions artistiques de Théo Kerg ont créé une tension entre Théo Kerg et son directeur Dotzenrath. Cette relation tendue se décharge un jour du début de février, dans une forte altercation. Se sentant menacé de déportation par l'occupant, Théo Kerg décide alors d'écrire, ce dimanche 15 février, une lettre de diversion à son directeur. Il fait croire à l'occupant qu'il épouse ses idées et qu'il est intéressé au poste politique de Kunstwart. Cette lettre n'aura aucune suite du côté allemand, mais lui épargnera quand même la déportation vers l'Allemagne. Il ressort de cette lettre que Théo Kerg n'est pas membre du parti NSDAP. Il n'existe, à ce jour, aucun document allemand attestant que Théo Kerg ait été Kunstwart pendant l'occupation allemande. <sup>251</sup>

Après le départ de l'occupant, cette lettre pèsera lourd dans le dossier « d'incivisme » de Théo Kerg pendant la période d'occupation 1940-1944. Ce dossier sera constitué par d'anciens collègues professeurs de Théo Kerg respectivement d'Esch-sur-Alzette et de Luxembourg et servira principalement comme chef de prévention pour la « *procédure sommaire* » du 14 décembre 1948.

1942 Esch-sur-Alzette: 20 avril au 25 mai; exposition individuelle de Théo Kerg à la Galerie Werel, 98, rue de l'Alzette. (Alors Adolf Hitlerstraße). Exposition de 22 œuvres : « A l'ombre des cheminées ». Théo Kerg montre la beauté du paysage industriel. L'exposition trouve un vif succès auprès du public. Aussi est-elle prolongée jusqu'au 25 mai.

1942 Echternach: 30 mai – 7 juin; Théo Kerg expose 6 oeuvres à l'occasion du «1. Kreistag» du V.d.B. à Echternach. 2 peintures à l'huile, 3 aquarelles, 1 pastel. <sup>253</sup>

1942 Diekirch: 20 juin - 28 juin; Théo Kerg expose 5 œuvres à l'occasion du «1.Kreistag» du VdB de Diekirch. 2 peintures à l'huile, 3 dessins. <sup>254</sup> 1942 Esch-sur-Alzette: 11 juillet - 19 juillet; Théo Kerg expose 16 œuvres à l'occasion du Kreistag du VdB à Esch-sur-Alzette «Kunstaustellung, Heimisches Kunstschaffen». Kreisberufsschule; 6 peintures à huile, 5 aquarelles, 2 dessins, 3 gravures sur bois. <sup>255</sup>

1942 Luxembourg: 25 juillet – 2 août; Théo Kerg expose à l'occasion du «1.Kreistag» du VdB de Luxembourg. <sup>256</sup>

Luxembourg: du 16 au 22 août 1942; Théo Kerg doit participer à un séminaire pour les « *Kreissachbearbeiter für Kunsterziehung* ». <sup>257</sup>

Luxembourg : 30 août 1942; l'occupant introduit l'obligation du service militaire pour les jeunes hommes luxembourgeois. <sup>258</sup>

Esch-sur-Alzette : du 31 août au 6 septembre 1942 ; à partir du lundi 31 août, des grèves éclatent dans tout le pays pour protester contre le service militaire obligatoire de l'occupant. Beaucoup d'élèves de l'École Industrielle et Commerciale d'Esch-sur-Alzette se

joignent à la grève. L'État d'exception est décrété. Dans le cadre de la « *Brandwache* » Théo Kerg est chargé d'être présent la nuit à l'École Industrielle et Commerciale d'Esch-sur-Alzette le lundi 31 août, le mardi 1<sup>er</sup> et le mercredi 2 septembre. Théo Kerg est écoeuré par les représailles de l'occupant contre les étudiants.

Luxembourg : dimanche 6 septembre 1942 ; Théo Kerg écrit une lettre de protestation à l'« *Oberschulrat* » Lippmann de la CdZ (*Chef der Zivilverwaltung*) contre le comportement du Directeur Dotzenrath de l'École Industrielle et Commerciale d'Esch-sur-Alzette (*Oberschule für Jungen*) pendant la grève des étudiants entre le 31 août 1942 et le 6 septembre 1942. Suite aux agissements du directeur Dotzenrat, 94 étudiants de cette école sont déportés vers le château de « *Stahleck* », un centre de rééducation pour jeunes gens près de Coblenze. Ces étudiants reviendront au pays vers le 12 décembre 1942. <sup>259</sup>

Luxembourg : à partir du lundi 7 septembre 1942 jusqu'au 3 juillet 1943 où il remet sa troisième demande de démission, Théo Kerg cumule les périodes d'absence à son lieu de travail. En tout, 8 mois sur cette période de 10 mois. Il motive son absence par des certificats médicaux. Son absence répétée perturbe ainsi le plan d'études de son directeur. <sup>260</sup>

Luxembourg : suite à sa lettre de protestation du 6 septembre 1942, Théo Kerg perd une partie de son salaire pendant un certain temps. <sup>261</sup>

Luxembourg : 9 septembre 1942 ; L'État d'exception est levé dans tout le pays. <sup>262</sup>

Esch-sur-Alzette : 12 septembre 1942 ; Théo Kerg doit écrire un rapport à L. Thoss, « *Kreisleiter des DLBL* », concernant le « *Lehrgang für Kunsterziehung in Luxemburg* » qui s'est tenu à Luxembourg du 17 au 22 août. <sup>263</sup>

Esch-sur-Alzette : 18 septembre 1942 ; le nom du professeur de dessin Théo Kerg figure parmi une liste de 10 personnes du personnel enseignant de « *l'Industrie und Handelsschule Esch-Alzig* » devant être déportées vers l'Allemagne. La liste en question No. 147 « *Betrifft Vorschläge zur Umsiedlung von Lehrkräften* » a été établie par le directeur Dr. Dotzenrath du même établissement. <sup>264</sup> « L'administration allemande serait-elle prête à déporter leur « *Kreispropagandaleiter* » d'Esch-sur-Alzette ? »

Luxembourg : 16 octobre 1942 ; le nom du professeur de dessin Théo Kerg figure également sur une liste de 60 personnes du personnel enseignant du Grand-Duché de Luxembourg devant être déportées vers l'Allemagne. Six d'entre elles, dont Théo Kerg, sont prévues d'être déportées (*umgesiedelt*) vers l'Allemagne centrale (*Mitteldeutschland*). Cette liste a été établie par le « *Chef der Zivilverwaltung in Luxemburg* » pour le « *Reichsminister für Wissenschaft, Erziehung und Volksbildung, Herrn Oberschulrat Bittner, Berlin* »

W8, Unter den Linden 69 ». <sup>265</sup> L'administration allemande serait-elle prête à déporter leur « *Kunstwart* » d'Esch-sur-Alzette ?

Luxembourg : 30 octobre 1942 ; Théo Kerg ne figure pas sur la liste des neuf enseignants luxembourgeois pro-allemands, que l'*Oberschulrat* Lippmann signale au « *Gaustabamt* » de Coblenz après les agitations de la grève générale du début septembre 1942. <sup>266</sup>

Esch-sur-Alzette: 7 novembre 1942; le Directeur Dotzenrath répond à une lettre, du 6 novembre 1942, de Théo Kerg, dans laquelle ce dernier annonce, avec un nouveau certificat médical à l'appui, une absence à son lieu de travail. Le directeur reproche à Théo Kerg son absence prolongée, vu qu'elle perturbe le plan d'études de l'école. En outre, Théo Kerg est prié d'enlever son matériel privé du petit local adjacent à la salle de dessin. <sup>268</sup>

Luxembourg : 9 novembre 1942 ; le représentant de la CdZ écrit à Théo Kerg lui demandant le remboursement de sa bourse d'études des années 30. <sup>269</sup>

1942 Luxembourg : 5 décembre; création par l'occupant de la maison des Arts «Kunsthäus Luxemburg». Cette maison, avec exposition sur 3 étages, est située Grand'rue 13-17, à Luxembourg-ville. <sup>270</sup>

Les cimaises de cette maison sont mises à la disposition des artistes-peintres mosellans dans le but d'être un centre de création pour leur activité artistique. Le directeur est le peintre Hans Dornhoff de Trêves. Jusqu'en août 1944, le « Gaukulturverband » y organise 3 expositions sur l'Art mosellan : une pour l'inauguration du « Kunsthäus » en décembre 1942, une en automne 1943 et une au printemps 1944. Pendant l'été 1943, à l'occasion du « Kreistag », une exposition y est organisée qui donne ainsi un aperçu général sur la création contemporaine des artistes luxembourgeois. <sup>271</sup>

Théo Kerg participe à l'exposition de décembre 1942 avec 3 tableaux, à celle d'automne 1943 avec 3 tableaux et à celle du «Kreistag», en été 1943, avec 3 tableaux. Théo Kerg ne participe pas à l'exposition du printemps 1944, vu que ses 57 œuvres, figurant au catalogue et suspendues aux cimaises, sont décrochées la veille du vernissage de l'exposition.

1943 Luxembourg: du 29 mars 1943 au 16 juin 1944; Théo Kerg habite à Luxembourg-Ville 1, rue de la Chapelle. <sup>275</sup>

Luxembourg : 10 avril 1943 ; Théo Kerg fait une demande écrite auprès de « l'*Oberbürgermeister* » pour entrer dans l'amicale des artistes (*Künstlerkameradschaft*).

Luxembourg : 15 avril 1943 ; Théo Kerg signe le formulaire d'adhésion pour la «*Kameradschaft der Kunstschaffenden im Kunstkreis Luxemburg e. V. Gesellschaft für Literatur und Kunst*». Sur ce formulaire on peut lire: membre de la V.d.B. Nr. 8102



depuis le 6 septembre 1940. (Ceci est en contradiction avec le formulaire de demande d'adhésion au V.d.B. qui est daté du 27 septembre 1940.) A la demande s'il est membre de la *NSDAP*: il répond avec *non*, ce qui est correct. Ensuite, il dit qu'il est membre de la *Landeskulturkammer* avec le no. 1063, comme peintre – graveur et membre du « *Kunstkreis Esch-Alzig* » avec le no. 52. La commission d'admission, composée des membres Foos, Felgen et Rabinger, siégeant en date du 20 avril 1943, refuse cette demande d'adhésion.<sup>276</sup>

1943 Luxembourg: 7 mai; Théo Kerg informe, par lettre, le représentant du chef de la «*Zivilverwaltung*» Lippmann qu'il a déménagé d'Esch-sur-Alzette vers Luxembourg-Ville. Théo Kerg n'a pas l'autorisation obligatoire de l'occupant pour changer de domicile, mais il déménage quand même. Cette infraction lui vaut une lettre de la CdZ datée du 11 mai lui demandant une justification pour son déménagement.<sup>277</sup> Le 14 mai 1943, Théo Kerg envoie la lettre de justification à la CdZ.<sup>278</sup>

1943 Luxembourg: 31 mai; il ressort d'un certificat établi par le chef der *Zivilverwaltung* Lippmann que: «*Théo Kerg ist vorläufig an der Lehrerbildungsanstalt Ettelbrück beschäftigt.*»<sup>279</sup>

1943 Luxembourg: 3 juillet; Théo Kerg introduit, avec l'aide de son directeur Paul Staar (1890- 1950), sa troisième demande de démission de son poste de professeur de dessin. Cette démission est acceptée par l'occupant. Le certificat de licenciement «*Entlassungsurkunde*» est signé par le Dr. Dronsch le 3.8.1943 et prend effet le 1<sup>er</sup> octobre 1943.<sup>280</sup>

1943 Esch-sur-Alzette: le 8 juillet, Théo Kerg signe, devant le notaire Knaff de Luxembourg, l'acte d'achat d'un terrain avec maison paysanne, étable, grange et terrains, à Bivels, pour le prix de 8200 Rm. (Au début, cette maison est louée, puis, plus tard, Théo Kerg y fera des transformations. Il ne veut pas seulement faire de la peinture, mais également de l'agriculture, afin de pouvoir mieux nourrir sa famille.)Théo Kerg habitera la maison rénovée à partir du 20 juin 1944.<sup>281</sup>

1943 Luxembourg-Ville: lundi, le 19 juillet, naissance de Carlo, fils de Théo Kerg et de Catherine Vaccaroli qui, après l'accouchement, reste à la Maternité Grande- Duchesse Charlotte pendant 11 jours. Le baptême a lieu le 25 juillet en l'église du Rollingergrund à Luxembourg-Ville.<sup>283</sup>

1943 Luxembourg: 28 juillet au 31 août; Théo Kerg participe avec 3 peintures à l'huile à l'exposition au «*Kunsthhaus Luxemburg*». Le nombre des participants est de 56 artistes.<sup>284</sup>

1943 Luxembourg: 17 octobre – 19 décembre; Théo Kerg participe avec 3 peintures à l'huile à l'exposition «*II. Herbstausstellung Moselländischer Künstler*» qui se tient au

«Kunsthhaus Luxemburg». <sup>285</sup> («1. Den Eisenbatti, 2. Regentag im Grund, 3. Aus dem Kayltal.»)

Luxembourg : janvier 1944 ; le manque de revenu régulier se fait sentir chez Théo Kerg. Il décide de faire des lithographies des plus belles vues de la ville de Luxembourg. Il donne à ce travail important le titre « *Das schöne Luxemburg* » qui comprend environ 49 lithos. La diffusion doit se faire par la maison d'édition Eug. Hoffman s.à r.l. <sup>74</sup>, Grand'rue. <sup>287</sup>

Luxembourg : 3 mars 1944 ; Théo Kerg demande, par lettre de ce jour, l'autorisation d'imprimer les lithographies de la série « *Das schöne Luxemburg* ». L'accord est donné à Théo Kerg, par lettre du 29 mars 1944, par le président de la « *Landeskulturkammer* », mais retiré de suite. Théo Kerg continue quand même à imprimer la série, mais clandestinement. <sup>288</sup>

Luxembourg : 30 / 31 mars 1944. Théo Kerg est évincé de la « *Landeskulturkammer* ». Les 56 œuvres du catalogue (3 tableaux, 2 dessins, 51 lithos) sont décrochées des cimaises du « *Kunsthhaus Luxemburg* » où doit se tenir la première « *Frühjahrsausstellung moselländischer Künstler* » du 2 avril – 7 mai. La série des lithos « *Das schöne Luxemburg* » ne sera, par la suite, jamais montrée en public. Kerg apprend, de la bouche du membre du Jury Hans Sprung, la raison de son éviction : sa position politique et artistique, son opposition et sa manière de peindre qualifiée, par l'occupant, de trop « *jüdisch-westisch-französelnd* ».

Dans le journal « *Tageblatt* » du 1/2 avril 1944, la journaliste Kate Comparini-Martin publie un premier article sur cette exposition qui est illustrée par une photo d'un tableau de Théo Kerg qui s'intitule : «*Im Grund*». Dans le texte on trouve la phrase suivante: « *Die Fülle der zeichnerischen vollkommenen Lithos von Théo Kerg könnte die diesmalige Überraschung sein... Von den wenigen Gemälden die uns der Künstler diesmal vorlegt steht «Im Grund» als ein in Komposition und Farbverteilung zu den besten Werken der Schau zählende da. »*

Dans le *Tageblatt* du 6 avril 1944, Kate Comparini-Martin refait une deuxième critique de la même exposition où Théo Kerg est, cette fois-ci, absent. Dans une critique du 15/16.04.1944 Jan Peters écrit: « *Durchhalten!* » *das muß die Parole sein – auch für Théo Kerg, der in dieser Ausstellung nicht vertreten ist* ». <sup>291</sup>

Luxembourg : 20 juin 1944. Théo Kerg, son épouse Catherine Vaccaroli et ses deux enfants Vanna et Carlo déménagent de Luxembourg à Bivels, petit village situé près de Vianden, dans le nord-est du Luxembourg. <sup>293</sup>

Bivels/Vianden : 24 août 1944. Théo Kerg achète une vache et un veau pour 560 Reichsmark dans le village voisin. <sup>294</sup>

Luxembourg : 31 août / 1<sup>er</sup> septembre 1944. 10.000 collaborateurs et fonctionnaires allemands quittent le Luxembourg, fuyant les Alliés. <sup>295</sup>

Luxembourg : 9 septembre 1944, vers midi, les libérateurs américains entrent sur le territoire luxembourgeois par Pétange. Le lendemain, ils libèrent la ville de Luxembourg. <sup>297</sup>  
Le Prince Félix et le Prince Jean arrivent pendant la journée du 10 septembre. <sup>298</sup>

Luxembourg : 9 septembre 1944 ; vers 16 heures 30, le reste de l'Administration allemande, avec le Gauleiter Gustav Simon, quitte le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. <sup>296</sup>

Luxembourg : 12 septembre 1944. 90 pour cent du territoire du Grand-Duché de Luxembourg sont libérés par les Alliés. Les régions frontalières sont considérées comme une sorte de « no man's land » et sont inhabitables. <sup>299</sup> Théo Kerg habite à ce moment, dans une de ces zones frontalières, dites inhabitables. C'est le village de Bivels qui fait frontière avec l'Allemagne.

Bivels : 12 septembre 1944. Théo Kerg est occupé avec le fauchage du regain le long du chemin Grauenstein-Vianden. Mademoiselle Canivé lui donne un coup de main. Tout à coup, apparaissent deux soldats américains suivis de deux jeeps. Théo Kerg et Mademoiselle Canivé vont à leur rencontre et Théo Kerg leur adresse la parole dans leur langue maternelle. De suite, les soldats américains sollicitent des renseignements sur Vianden, sur le chemin à prendre et sur le nombre de soldats allemands. Théo Kerg leur donne les renseignements qu'il est en mesure de leur donner. Ensuite, il leur propose de les accompagner jusqu'au village de Bivels. Les habitants de Bivels sont étonnés de voir arriver Théo Kerg assis sur le capot d'une Jeep américaine. Théo Kerg écrit dans le « *Bericht* » du 20.11.1944, que depuis l'hiver 43, il est membre de la LRL. <sup>300</sup>

A Bivels / Vianden, au petit jour du 14 septembre 1944, Théo Kerg quitte le village de Bivels pour se rendre, à bicyclette (achat 20.5.41 Ets Jos Rasqui, Esch-sur-Alzette; ATK), à Vianden, pour donner des informations aux soldats américains concernant les troupes allemandes. En arrivant à Vianden, Théo Kerg est arrêté par 3 miliciens armés : « *Antoine Werthesen, le garçon coiffeur, René Weis dit « Wolles René » et Misch Schneider dit « Puppches Misch », qui est le fils d'une veuve* ». <sup>301</sup> Ils s'emparent de son vélo et amènent Théo Kerg au château de Vianden.

Après quelques heures d'attente et de discussion au château, le chef de la milice de Vianden, Vic Abens et les membres de l'Union Wiroth et Hinger transportent Théo Kerg à Diekirch dans le local de l'Union, puis à la prison de Diekirch en déclarant, à l'arrivée, comme motif de son incarcération : « *Ici je vous apporte le professeur Théo Kerg. Les Américains le trouvent louche. Son directeur est en prison à cause de lui* ». Selon Théo

Kerg, aucun de ses anciens directeurs, (Paul Thibeau, Théodore Kapp, Nik. Heirens, D. Dotzenrath, Melle Metz et Paul Staar) sous lesquels il a travaillé, n'a été en prison.<sup>302</sup>

Au début, c'est une incarcération préventive qui, cependant, en passant par le camp de « Glyco » (hall industriel servant provisoirement à l'internement des prisonniers qui se trouve alors à l'entrée de Diekirch en venant d'Ettelbruck), va se prolonger à la prison du Grund à Luxembourg, à partir du 7 novembre, sans aucun jugement. Elle durera, quand même, 15 mois, du 14 septembre 1944 au 7 janvier 1946. Pendant le mois de décembre 1945, Théo Kerg est passagèrement transféré au centre de rétention de Givenich / Luxembourg.

Luxembourg : 14 septembre 1944. Le même jour que l'arrestation de Théo Kerg, est publiée, au Mémorial no.2 du jeudi 14 septembre, l'ordonnance suivante, signée par le Major G. Schommer<sup>303</sup>, Chef de la Mission pour les Affaires Civiles du Gouvernement grand-ducal.

*« Vu les arrêtés grand-ducaux des 26 juillet 1944, concernant l'état de siège et donnant force obligatoire aux ordonnances du Commandement en Chef des Armées alliées, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, j'ordonne :*

*I. Aucune arrestation ni aucune perquisition ne pourront être exécutées sans mandat dûment signé par le major Schommer ou le major Ensch, chargé des services de la Sûreté nationale, et agissant au nom du Commandement suprême interallié et du Gouvernement grand-ducal.*

*II. Toute infraction aux dispositions de la présente ordonnance sera punie conformément aux dispositions de la loi. Luxembourg, le 12 septembre 1944* » (Mémorial no. 2 du jeudi 14 septembre 1944) Jusqu'à ce jour aucun mandat de ce genre concernant l'arrestation de Théo Kerg n'a été trouvé dans les archives de l'ANLux. L'arrestation et l'incarcération de Théo Kerg seraient-elles alors illégales ?

Luxembourg : 23 septembre 1944 ; retour du Gouvernement d'exil à Londres. Il reprend les affaires courantes de l'État. Entre le 10.9.44 et le 23.9.44, « le calme et l'ordre » ont été maintenus par les Forces de la Résistance de l'Union.

A partir du 23 septembre 1944, les « Civil Affairs » américaines, avec le concours du gouvernement luxembourgeois revenu d'exil, s'efforcent de rendre une vie normale possible dans les villes et villages luxembourgeois.<sup>304</sup> Cependant, des luttes de pouvoir avec l'Union persistent et dureront un certain temps.

Luxembourg : 28 septembre 1944 ; dans son discours de ce jour, prononcé à la radio, le chef du Gouvernement du Luxembourg, lui-même, a solennellement confirmé le point

de vue gouvernemental : « *le simple fait de l'adhésion à la VdB ne devait, aux yeux du gouvernement, pas être retenu à charge d'un citoyen* ». <sup>328</sup>

Devant la Haute Cour Interalliée de Nuremberg, le Gouvernement du Luxembourg déclare : « *L'entrée dans la VdB fut imposée à nos populations par un système de menaces et de terreur inouï dans l'histoire* ». <sup>329</sup>

Luxembourg/Diekirch : 7 novembre 1944 ; Théo Kerg est transféré du centre de rétention « Glyco » de Diekirch à la prison du Grund.

Luxembourg : 20 novembre 1944 ; au centre pénitentiaire du Grund, Théo Kerg rédige un rapport sur ses activités de 1940-1944. <sup>306</sup>

Luxembourg : 24 novembre 1944 ; l'avocate de Théo Kerg, Netty Probst, place du St Esprit Luxembourg, écrit à l'épouse de Théo Kerg qu'elle nécessite d'urgence le rapport détaillé du 20.11.44 de son mari, rapport que celui-ci a fait parvenir à Monsieur Eugène Moseler\*, 47 rue de Longwy, Luxembourg. Ce dernier est un frère de la même loge que Théo Kerg.

Il ressort de cette lettre que Théo Kerg a été membre de la V.d.B., qu'il n'a jamais été ni membre ni « Anwärter » de la NSDAP et qu'il n'a jamais porté l'uniforme de cette formation politique nazie. Il en ressort également que Théo Kerg ignore encore ce jour-là, pourquoi il a été arrêté par trois membres de la milice de Vianden.

Luxembourg : 26 novembre 1944 ; l'avocate de Théo Kerg, Netty Probst, écrit une demande au Ministre de la Justice que la mise en liberté de Théo Kerg des Établissements Pénitentiaires du Luxembourg-Grund soit ordonnée. Elle joint à la lettre le rapport détaillé de Théo Kerg, du 20 novembre 1944 sur ses activités du 10.5.1940 au 10.9.1944. <sup>308</sup>

Bivels/Vianden: 16 décembre 1944; à partir de 5 h 30 du matin, la bataille des Ardennes, appelée « *Gerd von Runstedt (1875-1953)-Offensive* », traverse cette région. Elle durera jusqu'au 12 février 1945. La maison de Théo Kerg, à Bivels, se trouve au croisement de l'Iweschtgaass avec la Dittegaass, à 125 m du bois appelé «*Kammerwald*», situé sur le territoire allemand. Au moment du déclenchement des hostilités, des troupes allemandes sortent de ce bois et prennent part à l'offensive. Déserte, la maison du couple Kerg est fortement endommagée, pillée et devient, à la fin, inhabitable. Plus tard, Théo Kerg et sa femme Catherine Vaccaroli, qui est de nationalité italienne, ne reçoivent pas de dommages de guerre de l'État luxembourgeois.

Luxembourg et Esch-sur-Alzette : 2 février 1945 ; pendant que Théo Kerg est en captivité à la maison d'arrêt du « Grund », des anciens collègues professeurs, regroupés dans l'APESS, constituent un dossier sur son « incivisme » durant la période d'occupation 1940-1944. Ce dossier servira principalement de chef d'accusation dans la « *procédure*

*sommaire* » du 14 décembre 1948, ainsi qu'à l'enquête concernant l'épuration de la vie artistique et littéraire, instaurée par l'arrêté grand-ducal du 13 août 1945.

Luxembourg : 13 février 1945 ; avec la Libération de Vianden, annoncée le mercredi 13 Février 1945, le Grand-Duché est maintenant pratiquement libre de l'ennemi. <sup>310</sup>

Korbach (Hesse) : le 29 mars 1945 les troupes américaines entrent à Korbach, (André)-Paul Thibeau (ancien directeur de Théo Kerg) et sa famille rentrent le 4 juin 1945 au Luxembourg. <sup>250</sup>

Luxembourg : 1<sup>er</sup> avril 1945 ; au centre pénitencier du Grund, Théo Kerg rédige un deuxième rapport sur ses activités du 10.5.1940. au 10.9.1944.

Luxembourg en 1945 ; M. Pierre Frieden (1892-1959) est Ministre de l'Instruction publique dans le Gouvernement du 23 novembre 1944 au 23 février 1945. Puis Ministre de l'Éducation Nationale, des Cultes, des Arts et Sciences dans le Gouvernement du 23 février 1945 au 21 avril 1945. Il garde la même fonction dans le Gouvernement du 21 avril 1945 au 14 novembre 1945. <sup>312</sup>; Suivant la chronique *APESS 100 ans*, parue en 2006, M. Pierre Frieden a été président de l'APÉSS de 1936-1945.

Luxembourg: 9 avril 1945 ; il ressort d'une lettre de ce jour du Ministre de l'Instruction publique Pierre Frieden au Ministre de l'Épuration Robert Als, qu'il a remis au service gouvernemental de l'Épuration huit dossiers des membres du personnel de l'enseignement moyen et professionnel, dont celui de Kerg Théo, professeur de dessin à l'École industrielle et commerciale d'Esch-sur-Alzette. <sup>313</sup> Le dossier Kerg a été constitué par les membres de l'APÉSS (l'Association des professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur). <sup>314</sup> Le dépôt de ce dossier, qui porte le no.1197, précède de quatre mois la création de la 10<sup>ème</sup> Commission d'enquête d'épuration de la vie artistique et littéraire, créée par le Ministre de l'Épuration Robert Als par Arrêté ministériel du 13 août 1945, et de quatre jours le retour de la Grande-Duchesse Charlotte. La raison pour laquelle le dossier Kerg a été déposé au Ministère de l'Épuration, avant même la création de la 10<sup>ème</sup> Commission d'enquête d'épuration, reste inconnue.

Luxembourg : 14 avril 1945 ; la Grande-Duchesse Charlotte rentre de l'exil.

Luxembourg : 18 avril 1945 ; depuis la maison d'arrêt du Grund, Théo Kerg écrit un message clandestin (Kassiber) à sa femme, l'informant que dans les années 1934-1937 il a essayé, avec l'étudiant en droit Henri Koch-(Kent) et le journaliste Evy Friederich, de déranger à diverses reprises les réunions nazies sur la place du Glacis à Luxembourg (Schuebermessplatz) (salle de réunion du café «Trianon»). <sup>315</sup>

Luxembourg : 10 juin 1945 ; Théo Kerg écrit une lettre au Ministre de l'Intérieur et de l'Épuration Robert Als lui demandant que son cas soit jugé et qu'il soit renvoyé à l'Office



National du Travail afin qu'il puisse aller travailler en qualité d'ouvrier agricole pour aider ainsi modestement au relèvement du pays et pour subvenir aux besoins matériels de sa famille. <sup>316</sup>

Luxembourg : 14 juin 1945 ; le nouveau Ministre de l'Épuration Robert Als déclare devant l'Assemblée consultative : « *Messieurs, j'ai la douloureuse impression que nous nous perdrons dans des discussions stériles, hautement préjudiciables à l'intérêt du pays, et à son prestige auprès des Nations alliées, si nous ne nous arrachons pas de force à ce complexe paralysant de la VdB qui empoisonne nos esprits et nos cœurs.* » <sup>310</sup>

Luxembourg : le 14 juillet 1945 ; pendant la première Assemblée générale de l'après-guerre de l'APESS, André-Paul Thibeau est nommé Président de l'APESS par acclamation de l'assemblée. Le président démissionnaire est Pierre Frieden. (page 200 et 201, Chronique 100 ans AP ESS.) André-Paul Thibeau fut président de l'AP ESS de 1945-1950) (page 202 Chronique 100 ans AP ESS)

Luxembourg : 13 août ; par Arrêté ministériel du 13 août 1945, une 10<sup>ème</sup> Commission d'enquête, celle de l'épuration de la vie artistique et littéraire, est nommée par le Ministre de l'Épuration Robert Als. (Mémorial 42 du 23.8.1945, page 477). Sont nommés membres :

Calmes Chrétien, avocat à Luxembourg, président,

Eichhorn Paul, attaché au Ministère de la Justice à Luxembourg, vice-président

Muller Emile Joseph, employé aux Assurances Sociales à Luxembg., membre-secrétaire,

Wercollier Lucien, sculpteur à Luxembourg,

Unden Lily, artiste-peintre à Luxembourg,

Schmit Georges, secrétaire général au Musée à Luxembourg,

Marx Emile, journaliste à Luxembourg,

Grégoire Pierre, journaliste à Luxembourg,

Biermann Pierre, professeur à Luxembourg,

L'abbé Schmit Jean-Pierre, à Luxembourg,

Hommel Marcel, pianiste à Luxembourg,

Pauké Venant, artiste lyrique à Luxembourg,

Sont nommés membres suppléants:

Engel Marcel, professeur à Canach,

Hoffmann Emile, musicien à Osweiler,

Jungblut Victor, artiste-peintre à Remich,

Luxembourg 1945 : pendant sa captivité à la maison d'arrêt du « Grund » Théo Kerg essaie de trouver de l'aide auprès de certains frères de la loge en leur faisant parvenir des

messages clandestins écrits (Kassiber). Hélas, en vain. Pendant sa captivité, Théo Kerg est rayé de la liste de ses frères par une commission interne de la loge. <sup>319</sup>

Luxembourg : 28 novembre 1945 ; à la prison du Grund, Théo Kerg est entendu, pour la première fois, par le Substitut Heiderscheid, soit plus de 14 mois après son arrestation. N'ayant pas de dossier, ce dernier interroge Théo Kerg sur la raison de sa captivité. Malheureusement, ce dernier ne la connaît pas non plus. <sup>321</sup>

Luxembourg : du 29 novembre 1945 au 30 avril 1946 ; procès public contre le fameux acteur René Deltgen, à qui on reproche d'avoir agi en faveur de l'occupant. Pendant son procès public de 5 mois, René Deltgen est incarcéré à la prison du Grund. Malgré sa condamnation à deux ans de prison, René Deltgen est vite remis en liberté. Déjà en septembre 1946, soit 5 mois après la fin de son procès, il joue de nouveau sur les planches du théâtre de Konstanz / Allemagne. <sup>322</sup>

Givenich/Luxembourg : décembre 1945 ; Théo Kerg est passagèrement transféré au centre de rétention de Givenich. Ce transfert à la campagne est un soulagement passager pour Théo Kerg.

Luxembourg : 3 janvier 1946; Maître Netty Probst de Luxembourg, l'avocate de Théo Kerg, informe l'épouse de Théo Kerg que le Procureur est d'accord (bien que le Président du tribunal ait rejeté la demande de libération provisoire de Théo Kerg) de libérer Théo Kerg sous condition qu'il soit astreint à la reconstruction du pays. Étant donné que toutes les formalités sont déjà remplies, Théo Kerg sera libéré dans les premiers jours. <sup>323</sup>

Luxembourg : 7 janvier 1946 ; il ressort du certificat de libération du centre pénitentiaire de Luxembourg, que Théo Kerg est libéré après 426 jours de détention préventive par ordonnance du Procureur. Le prévenu doit se présenter à tous les actes de la procédure et se tenir à la disposition pour l'exécution du jugement. <sup>324</sup>

Ettelbrück / Diekirch : du 8 janvier – 20 septembre 1946 ; Théo Kerg doit travailler dans la reconstruction à Diekirch avec interdiction de séjour à Esch-Alzette et à Luxembourg. Il travaille auprès de l'entreprise de peinture Frank Steffen, Diekirch, du 15 janvier au 28 août. Théo Kerg habite du 7.1.1946-21.2.1946 à Ettelbrück, puis à Diekirch 19, rue de la Croix, Après avoir reçu son passeport, Théo Kerg quittera le Luxembourg le 21 septembre. <sup>325</sup>

Diekirch : 12 février 1946 ; il ressort d'une lettre manuscrite de Théo Kerg, de ce jour, à un certain Monsieur Wolff, qu'il se trouve à l'hôpital de Diekirch.

Diekirch : 19 mars 1946 ; il ressort d'une lettre de Théo Kerg à un certain Mausen, qu'il se trouve toujours à l'hôpital Sacré Coeur de Diekirch.

Luxembourg : 31 mars 1946 ; les avocats du barreau de Luxembourg restés en fonction jusqu'à la libération, publient un fascicule intitulé « *In propria causa* » avec le sous-titre « *Histoire d'une épuration* ». Sans approfondir la question de l'épuration politique en général, ces avocats ont essayé d'y dévoiler un excès regrettable, surgi après la libération, faute de directives générales justes, équitables et conformes à l'intérêt du pays. <sup>326</sup>

Dix-huit mois après la libération, ils « *constatent un malaise profond qui règne dans tout le pays et l'atmosphère générale est saturée de miasmes malsains. La presse est unanime à dénoncer comme une des principales causes de ce malaise la gangrène de l'épuration qui ...défraye toutes les conversations* ». <sup>327</sup>

Dans son discours du 28.9.1944, prononcé à la radio, le chef du Gouvernement lui-même avait solennellement confirmé le point de vue gouvernemental : « *...le simple fait de l'adhésion à la VdB ne devait, aux yeux du gouvernement, pas être retenu à charge d'un citoyen* ». <sup>328</sup>

Devant la Haute Cour Interalliée de Nuremberg, le Gouvernement du Luxembourg déclare : « *L'entrée dans la V.d.B. fut imposée à nos populations par un système de menaces et de terreur inouï dans l'histoire.* » <sup>329</sup>

Diekirch : 8 avril 1946 ; il ressort d'une attestation de l'Administration communale de Putscheid, présentée ce jour au Commissariat de Diekirch, que Monsieur Théo Kerg a résidé à Bivels, que sa maison a été détruite en hiver 44/45 et qu'il est à considérer comme sinistré de guerre. <sup>330</sup>

Luxembourg : mercredi 17 avril 1946 ; publication au Mémorial, de ce jour, de la Loi du 6 avril portant réglementation de la procédure applicable en matière de crime et délits contre la sûreté extérieure de l'État et contre la sécurité des armées alliées sur le territoire du Grand-Duché :

I. Procédure ordinaire,

II. Procédure sommaire. *La chambre du Conseil est composée d'un juge président et de deux assesseurs laïques (Art. 18) En cas d'aveu de culpabilité et de soumission aux conclusions du ministère public, le jugement sommaire à intervenir ne sera susceptible d'aucune voie de recours (Art. 22).* Faute de moyens financiers et pour se soustraire à l'acharnement de l'APESS, Théo Kerg signera les conclusions le 14 décembre 1948.

Diekirch, 5 mai 1946 ; sur une facture de l'Hôpital Sacré Coeur de Diekirch à Théo Kerg, on peut lire: « *Frais de séjour du mois d'avril 1946: 712 fr., communication téléphonique comprise, pour acquit le 6 mai 1946.* » <sup>331</sup>

Diekirch : 31 mai 1946 ; sur une quittance de l'Hôpital Sacré Coeur on peut lire: « *Du 1.5 au 31.5.1946 = 6 jours plus divers repas pour 308 fr.* » <sup>332</sup>

Diekirch : 27 juin 1946 ; dans le cadre de l'Épuration de la vie artistique et littéraire, le Gouvernement a lancé une enquête qui est définie par l'Arrêté grand-ducal du 13.8.1945 (Mémorial page 472). Théo Kerg remplit le questionnaire de renseignements, qui s'étend sur 6 pages et contient 25 questions, et l'envoie, le même jour, au Ministère de l'Épuration.<sup>333</sup>

Diekirch : 14 juillet 1946 ; Théo Kerg écrit à l'ambassadeur du Brésil, à Anvers, qu'il a l'intention de se fixer au Brésil pour y travailler.<sup>335</sup>

Sprinkange / Luxembourg : 8 juillet au 14 juillet 1946 ; Théo Kerg reçoit temporairement congé de l'astreinte de travail au service de la reconstruction du pays. Il passe son congé avec sa famille, à la campagne, auprès de la famille Kirsch de Sprinkange. Sa femme et ses deux enfants y séjournent du 8 au 25 juillet.<sup>336</sup>

1946 Bigonville: 15 juillet; il ressort d'une lettre, du 15 juillet 1946, de l'hôtelier Molitor à Théo Kerg que ce dernier était à Bigonville, au mois de juin 1944, pour y peindre quatre tableaux. Pendant la «Gerd von Rundstedt-Offensive», ces quatre tableaux ainsi que la boîte à couleurs de Théo Kerg, avaient été enterrés pour les sauver.<sup>337</sup>

Ettelbruck : 21 juillet 1946 ; il ressort d'un certificat médical établi par le docteur Jean Nickels, chirurgien d'Ettelbruck : « *Monsieur Théo Kerg, né le 2.6.1909 à Niederkorn (Luxembourg) a été examiné par nous aujourd'hui. Il ne présente aucune tare, déficience ou vice organique. Il est parfaitement sain d'esprit. Une radioscopie du thorax n'a pas montré de signes pathologiques* ». Le certificat porte le cachet du vice-consulat du Venezuela à Anvers.<sup>338</sup>

Luxembourg : 22 juillet 1946 ; le casier judiciaire de Théo Kerg au Grand-Duché de Luxembourg est vierge. (Extrait no.10446/46 aux ATK)

Diekirch : 30 juillet 1946 ; il ressort d'une carte postale, du 30 juillet, du Ministère de la Justice, que Théo Kerg a fait une demande écrite de 6 pages, le 27.07.46, pour recevoir un passeport. La demande a été transmise, ce jour, au Procureur général de l'État.<sup>341</sup>

Diekirch : 2 août 1946 ; sur une quittance de l'Hôpital Sacré Coeur on peut lire: «*Reçu de la part de Mr. Kerg la somme de 488 fr. pour frais de séjour du mois de juillet 1946.* »<sup>342</sup>

1946 Diekirch: 28 août; il ressort d'un certificat de l'entreprise de peinture Franz Steffen, que Théo Kerg y a été occupé, sans interruption, du 15 janvier 1946 au 28 août 1946.<sup>344</sup> D'après un témoignage verbal en 2009, de l'artiste-peintre Paul Roettgers, né le 09.03.1937, le peintre Steffen avait mis à la disposition de Théo Kerg un atelier, afin qu'il puisse peindre au lieu de travailler sur les chantiers de la reconstruction. Quelques années après le départ de Théo Kerg, Paul Roettgers a été apprenti peintre dans cette même entreprise de peinture.

Luxembourg : 29 août 1946. Théo Kerg reçoit un nouveau passeport, établi par le Ministère des Affaires Étrangères, sous le numéro A023627, valable jusqu'au 28.8.1947. Le passeport est remis à Théo Kerg afin qu'il puisse émigrer vers le Venezuela. Cette émigration est apparemment un arrangement entre le pouvoir politique en place et Théo Kerg. Un retour est envisagé après plusieurs années. Cependant, une fois à Paris, Théo Kerg ne respecte plus cet arrangement. Il n'y a pas de document relatif à cet arrangement, mais il existe certaines pièces qui confirment l'intention de Théo Kerg d'émigrer.

Anvers : 5 septembre 1946. Il ressort d'un papier officiel du Venezuela, établi par le Vice-consul du Venezuela à Anvers, que le ressortissant luxembourgeois Théo Kerg, muni du passeport A023627, du 29 août 1946, a fait une demande d'émigrer vers Caracas, pour y résider indéfiniment. <sup>345</sup>

Amsterdam : 5 septembre 1946. Il ressort d'un papier de la Koninklijke Nederlandse Stoomboot-Maatschappij n.v., que Théo Kerg a fait une demande de transport par bateau vers le port de La Guaira au Venezuela. <sup>346</sup>

Luxembourg : 21 septembre 1946. Théo Kerg quitte le Luxembourg en toute liberté, sans avoir été jugé, après avoir passé presque 15 mois en captivité et 8 mois astreint au service de travail pour la reconstruction du pays. <sup>347</sup>

Paris : 21 septembre 1946. Théo Kerg arrive à Paris, carte de séjour de résident originaire : No. 47-AG40467.

Paris : fin 1946 – début 1947 ; afin de vivre, Théo Kerg fait toute une série de démarches pour trouver un travail de « décorateur de bonbonnières et de publications ».

1947 Paris: 28.2.47 - 30.3.47; Théo Kerg participe à l'exposition du Salon des Indépendants avec une œuvre intitulée «Duo» et une autre œuvre intitulée «Hommage à F. Garcia Lorca», qui est une huile sur toile. L'œuvre thématise le poème de Federico Garcia Lorca: «Romance de la luna, luna». Cette œuvre capte l'attention du public et est publiée dans la presse parisienne. Cependant, elle fait également grand bruit chez ses détracteurs à Luxembourg.

Luxembourg: le 26 mars 1947, le journal «Luxemburger Wort» publie un article sortant de la plume du journaliste ERIO, intitulé: «Neue Form der Scham und Ehrfurcht». Dans cet article, la critique du journaliste se concentre uniquement sur l'artiste et non pas sur l'œuvre exposée. Le même article est repris dans la revue «Rappel», du mois d'avril 1947, sous le titre «Schamlos». (BNL) (Erio = Grégor Stein = Pierre Grégoire)

Les réactions de la 10<sup>ème</sup> Commission d'enquête de l'Épuration au Luxembourg, qui siégera le 10 octobre 1947, ainsi que celle du Ministre de l'Épuration du 1<sup>er</sup> décembre 1947 ne se feront pas attendre. <sup>351</sup>

1947 Paris: mars /avril; Théo Kerg reprend contact avec ses frères maçons. Un jour, il y rencontre son ancien frère de Loge du Luxembourg, Antoine Wehenkel. Ce dernier est étonné de rencontrer Théo Kerg dans de telles circonstances, vu que Théo Kerg est rayé de la liste des membres de sa loge au Luxembourg.

1947 Paris: 18 avril; Théo Kerg habite également au 266, bvd. St-Germain, Paris 7<sup>ème</sup> /1<sup>er</sup> étage, au-dessus de la Galerie Bellechasse; 1 chambre, 1 cuisine, 1 débarras; la chambre a une cheminée ouverte. La propriétaire des locaux et de la galerie est sa galeriste Madame Jehanne Rajat.

Luxembourg : 10 octobre 1947. La 10<sup>ème</sup> commission d'enquête en matière d'épuration de la vie artistique et littéraire est réunie, ce jour, pour apprécier le dossier de « *Mr. Théo Kerg, peintre, actuellement sans domicile ni résidence connus.* » Étaient présents : MM. Calmes, président, Muller, secrétaire, Hommel, J.P. Schmit, Wercollier. <sup>352</sup>

Luxembourg : 1<sup>er</sup> décembre 1947. Le Ministre de l'Épuration, 17 rue du Nord, adopte les motifs de l'avis de la 10<sup>ème</sup> Commission d'enquête en matière d'épuration de la vie artistique et littéraire qui a siégé en date du 10 octobre 1947. « *Vu le dossier d'enquête de Kerg Théo, né le 2.6.1909, artiste-peintre, demeurant à Diekirch, 19 rue de la Croix, décide : « La sanction du blâme avec interdiction d'exercer publiquement son activité artistique et de donner une publicité quelconque aux œuvres provenant de cette activité pour une durée de vingt ans est prononcée à l'égard de Théo Kerg, pré-qualifié, en raison de son attitude politique durant l'occupation ennemie.* »

Le Ministre de l'Épuration P. Dupong ne suit pas la proposition de la 10<sup>ème</sup> commission d'enquête d'infliger une amende de 20.000 (vingt mille) francs à Théo Kerg. Ici, il faut noter que le Ministère de l'Épuration ignore toujours où habite Théo Kerg, malgré l'article, du 26.03.1947, du Journaliste ERIO au *Luxemburger Wort*. Théo Kerg a quitté Diekirch depuis le 21 septembre 1946. <sup>355</sup>

Luxembourg : 8 mars 1948. L'APESS (l'Association des professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur), représentée par le président M. (André)-Paul Thibeau et le secrétaire M. Ernest Bisdorff, adresse une requête au Ministre de l'Éducation Nationale Nicolas Margue réclamant la révocation de Théo Kerg, afin de le rayer des listes du corps enseignant ; « *un nom qui fait tache sur la bonne réputation du professorat* ». Cette demande est réitérée le 3 mai. Le dossier Kerg, constitué par l'APESS, a été remis par le Ministre de l'Instruction publique le 9 avril 1945 au Ministre de l'Épuration et porte le no 1197. <sup>358</sup> La raison pour laquelle le dossier Kerg a pu dormir 3 ans dans les tiroirs du Ministère de l'Épuration sans que quelqu'un s'en inquiète, n'est pas connue.

Luxembourg : 3 mai 1948. Le président de l'APESS et directeur du LGL, (André)-Paul Thibeau, écrit à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale Nicolas Margue : « *Nous*



avons l'honneur d'attirer une nouvelle fois votre attention sur l'Épuration de TH. KERG, dont, par notre lettre du 8 mars, nous avons demandé la liquidation prompte et définitive. Or, comme il appert des renseignements de Monsieur le Ministre de l'Épuration, que vous avez bien voulu transmettre à notre président, une enquête administrative ne saurait être amorcée contre Kerg qu'après le jugement pénal qui ferait connaître les chefs d'accusations. Il nous semble que, considéré sous ce point de vue, le cas Kerg risque fort de n'être jamais tranché. Car rien ne permet à l'heure actuelle de supposer qu'un jugement pénal ne soit jamais prononcé contre lui. Relâché de prison, on ne sait guère pour quel motif, muni d'un passeport en règle, on ne sait pas davantage pour quelle raison, il est libre, et pour se soustraire aux actions éventuelles de notre Justice, il est allé habiter l'étranger. Pour nous, il nous importe surtout de savoir où en est, dans ce cas, l'action judiciaire. Y a-t-il eu non-lieu ? Sinon, qu'est-ce qu'on attend pour expédier l'affaire en y apportant une solution claire et juste ! En outre, il nous semble parfaitement possible d'amorcer une action administrative contre Kerg, sans attendre le verdict de l'Épuration judiciaire. Les indications et les témoins à charge ne manquent pas (p. ex déposition de notre président M. Thibeau au sujet de la dénonciation de Kerg contre M. A. Arend). Cette action administrative nous permettrait enfin de rayer des listes du corps enseignant un nom qui fait tache sur la bonne réputation du professorat. C'est pourquoi nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir saisir, une nouvelle fois, Monsieur le Ministre de l'Épuration de cette question et de lui soumettre notre point de vue ». <sup>359</sup>

Luxembourg : 14 mai 1948. Le Ministre de l'Éducation nationale, Nicolas Margue <sup>360</sup>, adresse une demande au Ministre de l'Épuration Pierre Dupong: « ... de liquider l'action administrative contre Théo Kerg sans attendre le verdict de l'Épuration judiciaire. Les indications et les témoins à charge de Kerg ne manqueraient pas. Je me rallie à la demande de l'Association. » <sup>361</sup>

C'est à la suite de l'acharnement de l'APESS, avec beaucoup de rancœur contre ce professeur de dessin, que le procès de Théo Kerg aura lieu le 14 décembre 1948 devant un « Tribunal sommaire ». <sup>362</sup>

Luxembourg : 22 avril (mai) 1948. Décision du Ministre de l'Épuration Pierre Dupong dans le dossier Kerg Théo (extrait) : « Vu le dossier d'enquête de Kerg Théo, né le 2.6.1909, aspirant professeur de dessin à l'École industrielle et commerciale d'Esch-sur-Alzette et artiste-peintre, actuellement sans domicile et résidence connus; Vu l'avis de la 10e Commission d'enquête chargée de l'épuration de la vie artistique et littéraire; Considérant qu'il est établi par l'enquête et les pièces versées en cause que Kerg n'a pas rempli d'une façon sincère la feuille de renseignements portant sur son attitude durant l'occupation ennemie; Considérant que Kerg ne fait plus partie du Corps enseignant luxembourgeois, mais que, pour parer à toute équivoque éventuelle, il y a lieu de l'en

*exclure formellement, ainsi que de tout autre service public luxembourgeois; Cette sanction emporte dans le chef de Kerg la perte de tout titre éventuel à un emploi dans un service public luxembourgeois.*

*La présente décision est expédiée à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, pour information et exécution. »*

Heisdorf / Luxembourg : 6 octobre 1948. Maître Victor Biel, avocat de Théo Kerg, écrit à l'épouse de Théo Kerg : « *Votre mari devra retourner au pays qu'il le veuille ou non. En effet, d'ici peu de temps, les autorités françaises vont lui retirer son passeport, s'il ne se décidait pas à venir à Luxembourg. Son affaire sera fixée dans un bref délai. Le Parquet a proposé une peine d'emprisonnement de quelques mois qu'il n'aurait cependant pas à subir étant donné qu'il en a fait plus déjà qu'on propose actuellement. Aucune amende et son passeport rendu tout de suite. Ceci sous condition qu'il accepte le jugement en procédure sommaire, ce qui aurait l'avantage d'être bref, peu connu et peu compliqué. Malheureusement, il vous serait probablement impossible de toucher dans la suite une indemnité pour dommages de Guerre. Cependant, je crois qu'en faisant de cette façon l'économie de tous les frais judiciaires, il n'y aurait pas une différence énorme. Immédiatement après le jugement, vous pourriez disposer de votre propriété près de Vianden. Si, par contre, Théo veut faire face aux débats publics, il y a des chances qu'il soit acquitté. Il m'est impossible de vous définir le pourcentage à peu près adéquat des chances en jeu ; cependant, il me semble qu'elles seraient à peu près égales. Si ces quelques lignes hâtives vous inquiétaient, je dois vous dire que vous avez tort, car je crois qu'il est préférable d'arriver maintenant à une situation nette et claire que de rester encore dans l'incertitude.* » (En novembre 1945, Maître Victor Biel était attaché au Ministère de la Justice, service des Internements, rue de la Poste à Luxembourg).<sup>363</sup>

Luxembourg : 9 novembre 1948 ; ordonnance de la chambre du conseil de juger sommairement l'inculpé Théo Kerg. Elle ordonne sa comparution personnelle pour le 14 décembre 1948. L'ordonnance de comparution lui sera envoyée le 18 novembre 1948.

Paris : 10 décembre 1948. Assemblée générale des Nations Unies. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. « *Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle* ». (Article 10). Pendant ce temps, siège au Grand-Duché de Luxembourg le « *Tribunal sommaire* » institué par la loi du 6.4.1946. Ce tribunal a pour mission d'évacuer sans enquête, les affaires de peu d'importance, parfois au simple vu d'un dossier qui ne contient que des dépositions de témoins à charge.

Paris : 11 décembre 1948. Théo Kerg mène une vie d'artiste très dure à Paris avec peu de moyens financiers. Cependant, vu l'invitation du Parquet de Luxembourg, Théo Kerg doit interrompre la préparation de sa première exposition de peintures à l'huile dans une galerie parisienne dont le vernissage aura lieu au mois de mars (1949) prochain. Il est contraint de rentrer à Luxembourg pour assister au procès devant la Chambre du Conseil du *Tribunal spécial en exécution d'une procédure sommaire*. A quelques heures de l'audience, il peut consulter pour la première fois le dossier d'accusation. Celui-ci est composé surtout de reproches et de préventions.

Luxembourg : 14 décembre 1948. Afin d'éviter un procès long et onéreux, comme celui de l'acteur René Deltgen, et pour se soustraire à l'acharnement de l'Association des Professeurs (APESS), Théo Kerg suit les conseils de son avocat Victor Biel. Il accepte en bloc le « *Jugement sommaire* », basé sur des reproches et des préventions, concernant plusieurs faits survenus pendant la guerre 1940-45. Avec effet rétroactif au 10.09.44 une peine privative de liberté de 10 mois (qu'il n'a pas besoin d'entamer) est proposée par un tribunal composé de 3 membres, un magistrat (Eydt) et deux juges laïques (non professionnels) (Lutty et Toellé), assistés par un attaché du procureur (Schroeder) et un secrétaire du tribunal (Werthesen). Infraction : « *Atteinte à la sûreté extérieure de l'État* ».

Des reproches et des préventions ne sont pas encore des preuves. Etant donné qu'il n'y a pas eu de procès classique chez Théo Kerg, la « *procédure sommaire* » du 14.12.1948 n'est pas équivalente à un procès en bonne et due forme.

Pour mémoire : Théo Kerg a été privé de liberté pendant 15 mois et non de 10 mois, c. à d. du 14 septembre 1944 au 7 janvier 1946. Après cette date, il a été astreint au travail pour la reconstruction du pays à Diekirch pendant 8 mois, c. à d. du 8 janvier au 20 septembre 1946 ; le tout sans aucun jugement.

Croyant que l'engrenage judiciaire est arrivé à son terme, Théo Kerg se hâte de retourner à Paris pour finir la préparation de sa prochaine exposition.

1948 Paris: Théo Kerg donne des cours de peinture au Louvre (de 10h00-12h00 heures).

1948 Luxembourg: 8 mars; l'APESS (l'Association des professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur), représentée par le président M. Paul Thibeau et le secrétaire M. Ernest Bisdorff, adresse une requête au Ministre de l'Éducation Nationale Nicolas Margue réclamant la révocation de Théo Kerg, afin de le rayer des listes du corps enseignant; «un nom qui fait tache sur la bonne réputation du professorat». Cette demande est réitérée le 3 mai. Le dossier Kerg, constitué par l'APESS, a été remis par le Ministre de l'Instruction publique le 9 avril 1945 au Ministre de l'Épuration et porte le no 1197. 358 La raison pour laquelle le dossier Kerg a pu dormir 3 ans dans les tiroirs du Ministère de l'Épuration sans que quelqu'un s'en inquiète, n'est pas connue.

1948 Paris: avril; Galerie Bellechasse, 266 Bd. St-Germain, exposition de 10 lithographies dessinées par Théo Kerg pour «Le Cimetière marin» de Paul Valéry (1871-1945) à l'occasion de l'exposition de dessins de Paul Valéry dans la même galerie. «Le Cimetière marin» est un poème en 24 sizains sur la condition mortelle de l'homme. Paul Valéry repose au Cimetière Marin de Sète.

1948 Luxembourg: 3 mai; Au nom de l'APESS, le président Paul Thibeau écrit à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale Nicolas Margue: *«Nous avons l'honneur d'attirer une nouvelle fois votre attention sur l'Épuration de TH. KERG, dont, par notre lettre du 8 mars, nous avons demandé la liquidation prompte et définitive. Or, comme il appert des renseignements de Monsieur le Ministre de l'Épuration, que vous avez bien voulu transmettre à notre président, une enquête administrative ne saurait être amorcée contre Kerg qu'après le jugement pénal qui ferait connaître les chefs d'accusations.*

*Il nous semble que, considéré sous ce point de vue, le cas Kerg risque fort de n'être jamais tranché. Car rien ne permet à l'heure actuelle de supposer qu'un jugement pénal ne soit jamais prononcé contre lui. Relâché de prison, on ne sait guère pour quel motif, muni d'un passeport en règle, on ne sait pas davantage pour quelle raison, il est libre, et pour se soustraire aux actions éventuelles de notre Justice, il est allé habiter l'étranger.*

*Pour nous, il nous importe surtout de savoir où en est, dans ce cas, l'action judiciaire. Y a-t-il eu non-lieu? Sinon, qu'est-ce qu'on attend pour expédier l'affaire en y apportant une solution claire et juste !*

*En outre, il nous semble parfaitement possible d'amorcer une action administrative contre Kerg, sans attendre le verdict de l'Épuration judiciaire. Les indications et les témoins à charge ne manquent pas (p. ex déposition de notre président M. Thibeau au sujet de la dénonciation de Kerg contre M. A. Arend).*

*Cette action administrative nous permettrait enfin de rayer des listes du corps enseignant un nom qui fait tache sur la bonne réputation du professorat.*

*C'est pourquoi nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir saisir, une nouvelle fois, Monsieur le Ministre de l'Épuration de cette question et de lui soumettre notre point de vue».* <sup>359</sup>

1948 Luxembourg: 14 mai; le Ministre de l'Éducation nationale, Nicolas Margue <sup>360</sup>, adresse une demande au Ministre de l'Épuration Pierre Dupong: *«... de liquider l'action administrative contre Théo Kerg sans attendre le verdict de l'Épuration judiciaire. Les indications et les témoins à charge de Kerg ne manqueraient pas. Je me rallie à la demande de l'Association.»* <sup>361</sup>

C'est à la suite de l'acharnement de l'APESS, avec beaucoup de rancœur contre ce professeur de dessin, que le procès de Théo Kerg aura lieu le 14 décembre 1948 devant un «*Tribunal sommaire* ». <sup>362</sup>

1948 Luxembourg: 22 avril; décision du Ministre de l'Épuration Pierre Dupong dans le dossier Kerg Théo. *«Vu le dossier d'enquête de Kerg Théo, né le 2.6.1909, aspirant professeur de dessin à l'École industrielle et commerciale d'Esch-sur-Alzette et artiste-peintre, actuellement sans domicile et résidence connus; Vu l'avis de la 10<sup>ème</sup> Commission d'enquête chargée de l'épuration de la vie artistique et littéraire; Considérant qu'il est établi par l'enquête et les pièces versées en cause que Kerg n'a pas rempli d'une façon sincère la feuille de renseignements portant sur son attitude durant l'occupation ennemie; Considérant que Kerg ne fait plus partie du Corps enseignant luxembourgeois, mais que, pour parer à toute équivoque éventuelle, il y a lieu de l'en exclure formellement, ainsi que de tout autre service public luxembourgeois;*

*Cette sanction emporte dans le chef de Kerg la perte de tout titre éventuel à un emploi dans un service public luxembourgeois. La présente décision est expédiée à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, pour information et exécution ».*

1948 Heisdorf/Luxembourg: 6 octobre; Maître Victor Biel, avocat de Théo Kerg, écrit à l'épouse de Théo Kerg: *«Votre mari devra retourner au pays qu'il le veuille ou non. En effet, d'ici peu de temps, les autorités françaises vont lui retirer son passeport, s'il ne se décidait pas à venir à Luxembourg. Son affaire sera fixée dans un bref délai. Le Parquet a proposé une peine d'emprisonnement de quelques mois qu'il n'aurait cependant pas à subir étant donné qu'il en a fait plus déjà qu'on propose actuellement. Aucune amende et son passeport rendu tout de suite. Ceci sous condition qu'il accepte le jugement en procédure sommaire, ce qui aurait l'avantage d'être bref, peu connu et peu compliqué. Malheureusement, il vous serait probablement impossible de toucher dans la suite une indemnité pour dommages de Guerre. Cependant, je crois qu'en faisant de cette façon l'économie de tous les frais judiciaires, il n'y aurait pas une différence énorme. Immédiatement après le jugement, vous pourriez disposer de votre propriété près de Vianden.*

*Si, par contre, Théo veut faire face aux débats publics, il y a des chances qu'il soit acquitté. Il m'est impossible de vous définir le pourcentage à peu près adéquat des chances en jeu; cependant, il me semble qu'elles seraient à peu près égales. Si ces quelques lignes hâtives vous inquiétaient, je dois vous dire que vous avez tort, car je crois qu'il est préférable d'arriver maintenant à une situation nette et claire que de rester encore dans l'incertitude.»*

(En novembre 1945, Maître Victor Biel était attaché au Ministère de la Justice, service des internements, rue de la Poste à Luxembourg).<sup>363</sup>

1948 Luxembourg: 9 novembre; ordonnance de la chambre du conseil de juger sommairement l'inculpé Théo Kerg; elle ordonne sa comparution personnelle pour le 14 décembre 1948. L'ordonnance de comparution lui sera envoyée le 18 novembre 1948.

1948 Paris: 10 décembre; Assemblée générale des Nations Unies. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. *«Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle».* (Article 10). Pendant ce temps, siège au Grand-Duché de Luxembourg le «*Tribunal sommaire*» institué par la loi du 6.4.1946. Ce tribunal a pour mission d'évacuer sans enquête, les affaires de peu d'importance, parfois au simple vu d'un dossier qui ne contient que des dépositions de témoins à charge.

1948 Paris: 11 décembre; Théo Kerg mène une vie d'artiste très dure à Paris avec peu de moyens financiers. Cependant, vu l'invitation du Parquet de Luxembourg, Théo Kerg doit interrompre la préparation de sa première exposition de peintures à l'huile dans une galerie parisienne dont le vernissage aura lieu au mois de mars prochain. Il est contraint de rentrer à Luxembourg pour assister au procès devant la Chambre du Conseil du Tribunal spécial en exécution d'une procédure sommaire. A quelques heures de l'audience, il peut consulter pour la première fois le dossier d'accusation.

1948 Luxembourg: 14 décembre; afin d'éviter un procès avec débat public, long et onéreux comme celui de l'acteur René Deltgen, et pour se soustraire à l'acharnement de l'Association des professeurs (APESS), Théo Kerg suit les conseils de son avocat Victor Biel et accepte en bloc les points de la poursuite concernant plusieurs faits d'incivisme survenus pendant la guerre 1940- 45. Une peine privative de la liberté de 10 mois (qu'il n'a pas besoin d'entamer) est proposée par le parquet avec effet rétroactif au 10.09.44. Infraction: *«Atteinte à la sûreté extérieure de l'État».*

Le «Jugement sommaire» de Théo Kerg, du 14.12.1948, est prononcé par un tribunal composé de 3 membres, un magistrat (Eydt) et deux juges laïques (non professionnels) (Lutty et Toellé); assistent un attaché du procureur (Schroeder) et un secrétaire du tribunal (Werthesen).

*«Les Parquets du Grand-Duché de Luxembourg avaient ouvert en 1944 et 1945 des instructions contre environ dix mille Luxembourgeois. Deux mille affaires de peu d'importance furent renvoyées devant un tribunal spécial, dit «tribunal sommaire», institué par la loi du 6.4.1946.*



*Ce tribunal avait pour mission de vider sans enquête les affaires de peu d'importance. Le cas de Monsieur Kerg fut liquidé par une décision du tribunal sommaire, en Chambre de Conseil, le 14.12.1948. La peine proposée par le Parquet fut un emprisonnement de dix mois. Cette peine correspondait à la détention préventive subie déjà par M. Kerg en 1945.*

*La proposition de la peine a eu lieu sur le vu d'un dossier qui ne contenait que des dépositions de témoins à charge, dossier qui fut composé au début de l'année 1945 et dans lequel figuraient notamment certaines dépositions des anciens collègues de M. Kerg, qui avait été professeur de dessin au lycée des garçons à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.*

*Il fut fait grief en outre à M. Kerg d'avoir adhéré au mouvement de la "Volksdeutsche Bewegung" "(...) De nombreuses adhésions à ce mouvement furent faites sous la contrainte, et beaucoup de Luxembourgeois qui avaient cédé à cette contrainte ne furent pas inquiétés.*

*J'ajoute que contrairement à certains bruits, il résulte du dossier que M. Kerg n'a jamais eu des relations ni avec la Gestapo, ni avec une autre organisation allemande reconnue comme étant une organisation criminelle. »*

Extrait du «*Certificat du 7 février 1952*» de M. Victor Bodson, docteur en droit, Ministre de la Justice. Pendant les procès de Nürnborg en 1945 les alliés déclarent le NSDAP comme étant une organisation criminelle.

Pour mémoire: Théo Kerg a été privé de liberté pendant 15 mois et non 10 mois, c.à d. du 14 septembre 1944 au 7 janvier 1946. Après, il a été astreint au travail pour la reconstruction du pays à Diekirch pendant 8 mois, c.à d. du 8 janvier au 20 septembre 1946, le tout sans aucun jugement.

La loi du 12 janvier 1955 accordera l'amnistie pour toutes les infractions mineures contre la sûreté extérieure de l'État ayant entraîné une peine privative de la liberté ne dépassant pas 5 années.

1948 – 49 Paris: Théo Kerg fréquente le monde des poètes et écrivains. Ce sont avant tout des poètes de l'École de Rochefort. En 1948, il dessine les portraits d'Hervé Bazin (1911-1996), de Henri Perruchot (1917-1967), de Michel Ragon (1924-?). Pour 1949, on trouve: Gaston Criel (1913-1990), Maurice Fombeure (1906-1981), Jean-Marie Minotte dit l'Anselme (1919- 2011), Jean Rousselot (1913-2004) et plusieurs autres dont les noms n'ont pu encore être identifiés. <sup>364</sup>

1949 Théo Kerg fait une exposition personnelle à Paris à la Galerie Bellechasse, 266, Bd St. Germain.

1949 Théo Kerg participe à deux expositions collectives (Arles Musée Réattu; Paris, Galerie Lebar) et à un salon (Grand Palais, Salon des Indépendants).

1949 Paris: Prix de la Peinture Contemporaine avec le tableau «Débarquement de poissons» format 120 Fig. (195 x 130 cm). L'écrivain Jean Baudez réalise le film: "Théo Kerg à Collioure".

1949 Paris: 10 mars; Théo Kerg écrit à Madame Jehanne Rajat, propriétaire de la Galerie Bellechasse, 266 bd St. Germain, Paris 7<sup>ème</sup>: «*Malgré mon désir de vous rembourser promptement les avances que vous m'avez faites pour m'aider à vivre et à travailler, les circonstances m'ont empêché de le faire jusqu'ici. Je vous suis infiniment reconnaissant de ne rien exiger en ce moment, mais j'ai scrupule à attendre plus longtemps. Voilà pourquoi je vous prie de bien vouloir accepter en garantie toute ma production artistique à ce jour. Nous trouverons d'un commun accord la formule qui me permettra de reprendre au fur et à mesure de mes remboursements, les œuvres que vous n'aurez pas vendues.*»<sup>365</sup>

1949 Arles: Musée; Théo Kerg participe à une première exposition collective dans un musée.

1949 Paris: la maison Hachette diffuse les lithographies de Théo Kerg avec comme motif Notre-Dame de Paris.<sup>366</sup>

1949 Paris: Galerie Bellechasse; Théo Kerg fait la connaissance du poète et écrivain Pierre Garnier, promoteur de la poésie spatialiste. Cette amitié durera toute une vie et influencera l'œuvre de Théo Kerg surtout dans les années 60-70.

1949 Paris: avril. Galerie Bellechasse, 266 Bd. St- Germain, vernissage de la 1<sup>ère</sup> exposition de peintures à l'huile de Théo Kerg, peintes au bord de la mer. Cette exposition s'appelle «*Genèse d'une Œuvre*» et montre des tableaux avec des sujets marins de Douarnenez et de Collioure. Le vernissage a lieu le même jour que celui du peintre Edouard Pignon à la Galerie de France, près de la Madeleine. Les deux artistes ont les mêmes thèmes : la mer et les pêcheurs. Les critiques d'art comparent les deux expositions.

1949 Paris: 27 juin – 1<sup>er</sup> juillet; Maison de l'Unesco; Deuxième Congrès International des Critiques d'Art. Monsieur Joseph Emile Muller, conservateur au Musée National d'Histoire et d'Art moderne à Luxembourg, y participe; M. J.E. Muller est aussi secrétaire de la 10<sup>ème</sup> Commission d'enquête d'Épuration artistique et littéraire au Luxembourg. Pendant le déroulement du congrès, il rencontre Théo Kerg par hasard. Un incident éclate qui aura comme suite une action en dommages-intérêts de Théo Kerg contre M. J.E. Muller, devant le Tribunal Civil de la Seine, pour diffamation tenue à son égard.

1949 Florence: l'artiste italien Fiamma Vigo (1908-1981) crée, avec l'architecte et artiste Alberto Sartoris (1901-1998), la revue «*Numero, Arte e letteratura*». Au début des années

50, Théo Kerg deviendra correspondant régulier parisien de cette revue pour les années 1950-51. (Carte de correspondant de TK aux ATK)

1949 Luxembourg : 10 décembre; Théo Kerg et son épouse Catherine Vaccaroli vendent leur maison en ruine, avec terrain, à Bivels, pour la somme de 25.000 frs. <sup>367</sup>

## Les années 50 de Théo Kerg

1950 Théo Kerg fait deux expositions personnelles, une à Paris (Galerie Bellechasse) et une à Aarhus (Galerie Tompsen).

1950 Théo Kerg participe à six expositions collectives, trois à Paris, une à Menton, une à Lyon, une au Musée Réattu, une à Arles et à 4 salons (Salon des Indépendants, au Grand Palais, Salon du Dessin et de la Peinture à l'Eau, au Musée d'Art Moderne, Salon de la Marine, au Palais Chaillot et Salon d'Automne).

1950 Paris: Théo Kerg est sélectionné pour «le Grand Prix de la Critique», dix-huit candidats. 1950 Paris: Théo Kerg participe au «Prix Hallmark».

1950 Paris: 10 février; Maître Louis Renon, Avocat à la Cour, 1, rue René Pauline, Paris 6<sup>e</sup>, informe, par lettre recommandée avec accusé de réception, Monsieur J.E. Muller, Musée de l'État, Place du Marché aux Poissons, Luxembourg, que Monsieur Théo Kerg l'a chargé d'introduire, à son encontre, une action en dommages-intérêts devant le Tribunal Civil de la Seine, pour diffamation tenue à son égard au Congrès International des Critiques d'Art, à la Maison de l'Unesco, en juillet 1949.<sup>368</sup>

1950 Grevenmacher: 10 janvier; il ressort d'un certificat de ce jour du directeur du "*Letzeburger Journal*" que TK, domicilié à Paris, 266 bd. St. Germain, est attaché à ce journal en qualité de correspondant culturel pour la France. (Certificat aux ATK)

1950 Paris: avril-mai; Galerie Bellechasse, 2<sup>ème</sup> exposition de peintures à l'huile de Théo Kerg, après son séjour à Douarnenez (Finistère).

1950 Luxembourg: 28 avril; le Président de la 10<sup>ème</sup> Commission d'enquête administrative, M. Logelin, invite, par lettre recommandée de ce jour avec accusé de réception, M. Théo Kerg, artiste peintre, Paris VII<sup>e</sup>, 266, Boulevard St. Germain, Galerie de Bellechasse, de se présenter le jeudi, 8 juin crt, à 15 heures, au bureau de la Commission d'enquête administrative, 17 rue du Nord, à Luxembourg, II<sup>e</sup> étage, pour y être entendu sur 15 points d'accusation de son incivisme pendant l'occupation allemande. L'inspection du dossier d'enquête administrative pourra se faire à partir du 25 mai au 3 juin.<sup>371</sup> Théo Kerg ne se présentera pas à la date demandée. Il habite à ce moment au 266, Boulevard St. Germain, au-dessus de la Galerie Bellechasse.

1950 Luxembourg: 27 juin; la 10<sup>ème</sup> Commission d'enquête en matière d'épuration administrative inflige à Théo Kerg, en l'absence de celui-ci, un blâme public, une amende de 20.000, frs, une interdiction d'exercer toute activité artistique ou littéraire et de donner une publicité quelconque aux œuvres provenant de cette activité pour une durée de 20 ans.

1950 Paris: 1<sup>er</sup> juillet; le journal “Le Peintre” publie un article de Théo Kerg :”Faut-il faire de l’abstrait ou du figuratif ?” (Article aux ATK)

1950 Luxembourg: 8 juillet; le Ministre de l’Épuration, M. Pierre Dupong, décide de réduire la durée d’interdiction d’exercer une activité artistique ou littéraire ou de donner une publicité quelconque aux œuvres provenant de ses activités à une durée de 12 ans, à partir du 10.9.1944. La sanction du blâme et la sanction de l’amende de 20.000 frs sont maintenues. <sup>373</sup>

1950 Luxembourg: 3 août; Emile Reuter senior, avocat avoué à Luxembourg, 1, avenue de l’Arsenal, présente au sujet de Théo Kerg un recours au Ministre d’État, Président du Gouvernement. Il constate que la décision intervenue en matière d’épuration, en date du 8 juillet 1950, infligeant à Kerg les 3 sanctions à savoir: le blâme, une amende de 20.000 frs et l’interdiction d’exercer publiquement une activité artistique pour une durée de 12 ans, frappe Théo Kerg très durement et l’accule à une situation de misère. Il demande une remise de l’amende et une réduction sensible de la durée d’interdiction de l’exercice public de son activité artistique. De Théo Kerg il joint à ce recours un certificat de non-imposition du 26.7.1950, établi par le receveur-percepteur de la Ville de Paris. <sup>374</sup>

1950 Luxembourg: 2 septembre; le Ministre d’État, Président du Gouvernement, Ministre de l’Épuration écrit à Maître Emile Reuter senior, Avocat avoué à Luxembourg, qu’il est d’accord de surseoir jusqu’à nouvel avis au recouvrement de l’amende de fr. 20.000, infligée à Théo Kerg, artiste-peintre, par la décision du 8 juillet 1950, eu égard à la situation matérielle précaire de l’intéressé. Une lettre avec la même demande est envoyée, le même jour, au Ministre des Finances. Par lettre du 14 février 1954, du Ministre de l’Épuration, la demande de recouvrement des 20.000 frs, au Ministre des Finances est réactivée. <sup>375</sup>

1950 Aarhus, Danemark: novembre; exposition de Théo Kerg à la Galerie Tompsen.

La loi du 12 janvier 1955 accordera l’amnistie pour toutes les infractions mineures contre la sûreté extérieure de l’État ayant entraîné une peine privative de la liberté ne dépassant pas 5 années. Donc amnistie pour Théo Kerg.

Luxembourg : 28 avril 1950. Le Président de la 10<sup>ème</sup> Commission d’enquête administrative, M. Logelin, invite, par lettre recommandée de ce jour avec accusé de réception, M. Théo Kerg, artiste-peintre, Paris VIIe, 266, Boulevard St. Germain, Galerie de Bellechasse, de se présenter le jeudi, 8 juin crt, à 15 heures, au bureau de la Commission d’enquête administrative, 17 rue du Nord, à Luxembourg, IIe étage, pour y être entendu sur 15 points d’accusation de son incivisme pendant l’occupation allemande. L’inspection du dossier d’enquête administrative pourra se faire à partir du 25 mai au 3 juin. <sup>371</sup> Théo Kerg ne se présentera pas à la date demandée. Il habite à ce moment au 266, Boulevard St. Germain, au-dessus de la Galerie Bellechasse.

Luxembourg : 27 juin 1950. La 10<sup>ème</sup> Commission d'enquête en matière d'épuration administrative inflige à Théo Kerg, en l'absence de celui-ci, un blâme public, une amende de 20.000, frs, une interdiction d'exercer toute activité artistique ou littéraire et de donner une publicité quelconque aux œuvres provenant de cette activité pour une durée de 20 ans.

Luxembourg : 8 juillet 1950. Le Ministre de l'Épuration, M. Pierre Dupong, décide de réduire la durée d'interdiction d'exercer une activité artistique ou littéraire ou de donner une publicité quelconque aux œuvres provenant de ses activités à une durée de 12 ans, à partir du 10.9.1944. La sanction du blâme et la sanction de l'amende de 20.000 frs sont maintenues.<sup>373</sup>

Luxembourg : 3 août 1950. Emile Reuter senior, avocat avoué à Luxembourg, 1, avenue de l'Arsenal, présente au sujet de Théo Kerg un recours au Ministre d'État, Président du Gouvernement. Il constate que la décision intervenue en matière d'épuration, en date du 8 juillet 1950, infligeant à Kerg les 3 sanctions à savoir : le blâme, une amende de 20.000 frs et l'interdiction d'exercer publiquement une activité artistique pour une durée de 12 ans, frappe Théo Kerg très durement et l'accule à une situation de misère. Il demande une remise de l'amende et une réduction sensible de la durée d'interdiction de l'exercice public de son activité artistique. De Théo Kerg il joint à ce recours un certificat de non-imposition du 26.7.1950, établi par le receveur-percepteur de la Ville de Paris.<sup>374</sup>

Luxembourg : 2 septembre 1950. Le Ministre d'État, Président du Gouvernement, Ministre de l'Épuration écrit à Maître Emile Reuter senior, Avocat avoué à Luxembourg, qu'il est d'accord de surseoir jusqu'à nouvel avis au recouvrement de l'amende de 20.000 frs., infligée à Théo Kerg, artiste – peintre, par la décision du 8 juillet 1950, eu égard à la situation matérielle précaire de l'intéressé. Une lettre avec la même demande est envoyée, le même jour, au Ministre des Finances. Par lettre du 14 février 1954, du Ministre de l'Épuration, la demande de recouvrement des 20.000 frs, au Ministre des Finances est réactivée.<sup>375</sup>

1950 Paris: Comme conclusion à une étude sur le peintre Théo Kerg, Robert Vrinat, critique d'art au Figaro, écrit: *«En plus chaque oeuvre nouvelle de Théo Kerg est, malgré les dimensions souvent restreintes, un pas vers l'art mural, celui qui le préoccupe depuis toujours, celui qui scande et enchante le mur de grands rythmes de lignes de couleurs et de plans transparents sans le percer. Nous voici à un état d'équilibre, à un palier, à l'aurore d'un nouveau départ. Nous connaissons maintenant la nature de l'évolution de Kerg, qui bien plus que d'une courbe géométrique se rapproche d'un arbre aux branches nombreuses et touffues, qui accompagnent sa croissance pyramidale sans l'entraver, bien au contraire. Il faut ici insister sur un point: en 1932, Kerg fut l'élève de Paul Klee. L'exemple de cet artiste unique, les leçons du maître incomparable, trouvèrent en lui*



*un terrain d'élection. Sans amoindrir sa sensibilité, il apprit à mettre en évidence sa construction statique d'un ensemble dynamique ; il s'exerça à la longue patience de l'approbation des hasards dans l'oeuvre d'art, par une action de plus en plus volontaire, par une organisation sans cesse plus rigoureuse ; il lui dut aussi de sauvegarder son goût plastique, son amour de la matière. Tout cela explique qu'aujourd'hui l'oeuvre de Kerg force l'attention. Par sa singularité, sa richesse et son unité elle s'impose à une place éminente dans l'art contemporain. C'est en toute sérénité que nous la verrons croître et s'étendre. Une oeuvre n'est jamais achevée, un artiste véritable ne saurait cesser de progresser. Mais Théo Kerg cesserait-il de peindre qu'il aurait déjà apporté à l'humanité un témoignage d'homme et d'artiste, et une source de joie pour l'avenir.»* <sup>377</sup> 1951 Kerg fait six expositions personnelles, à Copenhague (Galerie Birch), à Arles (Musée Réattu), à Milano (Gallerie del Naviglio), à Paris (Librairie 73), à Amsterdam (Galerie Van Lier) et à Paris (Galerie Drouant-David).

1951 Théo Kerg participe à quatre expositions collectives, une à Gênes à l'occasion de la Biennale Internationale d'Arte Marinara (1<sup>er</sup> prix Bianco e Nero), une à Paris (Galerie Nina Dausset, exposition du Groupe Graphies), une à Menton (Biennale), une dans une exposition itinérante dans les pays scandinaves (organisée par le Ministère de l'extérieur français), ainsi qu'à 5 Salons (Salon des Indépendants au Grand Palais, Salon du dessin et de la Peinture à l'Eau au Musée d'Art Moderne, au Salon d'Automne, au Salon du Trait et au Salon de la Marine).

1951 Copenhague: du 24 janvier au 2 février; exposition de Théo Kerg à la Galerie Birch.

1951 Amsterdam: février; le groupe Graphies, dont Théo Kerg est membre, expose en ce moment au Musée d'Art moderne à Amsterdam. Théo Kerg l'apprend par une lettre de la librairie-galerie Nina Dausset du 17.2.1951. Cette librairie-galerie se trouve au 19, rue du Dragon, Paris 6e.

1951 Luxembourg: 20 février; Théo Kerg et son épouse Catherine Vaccaroli vendent à Mme Liefgen (une habitante de Bivels), pour la somme de 28.000 frs, divers immeubles constitués de champs et de broussailles, situés dans la commune de Putscheid respectivement de Vianden.<sup>379</sup>

1951 Paris: 26 février au 15 mars; exposition à la Galerie Drouand-David, 35 peintures 1949-1951. A cause du succès, l'exposition est prolongée de 4 jours jusqu'au 15 mars. Le 26 février, au soir du vernissage, Théo Kerg écrit une lettre à sa mère: *«Ma petite maman adorée, Il est 22 heures. Je rentre de mon vernissage. C'était vraiment le plus important jour de ma vie. Dans Paris aux endroits les plus importants, il y a des mâts de 10 mètres surmontés d'un drapeau et sur les mâts des panneaux de 1,60 m x 1,20 m avec en grands caractères (50 cm de haut) mon nom et l'adresse de la galerie où je fais mon exposition.*

*Puis dans toutes les galeries et les grands hôtels de petites affiches avec le même texte (...) Tous, sans exception et aussi les critiques sont étonnés, enthousiasmés de mon exposition où les couleurs chantent admirablement dans des symphonies bleues, jaunes et noires».*

1951 Florence: mars; en complément à sa revue artistique «Numero», Fiamma Vigo ouvre une galerie d'art du même nom. Au début, elle expose dans les salles du Bar des Artistes et du Bar Cennini, plus tard, dans son atelier au no. 6 via degli Artisti. Elle expose surtout de l'art abstrait. Théo Kerg devient correspondant parisien pour la revue artistique «Numero». Il exposera au Bar Cennini en 1953, du 27.04.53 au 08.05.53. 381 Une carte de correspondant régulier 1950/51 se trouve aux ATK.

1951 Paris: 12 avril; Théo Kerg participe, avec plusieurs dessins, à la sixième exposition du groupe «Graphies» à la Galerie Nina Dausset, située au 19, rue du Dragon à Paris 6e. L'exposition des dessins durera du 12 avril au 5 mai. Participent également à cette exposition: Christine Boumeester, Fautrier, Fiorini, Friedländer, H. Goetz, Piaubert, Signovert, J. Villon, ZaoWouki.<sup>382</sup>

1951 Amsterdam: du 2 juin au 23 juin; Théo Kerg expose à la Galerie van Lier. Un tableau entre dans la collection du musée de la ville.

1951 Milan: 14 juillet; un contrat d'exposition est signé entre le Directeur de la Galleria del Naviglio Carlo Cardazzo et le peintre Théo Kerg, pour une exposition personnelle du 27.10.1951 au 9.11.1951. Le loyer de la galerie est fixé à 60.000 f1951 Arles: août; Musée Réattu, première exposition de Théo Kerg dans un musée. Théo Kerg y expose après une très importante exposition de Vincent van Gogh et après une exposition sur la 'Tapisserie moderne'. Le critique d'art Jacques Latour écrit: «Un des jeunes représentants les plus qualifiés de l'École de Paris d'après-guerre ». Le 21.9.1951, il écrit à Théo Kerg qu'il y a eu pas mal de monde pour voir son exposition.<sup>383</sup>

1951 Luxembourg: 17 septembre; il ressort d'une note du service de l'Enregistrement et Domaines, que le recouvrement de l'amende de 20.000 frs. lux., contre Théo Kerg, est à tenir en suspens jusqu'à nouvel ordre, eu égard à la situation de fortune très précaire de l'intéressé.<sup>384</sup>

1951 Milan: du 27 octobre au 9 novembre; Théo Kerg expose à la fameuse Galleria del Naviglio, via Manzoni 45. (111<sup>ème</sup> Mostra del Naviglio) Carlo Carrà et Massimo Campigli sont présents au vernissage de l'exposition. «Samedi, (27 octobre) lors du vernissage qui a duré de 5 à 9 heures du soir, tous les artistes de Milan et une foule tellement dense étaient venus, qu'ils ne pouvaient pas tous entrer dans la galerie.» A la radio italienne, où Théo Kerg enregistre une interview en italien pour cette exposition, il fait la connaissance du célèbre musicien Arthur Honegger qui se trouve dans le studio juste à côté pour faire,

lui aussi, un enregistrement. Arthur Honegger, qui à ce moment est chef d'orchestre à la Scala de Milan, accepte l'invitation de Théo Kerg de visiter son exposition à la galerie.<sup>386</sup>

1951 Milan: 1<sup>er</sup> novembre; le journal L'ITALIA publie en dernière page, qui est la page de l'actualité photographique, une grande photo de Théo Kerg dessinant les colombes sur la grande «piazza del Duomo» de Milan. Le journal rappelle que Théo Kerg a reçu un premier prix à la Biennale Internationale de Gênes en 1951.

Milan: à partir de 1951, la Galleria del Naviglio sera le point de référence du mouvement du spatialisme italien. Dès 1947, s'élabore autour du peintre milanais Lucio Fontana, le mouvement du spatialisme italien. La première exposition qui fonde véritablement le mouvement se déroule en 1949, à la *Galleria del Naviglio*. 1951 Gênes: 17 novembre; Palazzo dell Accademia «*Biennale Internazionale d'Arte marinara*». Théo Kerg y reçoit le Premier Prix de la section «Bianco e Nero» avec le dessin «Dopo la pesca». Parmi les artistes exposés à la Biennale on trouve: Massimo Campigli, Carlo Carrà, Felice Castrati, Filippo de Pisis, Virgilio Guidi, Renato Guttuso, Mario Sironi, Emilio Scanavino, Fernand Léger, André Masson.<sup>387</sup>

1951 Milan: 26 novembre; dix-sept jours après la fin de l'exposition de Théo Kerg, Lucio Fontana présente le «*Manifesto dell'Arte Spaziale*» à la Galleria del Naviglio, qui sera signé par d'autres artistes italiens.

Manifeste de l'art spatial: «Ni peinture, ni sculpture, milieux spatiaux, concepts spatiaux, ouvrir l'espace de représentation vers une nouvelle dimension, de rattacher l'art au cosmos tel qu'il s'étend, infini, au-delà de la surface plate de l'image». «*La matière doit être transformée en énergie et l'espace envahi en forme dynamique.*» (Fontana) «*La première architecture de l'Aire Spatiale c'est l'avion.*» (Cf. l'«*aéroport*» de Théo Kerg, peint en 1954). Théo Kerg trouvera le chemin vers son «*spatialisme*» à partir de 1956 qu'il nommera «*Tactilisme lunaire et terrestre*». I. Il l'exposera la première fois en 1959, à la Galerie Bellechasse à Paris.

1951 Paris: Le dictionnaire Bénézet publie une analyse sur les œuvres de Théo Kerg.

1951 Paris: Théo Kerg fait partie du groupe «Graphies». Avec ce groupe, il expose à la Galerie Nina Dausset, en 1951 (22 artistes y exposent comme Christine, Fautrier, Fiorini, Friedländer, R. Gonzales, Piaubert, Signovert, Raoul Ubac, J. Villon, Zao-Wouki) et à la Librairie Didier, à Nancy, en 1952. Exposer ensemble et promouvoir l'estampe était le seul but de cette association.<sup>388</sup>

1951 Paris: Théo Kerg écrit à sa mère qu'il a vendu le tableau «Port de Douarnenez» huile sur toile, 130 cm x 195 cm, ( HxL) à un collectionneur finlandais (Jalo Sihtola, 1882-1969). Cette œuvre sera exposée au Turum Taidemuseo, en Finlande, du 13.2.-28.2.1954.

En 1958 elle fera partie de la *Ester and Jalo Sihtola Fine Arts Foundation*. En 2001 elle rejoindra la collection du Ateneum Art Museum de Helsinki.

1952 Théo Kerg fait deux expositions personnelles, une à Paris, Galerie Craven, et une à Philadelphie, Galerie Georges de Braux.

1952 Théo Kerg participe à 11 expositions collectives, une à New York, deux à Bruxelles, une à Lausanne, une à Rouen (Musée des Estampes), une à Nancy (Librairie Didier avec le Groupe Graphies), une à Sao Paolo (Artrt sacré français), une en Ecosse et Angleterre (Exposition itinérante organisée par le British Council) et à 8 Salons,

1952 Paris: Théo Kerg reçoit une commande pour illustrer un livre de Paul Valéry; ce sont 10 lithos à faire en 2 couleurs. (lettre à sa mère)

1952 Paris: 1<sup>er</sup> mars; Une œuvre de Théo Kerg, *la fille au chapeau*, entrée dans la collection du Musée Réattu d'Arles en 1949, figure sur la page de couverture de». *L'officiel des peintres et graveurs, guide du collectionneur; no. 41* ». Le Directeur est, à ce moment, Jean Chabanon. A la page 11, on retrouve sa critique sur l'exposition de Théo Kerg à la Galerie Drouant-David. Théo Kerg vend 10 toiles pendant cette exposition.

Luxembourg : le 7 février 1952, Monsieur Victor Bodson, docteur en droit, Ministre de la Justice écrit un certificat pour Théo Kerg. Voici un extrait de ce certificat :

« *Les Parquets du Grand-Duché de Luxembourg avaient ouvert en 1944 et 1945 des instructions contre environ dix mille Luxembourgeois. Deux mille affaires de peu d'importance furent renvoyées devant un tribunal spécial, dit « tribunal sommaire », institué par la loi du 6.4.1946. Ce tribunal avait pour mission de vider sans enquête les affaires de peu d'importance. Le cas de Monsieur Kerg fut liquidé par une décision du tribunal sommaire, en Chambre de Conseil, le 14.12.1948. La peine proposée par le Parquet fut un emprisonnement de dix mois. Cette peine correspondait à la détention préventive subie déjà par M. Kerg en 1945. La proposition de la peine a eu lieu sur le vu d'un dossier qui ne contenait que des dépositions de témoins à charge, dossier qui fut composé au début de l'année 1945 et dans lequel figuraient notamment certaines dépositions des anciens collègues de M. Kerg, qui avait été professeur de dessin au lycée des garçons à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il fut fait grief en outre à M. Kerg d'avoir adhéré au mouvement de la "Volksdeutsche Bewegung" (...) De nombreuses adhésions à ce mouvement furent faites sous la contrainte, et beaucoup de Luxembourgeois qui avaient cédé à cette contrainte ne furent pas inquiétés. J'ajoute que contrairement à certains bruits, il résulte du dossier que M. Kerg n'a jamais eu des relations ni avec la Gestapo, ni avec une autre organisation allemande reconnue comme étant une organisation criminelle ».*

Pendant les procès de Nürnberg en 1945 les alliés déclarent le NSDAP comme étant une organisation criminelle.

1952 Paris: 29 mars; au 2<sup>ème</sup> Salon du Jazz «Jazz-Plastic» Théo Kerg expose à côté de Braque, Chagall, Desnoyer, Dufy, Gleizes, Estève, Hartung, Lanskoj, Herbin, Leger, Matisse, Villon, Le Moal, Manessier, Pignon, Singier, Soulages, Vasarely, etc. <sup>389</sup>

1952 Nancy: 15 mars; Théo Kerg participe à l'exposition du groupe «Graphies» à la librairie Didier. C'est la septième et dernière exposition du groupe créée en 1949. Il se dissoudra par après lentement. L'invité d'honneur du groupe est Picasso, représenté par plusieurs œuvres. <sup>390</sup>

1952 Paris: 9 avril; Théo Kerg écrit à sa mère: «*La société des Artistes Indépendants, à laquelle j'appartiens depuis 1939, m'a demandé (malgré que je ne sois pas français) d'être commissaire général adjoint lors de son Salon annuel qui ouvrira dans 15 jours*».

1952 Paris: Musée d'Art Moderne; jeudi 29 mai, vernissage du Salon. La revue «ARTS», de la 22<sup>ème</sup> semaine, publie une grande photo d'un des dessins de Théo Kerg qui sont exposés au Salon.

1952 New York: Galerie Wildenstein, Théo Kerg est sélectionné, tout comme Zao-Wou-Ki, pour un des 14 Prix Hallmark, exposition d'aquarelles dans 9 musées des Etats-Unis. Sur un diplôme reçu par Théo Kerg à cette occasion on peut lire: «*The second international Hallmark Art Award 1952 for the water color «The illuminated Cathedral», Prize of \$50.* Un des 7 membres du Jury est Daniel Wildenstein. <sup>391</sup>

1952 Paris: 10 juin; sur la page de couverture du journal de l'Amateur d'Art, 12, rue des Beaux –Arts, figure une œuvre de Théo Kerg exposée au Salon du dessin et de la peinture à l'eau. 1952 Paris: le peintre et graveur génois Giannetto Fieschi (1921-2010) reçoit des bourses d'études pour Paris, Barcelone et New York. A Paris il habite Hôtel des Ecoles, rue Delambre, Paris 15<sup>ème</sup>. Il est reçu avec grande attention à la Galerie Bellechasse. Toute la fenêtre de la galerie est décorée avec la revue «Numéro» de Fiamma Vigo, de Florence, qui publie dans ce numéro un article sur le peintre Giannetto Fieschi. Puis, ce grand peintre italien, (professeur au lycée technique de Gênes, professeur à l'Université de Tennessee et, en 1980, professeur à l'Académie des Beaux Arts de Gênes) est reçu avec grande amitié chez Théo Kerg. 1952 Paris: juin-juillet; Théo Kerg fait son permis de conduire. 1952 Paris: 30 juillet; Théo Kerg termine les 25 tableaux pour une exposition à Philadelphie.

1952 Luxembourg: 21 août; dans le journal L'Indépendant, journal luxembourgeois d'actualités mondiales, avec adresses à Luxembourg, Bruxelles, Paris et New-York, N.G. publie, à propos de Théo Kerg, un article en première page intitulé: «Nul n'est prophète en

son pays». L'article, sur presque une page, cite un grand nombre de critiques parues dans la presse étrangère en faveur de l'artiste Théo Kerg.<sup>393</sup>

1952 Bruxelles: 2 octobre; Galerie Artis, rue de Schaerbeek 74, vernissage d'une exposition de gouaches, lithos, gravures, avec les artistes Théo Kerg, Lanskoy, Nakache, Orix.<sup>394</sup>

1952 Paris: du 17 octobre au 9 novembre; exposition de Théo Kerg d'une collection de gouaches à la Galerie Craven, 5 rue des Beaux-Arts. Le Daily Mail parle de cette galerie dans son édition du 23 octobre: «*The most modern art gallery opened by John Craven*».

1952 Philadelphie: du 20 octobre au 15 novembre; exposition à la Galerie Georges de Braux.

1952 Paris: 30 octobre; dans la revue «l'Actualité Artistique Internationale», Georges Boudaille écrit à la page 9 concernant l'exposition Théo Kerg à la Galerie Craven (jusqu'au 9 novembre): «*Les aquarelles de Théo Kerg séduisent et enchantent le regard. Elles possèdent une délicatesse, une transparence, une atmosphère, un sens de la composition qui sont les meilleurs de leurs qualités.*».<sup>395</sup>

1952 Bruxelles: 8 novembre - 1<sup>er</sup> décembre; Galerie Artis, rue de Schaerbeek 74, vernissage d'une exposition appelée: Cinq peintres français et belges avec les artistes Anne Bonnet, Théo Kerg, Marc Mendelson, Roger Chastel; Louis van Lint.

1952 Paris: Théo Kerg rencontre Albert Gleizes, peintre cubiste, puis futuriste, à la Galerie Colette Allendy 67, rue de l'Assomption.

1952 Paris: 7 décembre; Théo Kerg rédige sa première lettre à sa mère sur une machine à écrire qu'il a échangée en Allemagne contre un de ses tableaux. Dans cette même lettre il écrit qu'un directeur d'un musée de Finlande lui a acheté un grand tableau d'une valeur de 200.000 fr.

1953 Théo Kerg fait six expositions personnelles, à Anvers (Het Atelier), à Florence (Galerie Numero), à Bruxelles (Galerie Artis), à Poitiers (Musée), à Philadelphie, (Galerie Georges de Braux) (E.U.) et à Paris (Galerie Bellechasse).

1953 Théo Kerg participe à 10 expositions collectives, trois à Paris, une à Milano (Galleria Gian Ferrari), une à New-York (Galerie Wildenstein), une à Noceto, une à Bern, une à Menton, une à Sceaux, une à Eze-village (A-M), une à Poitiers, une à Rouen et à 9 Salons.

1953 Noceto/Parma, Italie; lors de l'Exposition Internationale, Théo Kerg reçoit le 2<sup>ème</sup> prix pour étrangers du «Prix San Martino».

1953 Luxembourg: février; Dans le cadre du recours contre une décision du Ministre de l'Épuration du 8.7.1950, Théo Kerg recueille toute une série de certificats/déclarations



pour sa défense. Le recours sera introduit par Maître Joseph Kerschen le 16 novembre 1953.

Luxembourg : 16 février 1953. Un certificat recueilli par Théo Kerg de ce jour, daté et signé, dit ceci: « *Je soussigné Nicolas SCHONS, Adjudant de Gendarmerie E.R., demeurant 7, rue des Girondins à Luxembourg, certifie sous la foi du serment ce qui suit: Monsieur Théo Kerg a été un adversaire juré du régime hitlérien . En effet, dès son retour d'Allemagne- au printemps 1933- d'où il a été refoulé à cause de son activité antinazie, jusqu'en 1937 je l'ai connu intimement. Après sa destitution comme professeur-stagiaire (en 1934), il a été chassé de chez lui par son père et je l'ai même recueilli chez moi. Pendant la période indiquée il défendait âprement son opinion, il aidait les victimes du régime nazi, soit en leur permettant de fuir l'Allemagne, soit en leur procurant gîte et nourriture, soit en fournissant des moyens d'action à la résistance allemande. De ce fait gravement compromis et menacé dans son existence, il a été obligé de faire en apparence quelques concessions à l'occupant en hiver 1940-41. Il n'y a aucun doute pour moi qu'il les fit uniquement pour échapper à une situation particulièrement dangereuse pour lui pendant cette période trouble. En effet, entre 1940-41 j'ai revu plusieurs fois Monsieur Théo Kerg et j'ai pu constater qu'il était traqué, mais que ses opinions n'avaient pas changé.* »<sup>396</sup>

Mondorf-les Bains : 17 février 1953. Un certificat daté et signé de ce jour dit ceci : “ *Je soussigné Dr. Raymond Schaffner, Médecin à Mondorf-les-Bains, déporté de guerre, certifie sous la foi du serment avoir été en rapport étroit avec Monsieur Théo Kerg jusqu'au jour de ma déportation. Je n'ai jamais remarqué qu'il ait eu la moindre sympathie pour le régime nazi. Bien plus, pendant les longs séjours qu'il fit ici, et lors de nos discussions, il avait une attitude résolument antinazie et tous les soirs nous écoutions chez moi les émissions de la BBC. Il m'avait tenu au courant de ses difficultés avec l'occupant et des concessions qu'il avait été obligé de faire en hiver 1940-41 pour sauver sa vie et son jeune ménage. D'ailleurs, il cherchait une occasion de se libérer de l'emprise. A cet effet, il avait finalement résolu d'abandonner son professorat. Pour y arriver il se fit porter malade à des intervalles de plus en plus rapprochés à l'aide de mes certificats médicaux*”.<sup>397</sup>

Luxembourg : 21 février 1953. Un autre certificat de ce jour, recueilli par Théo Kerg, daté et signé, dit ceci: « *Unterzeichneter Heini NEUMANN, Bilhauer in Remscheid, bescheinigt hiermit eidesstattlich, mit dem Maler Théo Kerg, während seiner Studienzeit an der Akademie in Düsseldorf, eng befreundet gewesen zu sein. Herr Théo Kerg war allen Kameraden als scharfer Gegner des Nationalsozialismus bekannt und ist als solcher, nach Hitlers Machtergreifung, verhaftet worden. Nach Luxemburg zurückgekehrt,*



*sandte er propagandistisches Material an die deutsche Resistenz und rettete gefährdete Kameraden.* »<sup>398</sup>

1953 Arles: 24 mars; dans le journal *Le Provençal* de Marseille on peut lire: “Musée Réattu; inauguration de l’exposition d’Art Contemporain section peinture: Modigliani, Rouanet, Théo Kerg, Fernand Léger, Lapique, Marchand, Tal Coat, Prassinos, etc. Sculpture: Lipchitz, Zadkine, etc.” Sont également présents: Pignon, Lanskoy, Gromaire, Kisling, Domergue. (Théo Kerg est représenté avec 3 peintures: “Notre-Dame de Paris, La marchande de poissons, Le marché.”) (Lettre du 15 mars 1953 à sa mère.)

1953 Saint Tropez: juillet; Théo Kerg séjourne au bord de la mer. Il peint le port, les bateaux et des sujets marins. Il est invité chez l’écrivain Raymond Guérin. A St.Paul-de-Vence, il rend visite au poète Jacques Prévert et à sa femme Janine Loris. Egalement présents chez Jacques Prévert, à ce moment, sont Yves Montand et sa femme.<sup>400</sup>

Luxembourg : 25 septembre 1953. Le Ministre des Affaires étrangères Joseph Bech publie, au Mémorial no 58, le texte de la « *Déclaration Universelle des Droits de l’homme adoptée et proclamée par l’Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948* ». Entrée en vigueur au Luxembourg le 3 septembre 1953, selon l’annonce faite par le Ministre Bech, le 15 septembre 1953. Retenons que la sentence du « *Tribunal sommaire* » contre Théo Kerg a été prononcée le 14 décembre 1948 et que l’entrée en vigueur de cette déclaration n’aura aucune suite dans le dossier Kerg.

1953 Paris: octobre; Théo Kerg devient propriétaire d’un logement avec atelier, 203, rue St-Honoré, Paris Ier, escalier B, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étage 1953 Paris: lors du vote pour le Prix Buhrle

1953, Théo Kerg obtient l’unanimité des voix, les signatures des toiles étant voilées. Lorsqu’on dévoile les signatures, un membre du jury refuse de donner le prix à Théo Kerg.

Luxembourg: 16 novembre 1953; au nom de Théo Kerg, Maître Joseph Kerschen 5, rue Michel Welter, Luxembourg, introduit un recours contre une décision de Monsieur le Ministre de l’Épuration du 8.7.1950, par laquelle les sanctions suivantes ont été prononcées contre lui : « *sanction du blâme, sanction d’une amende de 20.000 frs (lux), sanction d’interdiction d’exercer publiquement une activité artistique ou littéraire ou de donner une publicité quelconque aux œuvres provenant de son activité pour une durée de 12 ans à partir du 10 septembre 1944.* »

Dans ce recours, les faits relatifs à cette affaire sont rétablis dans le vrai sens que leur donne Théo Kerg et sont expliqués dans les chapitres suivants: « *I) Historique de l’affaire. II) Motifs du recours. III) Moyens du recours. A. Les concessions. 1. Entrée en VdB. 2. Activité au sein de la VdB. 3. Activité professionnelle pendant la guerre. 4. Lettres*

*compromettantes. 5. Enseignement pronazi. 6. Dénonciation Arend. 7. Véritable attitude de Kerg. 8. Répercussions de l'Épuration. »*<sup>401</sup>

Luxembourg : 30 novembre 1953. Le Ministre de la Justice Victor Bodson écrit au Ministre de l'Épuration : « *J'ai l'honneur de vous informer que Maître Joseph Kerschen, avocat à Luxembourg, vient de me remettre une copie du recours qu'il a déposé au nom de son client le sieur Théo Kerg, artiste-peintre, demeurant à Paris, contre votre décision du 8.7.1950 en matière de l'enquête administrative.*

*Je vous donne à considérer si en présence d'un côté des faits nouveaux cités par Me Kerschen et de l'autre côté de la sanction extrêmement grave prononcée en 1950 à charge de Théo Kerg, il ne convient pas de soumettre ce dossier à une révision.*

*J'estime en effet que les sanctions prononcées sont extrêmement sévères par rapport aux sanctions prononcées par exemple dans des cas analogues. Ainsi les artistes inciviques ont été seulement exclus de la participation aux soumissions publiques, mais ils ont conservé la possibilité de soigner leur clientèle privée, alors qu'à l'égard de Kerg on lui a interdit d'exercer toute activité artistique ou littéraire pour une durée de 12 ans.*

*Je vous propose de réduire la durée de l'interdiction à 9 ans pour que l'intéressé puisse dès à présent reprendre son activité artistique dans notre pays. »*<sup>402</sup>

1954 Luxembourg: 14 février; Par lettre de ce jour du Ministre de l'Épuration au Ministre des Finances, la demande de recouvrement de l'amende des 20.000 frs contre Théo Kerg, laissée en suspens par lettre du 2.9.1950, est réactivée.<sup>403</sup>

1954 Paris : 18 février ; le journal Libération, 6, bd de la Poissonnière, publie un article sur les expositions parisiennes sous le titre "Cà et là". "Galerie Bellechasse, c'est une remarquable "Confrontation" d'estampes qui attire justement les connaisseurs: Braque, Chagall, Dufy, Fiorini, Hayter, Théo Kerg, Klee, Manessier, Matisse, Miro, Nakache, Picasso, Rouault, Springer, Villon, etc." <sup>404</sup>

Luxembourg : 9 mars 1954. Dans une lettre de ce jour du Ministère de l'Épuration les décisions suivantes sont prises : «*1) maintien de la sanction du blâme ; 2) maintien de la sanction de l'amende de 20.000 frs lux ; 3) La sanction d'interdiction d'exercer publiquement une activité artistique ou littéraire ou de donner une publicité quelconque aux œuvres provenant de ces activités pour la durée de 12 ans à compter du 10.9.1944 est remplacée par une interdiction de 9 ans et 6 mois à compter du 10.9.1944.*» Donc, à partir du 9 mars 1954 Théo Kerg est libre d'exercer de nouveau sa profession d'artiste au Luxembourg.<sup>405</sup>

Luxembourg : 13 avril 1954. Concernant l'amende de 20.000 frs lux prononcée par la Commission de l'Épuration, Théo Kerg écrit au Ministre de l'Épuration à Luxembourg en

se référant au recours introduit le 16 novembre 1953 : « *Il y était clairement prouvé, à la lumière de documents nouveaux, que la peine et les sanctions épuratives prononcées contre moi étaient basées unilatéralement sur un dossier répressif où le faux, la contrevérité, la haine, la jalousie, l'exagération s'étaient efforcés de présenter un coupable à ses juges. Il y était dit également que je m'étais exilé volontairement en France dans le seul souci de refaire ma vie et partant celle de ma famille, que j'avais réussi rapidement à m'imposer grâce à mon travail, mais qu'à la suite de l'intervention d'un membre d'une commission d'épuration luxembourgeoise les autorités françaises avaient pris des sanctions contre moi et que l'effet de ces sanctions continuait à se faire sentir cruellement.....*

*En effet, comment voulez-vous qu'un homme, démuné de tout argent paie 20.000 frs lux ? N'est-il pas absurde de reprocher à quelqu'un qu'il est pauvre, qu'il ne fait pas vivre sa famille et de lui réclamer en même temps des sommes astronomiques ?*

*Ensuite, comment voulez-vous que je puisse me relever et travailler honorablement pour ma famille si ces sanctions continuent à peser sur moi du fait que quiconque peut à tout moment étaler votre décision partout où je travaille, où j'expose et surtout au Ministère des Beaux-arts de France ? Vous n'en ignorez certes pas les conséquences.*

*Enfin, comment voulez-vous réintégrer un artiste dans la vie économique si la confiance à son égard manque ? Et cette confiance – facteur essentiel de la réussite d'un artiste – manquera tant qu'un acte officiel n'aura pas certifié que cet homme peut travailler sans entrave, libre de toute sanction ! »<sup>406</sup>*

1954 Paris: 2 juin; Galerie Bellechasse, 266 Bd. St. Germain, vernissage d'une exposition de Théo Kerg, le jour même de son 45<sup>ème</sup> anniversaire. Le succès est grand. Les textes des fameux critiques d'Art Waldemar George et Chastel sont pleins d'éloges. L'exposition est montrée à la télévision française et suisse.<sup>407</sup>

1954 Luxembourg: 26 décembre; décès de la mère de Théo Kerg à Niederkorn.

Luxembourg : 12 janvier 1955 ; vote de la Loi (du 12 janvier 1955) qui accorde l'amnistie pour toutes les infractions mineures contre la sûreté extérieure de l'État ayant entraîné une peine privative de liberté ne dépassant pas 5 années. Donc, amnistie pour Théo Kerg concernant la décision de la Chambre du conseil du tribunal spécial du 14 décembre 1948. Hélas, elle ne lui servira pas à grand-chose. Le harcèlement moral de Théo Kerg continuera même au-delà de sa mort en 1993.

1955 Paris 26 janvier; Dans une lettre datée de ce jour, Théo Kerg écrit à Monsieur Maximilien Gauthier, Secrétaire général du Syndicat de la Presse Artistique Française, 9 rue de Mézières, Paris 6e : «Je ne vous cache pas que je suis profondément touché des termes de votre lettre et de votre intention de prendre ma défense.» Puis, continuant à propos

d'un article de Georges Besson dans la Chronique artistique des Lettres Françaises du 20 au 27.1. 1955, où Théo Kerg est traité de sujet plus «qu'indésirable», Théo Kerg écrit: «Le fait de trouver cette attaque dans les Lettres Françaises, donc dans une publication communiste, n'est pas un fait du hasard. On ignore trop, en effet, que les attaques dirigées contre moi proviennent justement des centres communistes et cryptocommunistes. C'est un règlement de compte qui dure depuis près de dix-huit ans c.a. d. depuis que je me suis distancé nettement d'un parti que j'ai eu le malheur de soutenir, mu par l'idéalisme de ma jeunesse, mais que je combats depuis que j'ai reconnu à quels mobiles et ordres obéissent ces gens.»

1955 Paris: lundi 25 avril; «Le Journal de l'Amateur d'Art» (Bimensuel), 12 rue des Beaux –Arts Paris 6<sup>ème</sup> publie un article sur 2 pages intitulé: «Peintre de ce temps, Théo Kerg». L'article signé Pierre Imbourg débute ainsi: «Un nom s'inscrit chaque jour plus grand au palmarès de l'École de Paris, celui de Théo Kerg, qui occupe aujourd'hui, dans l'art non figuratif, une place de premier plan». Il se termine avec l'alinéa suivant: «Si aujourd'hui, Théo Kerg atteint à la notoriété, si ses toiles figurent dans les grands musées et chez les collectionneurs du monde entier, si chacune de ses expositions, à Bruxelles comme à Milan, à Copenhague comme à Philadelphie, à Lausanne comme à Paris, est couronné de succès, Théo Kerg le doit à son travail et à sa passion raisonnée qui lui a permis, à travers les pires épreuves, de poursuivre la création d'un style très personnel, d'un art bien à lui.» 7 photos illustrent l'article, 3 de Jean Boyé et 4 d'Yves Hervochoch.<sup>410</sup>

1955 Paris: début juin; Léopold Sédar Senghor (1906-2001), poète et homme d'État sénégalais, end visite à Théo Kerg dans son atelier au 203, rue St. Honoré. C'est le début d'une longue amitié entre le poète et l'artiste. Le poète est très intéressé par l'œuvre de Théo Kerg. Certaines œuvres trouvent le chemin de la collection du poète. Léopold Sédar Senghor demande à Théo Kerg de faire son portrait. A ce moment L.S. Senghor est Secrétaire d'État au cabinet d'Edgar Faure (1955-1956). (Lettre du 15 juin 1955 de TK à sa sœur Nathalie).

1955 Paris: Grand Palais, Salon 1955; Théo Kerg reçoit le Prix «Un ami des Artistes», de la Société Nationale des Beaux Arts.

1955 Paris: l'Ambassadeur du Luxembourg à Paris, Monsieur Robert ALS, ancien Ministre de l'Épuration (A.G.23.2.45), demande à Théo Kerg de représenter le Luxembourg à l'exposition de l'UNESCO au Petit Palais à Paris. Il visite l'atelier de l'artiste avec d'autres membres de l'Ambassade au 203, rue St. Honoré, Paris Ier, téléphone Richelieu 95-26.<sup>413</sup>

1955 Paris: 17 décembre; le critique d'art et écrivain Robert Vrinat écrit dans le Figaro: «L'œuvre de Théo Kerg est une œuvre de vie, faite pour agir et faite pour durer».<sup>414</sup>

1956 Paris: 2 février; Salon de la Marine 1955-56; Le Secrétaire d'État à la Marine, M. Paul Auxionnaz informe Théo Kerg qu'il a reçu la distinction «Félicitations du jury du Salon de la Marine 55-56».<sup>415</sup>

1956 Moscou: 30 janvier; le conseil des ministres russe autorise le lancement d'un satellite. La terre rentre dans l'âge cosmique.<sup>416</sup> L'espace devient le centre des préoccupations de l'homme.

1956 Paris: la suprématie de la capitale française en matière d'art abstrait, notamment l'abstraction lyrique, commence à donner des signes d'essoufflement. Conscient que les décennies de l'art abstrait sont révolues, Théo Kerg cherche à refaire entrer, la troisième dimension, l'espace, dans son œuvre.

1956 Pendant l'année 1956 le sculpteur japonais Isamu Noguchi (1904-1988) commence ses travaux pour le jardin du siège de l'UNESCO à Paris. La réalisation de ce jardin est un point clé de la carrière artistique du sculpteur. Progressivement ses œuvres commencent à montrer son intérêt principal d'exprimer l'espace.<sup>417</sup> Ce jardin, le premier réalisé par un sculpteur et non pas par un jardinier, sera terminé en 1958.

1956 Le premier tableau de Théo Kerg (1956-57), où il fait entrer la troisième dimension dans son œuvre, s'appelle, "Matin dans un jardin Zen". Dans les années soixante, Théo Kerg et son fils Carlo, visitent le jardin de l'UNESCO. Bien vite, ce dernier ressent l'admiration que son père porte à la culture japonaise. Il n'est donc pas un hasard que le titre de la première œuvre tactiliste de Théo Kerg soit né dans cet environnement.

Cette recherche d'un nouveau langage personnel pour désigner son temps et la vie de ceux qui en sont les témoins, aboutira à sa première exposition tactiliste, en 1959, que Théo Kerg nommera: «*Tactilisme lunaire et terrestre*». (Tactilisme= animation de la matière). Selon l'éclairage des formes, le rythme, l'atmosphère, le langage du tableau, tout change. Inclusion de matériaux non picturaux dans l'œuvre, l'espace est envahie. Théo Kerg reprend son idée du mur de 1937.

« *Le thème du mur au 20<sup>ème</sup> siècle est important: «Le Mur» de Sartre, le mur des manifestes et des manifestations, le mur des lamentations et la question juive, le mur des fusillés et le Mur de Berlin, le mur des prisons et le mur de l'Atlantique. Le mur détruit et reconstruit* .» (Théo Kerg en 1969).

1956 Neuchâtel: 14 février; sortie du catalogue pour une exposition itinérante de Théo Kerg dans les musées allemands: «Städtisches Museum Wuppertal; Mannheimer Kunstverein; Kölnischer Kunstverein; Galerie Hanna Bekker vom Rath, Frankfurt/Main; Overbeck-Gesellschaft, Lübeck. Textes de Hans Padberg, Dr. Harald Seiler, Hans Friedrich

Geist, Robert Vrinat, Critique d'Art du Figaro. Photos Jean Boyé. Editions du Griffon, Neuchâtel.<sup>419</sup> Le 14.7. 1956 Théo Kerg dédicace ce catalogue à Jean Boyé: «*A mon ami Jean Boyé qui sait fixer mes gestes hélas pour l'éternité. Bien amicalement Théo Kerg*».

1956 Lübeck: 6 mars; le Directeur de l'Overbeckgesellschaft Hans-Friederich Geist, Plöniesstr. 31, Lübeck, écrit à Théo Kerg: «*Wichtig finde ich das Zusammen mit Manessier, Soulages, Hartung, Schneider, in München, denn Sie gehören in diese «Front»*».<sup>420</sup>

1956 Paris: 24 avril; chez Robert Laffont, sortie du livre «L'aventure de l'Art Abstrait» de Michel Ragon. Ce dernier fait cadeau d'un exemplaire à Théo Kerg avec la dédicace suivante: «*À Théo Kerg qui vit, au jour le jour, bien cordialement, Michel Ragon*». Autres signatures sur le bas de la dédicace: Aristide Caillaud, (intitulé par Michel Ragon dans ce même livre comme peintre primitif contemporain); Martin Barré, James Pichette, James Guittet, James Koenig, Atlan, Sugai, Doucet, (intitulés par Michel Ragon dans ce même livre comme: peintres de la nouvelle génération).<sup>422</sup>

1956 Paris: 5 juin; Madame Jehanne RAJAT, directrice de la Galerie Bellechasse, 266 Bvd St. Germain, écrit une lettre à Monsieur Robert ALS, Ambassadeur du Luxembourg en France, 33, Avenue Rapp, Paris 7<sup>ème</sup>. Elle lui demande assistance pour «un sujet du pays» qu'il représente en France. Ce sujet est Théo Kerg.

*Monsieur l'Ambassadeur;*

*Je me permets d'attirer votre attention sur des faits d'une gravité exceptionnelle et de réclamer votre assistance pour un sujet du pays que vous représentez en France.*

*Ne voulant pas abuser de votre temps je résume ci-après ces faits et les conséquences désastreuses qui en résultent et je me tiendrai à votre entière disposition pour vous donner tous les détails et pour vous confier les documents qui appuieront mes dires.*

*Depuis neuf ans, Théo Kerg, peintre de ma galerie, est victime d'une véritable cabale montée contre lui par M. Joseph-Emile Muller, attaché au musée de Luxembourg. En effet, ce dernier, se posant comme épurateur politique des artistes de son pays, poursuit d'une véritable haine le peintre cité, entrave continuellement son travail, agit délibérément dans le but de nuire et a nu effectivement non seulement à l'artiste, mais aussi à mon commerce.*<sup>424</sup>

*Voici les faits :*

*1°Affaire Eluard, 1948.*

*Lors de la publication du livre „Dignes de Vivre », l'auteur Paul Eluard a été prévenue immédiatement par M.J.-E. Muller contre Théo Kerg, illustrateur du livre .M. Eluard*

ayant convoqué ce dernier lui dévoile les agissements et, comme „poète engagé» refuse de lancer le livre; d'où perte des droits d'auteur du peintre. (document à l'appui).

#### 2° Congrès des critiques d'art, 1949 :

Au cours de ce congrès, M.J.-E. Muller me tient un langage si virulent et si destructeur sur Théo Kerg que cela aurait prévenu définitivement toute autre personne moins bien renseignée que moi et anéanti tout crédit. (document à l'appui).

#### 3° Salon de mai 1949.

Invité en 1949, Théo Kerg est ensuite rayé à jamais ; M.J.-E. Muller étant intervenu lui-même afin d'obtenir ce résultat. (renseignements confidentiels de certains membres du comité).

#### 4° Salon des Indépendants 1950.

Un peintre israélite (M. R. Worms) refuse catégoriquement d'être accroché dans la même salle que Théo Kerg et d'exposer avec lui à la galerie Lebar, Théo Kerg ayant été accusé d'antisémitisme cruel pendant l'occupation (rumeurs venant de la même source, intervention de M. R. Coginat). (renseignements de membres du comité des Indépendants et de M.P. Lebar).

#### 5° Commande de la Direction des Arts et des Lettres.

En 1950 Théo Kerg reçoit la commande d'une tapisserie par M. Baillat de la direction des Arts et des Lettres. M. Goutal, chef de bureau, informé (toujours par la même source), refuse cette commande et tout achat par la suite.

#### 6° Affaire du RAPPEL, mai 1950, 4<sup>ème</sup> année, N°II, p.663 et ss.

M.J. – E. Muller a fait publier ou publié lui-même cet article en français, contenant le dossier répressif et la condamnation de Théo Kerg, dans le but d'informer non seulement le Luxembourg, mais surtout Paris et le monde des arts en général. En effet, cet article a été envoyé de Luxembourg à tous les critiques et circule depuis dans les galeries, les administrations et les ateliers et a provoqué des incidents, des scandales et a nui considérablement à l'artiste. (renseignements nombreux).

#### 7° Prix de la Critique 1950.

Théo Kerg aurait sûrement obtenu ce prix, si, lors des délibérations, il n'avait pas été question de l'article de RAPPEL. (renseignements de quelques membres du jury)



### 8°Exposition chez Drouant-David, 1952.

*D'un commun accord, M. David et moi, nous organisons une exposition Théo Kerg. Jusqu'au dernier moment M.G. Besson, critique des Lettres Françaises et un certain nombre de peintres essaient de faire reculer M. David par l'article du RAPPEL et par des menaces de crever les toiles de „ce peintre qui n'a plus le droit de retourner dans son pays „. Grâce à mon intervention et à un certificat de M.V. Bodson, Ministre de la Justice (certificat que Kerg est allé demander in extremis) l'exposition a lieu ; mais l'acharnement reprend de plus belle : on ne pardonne pas à Théo Kerg le succès remporté.*

### 9°Prix Buhrlé 1953.

*Les signatures des toiles étant voilées lors du vote, Théo Kerg obtient ce prix à l'unanimité. Mais, lorsqu'on dévoile les signatures, M.J. Cassou, membre du jury, instruit par M.J.-E. Muller, fait un scandale et refuse de donner le prix à Kerg. (renseignements obtenus par des membres du jury).*

### 10 Prix Othon Friesz, 1955.

*Aux délibérations de ce prix, un scandale analogue au précédent a lieu à cause de l'article paru dans RAPPEL. (renseignements obtenus par des membres du jury).*

### 11°Presse.

*Si, grâce à l'intervention directe de M.J.-E. Muller, M.R. Cogniat, président de l'association des critiques d'art, a donné ordre de ne rien publier sur Théo Kerg, surtout dans „Arts“, si, de ce fait, les critiques de „Art d'Aujourd'hui“ p.ex. ont refusé d'écrire quoi que ce soit sur Théo Kerg, si M.Y. Taillandier, critique de „Connaissance des Arts“ (renseigné par M.J.-E. Muller) fait de l'obstruction contre Kerg là où il peut, ils ne sont pas les seuls. D'autres sont venus se joindre à eux au cours des années et les portes de la presse se ferment l'une après l'autre. La dernière en date qui risque de se fermer est celle de „Prisme“. M.M. Fourny, directeur de cette revue, m'avait promis un article avec des reproductions en couleur sur l'exposition des gouaches de Théo Kerg à ma galerie. Ayant présenté son projet à son comité de rédaction, certains membres de ce comité ont refusé catégoriquement la publication de cet article et ont même menacé N.N. Fourny de leur démission.*

### 12°Galleries.

*Toutes les galleries prévenues contre Théo Kerg se gardent de l'acheter et de le recommander. Au contraire, elles le démolissent là où elles peuvent. Exemple : sur l'intervention d'un critique, la Galerie Monique de Grootte a décroché la toile de Théo Kerg qu'elle lui avait demandée. Autre exemple la Galerie Guiet, rue Volney, ayant accepté de faire une*

exposition de Théo Kerg en novembre 1955, a annulé cette exposition peu de temps avant le vernissage à la suite des menaces de son équipe de peintres. (document à l'appui). Dernier exemple significatif, quoique 'réconfortant lorsque la calomnie tombe dans les oreilles qui écoutent avec objectivité. M.J. Sihtola, grand collectionneur finlandais n'a acheté il y a quelques années une importante toile de Théo Kerg pour l'offrir au Musée d'Imatra. Ayant fait part de son achat à différentes galeries parisiennes et les fameux agissements ayant encore une fois porté leurs fruits, M.J. Sihtola garde son achat pour lui et ne l'expose pas au musée. Par la suite, toujours séduit par l'art de Théo Kerg, il fait une enquête et contrôle les dires qui l'avaient troublé avec son bon sens de vieillard et d'homme de qualité il dévoile la méchanceté et la calomnie et vient faire amende honorable en se donnant la peine de me faire une visite pendant son court séjour à Paris en mai 56. Malheureusement tout le monde n'est pas de cette classe et ceux qui ont intérêt à détruire notre artiste ont préféré hurler avec les loups.

### 13° Manifestations artistiques à l'étranger.

Si je vous fais grâce des innombrables vexations et difficultés dont Théo Kerg aussi bien que moi-même sommes victimes depuis des années à la suite des agissements de M.J.-E. Muller, je ne veux pourtant pas négliger de vous signaler que son activité néfaste, voire criminelle, dépasse largement le Luxembourg et la France. Exemple : M.G. Wheelen, critique d'art, ayant organisé une exposition de l'école de Paris au Musée de Copenhague, a refusé les toiles de Théo Kerg, sélectionnées par lui-même lors d'une visite à la Galerie Bellechasse. Ce critique se vante partout d'avoir été instruit par une source officielle de Luxembourg. Autre exemple : le conservateur du Musée Wallon à Liège a averti les organisateurs d'une exposition à son musée, que le peintre Théo Kerg qui figure sur la liste des exposants proposés, est suspect et à rayer. Autre exemple : lors de l'exposition Théo Kerg au Festival des Nuits de Bourgogne, le Musée de Dijon a annulé son achat à la suite des renseignements reçus sur le peintre, et M.G. Besson l'a attaqué dans les Lettres Françaises du 4/8/55 et a contribué ainsi à l'annulation non seulement de cet achat, mais aussi à l'annulation de l'exposition que le musée de Besançon devait lui faire lors du Festival de Besançon 1956. (document à l'appui). Enfin M.R. Cogniat (qui semble avoir des relations particulièrement amicales avec M.J.-E. Muller) a toujours refusé d'inviter Théo Kerg aux Biennales de Venise et Sao Paolo et il l'a exclu des expositions organisées par les Relations Culturelles à l'étranger.

Je m'arrête là, car je suis persuadée que la liste est assez longue pour vous permettre de vous faire une opinion et pour faire une enquête.

Je souligne que ces agissements sans fin ont causé un préjudice considérable au moral et à la santé physique de Théo Kerg. Ils ont causé aussi un préjudice à ses moyens d'existence, qui, complètement désorganisés, ne lui permettent pas de nourrir femme et enfants. Après

*dix ans, ces derniers restent toujours à la charge des beaux-parents de l'artiste. Vraiment, cela dépasse la mesure, à plus forte raison, que Théo Kerg est en possession de ces droits et qu'aucune charge ne peut plus peser sur lui, le dossier répressif ayant été réfuté entièrement par Me. Joseph Kerschen. Ce n'est qu'une signature (apposée par Théo Kerg un moment de désarroi et sous l'influence de mauvais conseils et d'une pression certaine) que certains prennent pour prétexte de leur attitude.*

*Et maintenant, permettes-moi, Monsieur l'Ambassadeur, d'attirer votre attention sur mon cas personnel qui est le résultat de tout ce que je viens de vous exposer. Ayant fait une confiance absolue au talent du peintre Théo Kerg, confiance qui s'est confirmée par l'opinion des connaisseurs ; j'ai fait les sacrifices pour faire connaître un peintre nouveau. Ma galerie a soutenu matériellement pendant des années cet artiste qui est arrivé à Paris, absolument dénué de tout et n'ayant comme viatique que les vêtements qu'il avait sur lui. Nous l'avons logé, nourri, aidé, car nous étions sûrs de son talent. Maintenant, au moment où tous ces sacrifices seraient récompensés par la vente des œuvres à un prix qui, graduellement, est monté en proportion de la qualité et non pas de la publicité, à ce moment-là donc, nous rencontrons un barrage systémique et la virulence des attaques s'accroît. Je n'ai pas besoin de vous dire que pour moi c'est la ruine.*

*Je vous prie d'accepter, Monsieur l'Ambassadeur, avec mes sentiments les plus choisis, l'assurance de ma reconnaissance pour tout appui que vous voudrez bien apporter dans le cas exposé ici. Mme. J. Rajat*

1956 Luxembourg: 18 juin; le casier judiciaire de Théo Kerg au Grand-Duché de Luxembourg est vierge. (Extrait 7756/56 aux ATK)

1957 Paris: 5 mai; Comédie Française; Théo Kerg crée les costumes pour "Phèdre" de Racine et fait la connaissance de Maurice Escandé, acteur et futur Administrateur de la Comédie Française, de 1960 à 1970. 1957 Paris: 3 juin; le journal de Paris «Combat» publie, en première page, l'article intitulé: "Suite aux fureurs de Phèdre" - "Décorateur de la Comédie Française, Théo Kerg part en guerre contre la critique".

1957 Paris: juin; dans l'Officiel de Paris no.7, de juin 1957, à la page 12, sous le titre: «Jeu de Massacre à la Comédie Française. Le cas Phèdre.» Théo Kerg répond aux critiques de Robert Kemp (de l'Académie Française) pour son article du 8 mai 1957 publié dans «le Monde» et à Jean Jacques Gauthier, pour son article publié dans le Figaro du 8 mai 1957.<sup>427</sup>

1957 Reggio Emilia: Théo Kerg reçoit une Médaille d'or à la «VIe Mostra Nazionale del Disegno e dell' Incisione».

1957 Paris: Ministère des Affaires Culturelles; Théo Kerg reçoit le «Prix pour la France».

1957 Grèce: août; Théo Kerg y fait un voyage d'études et visite l'île de Crète.

1957 Kassel: octobre; première période d'enseignement dans une académie. Théo Kerg est nommé «*Gastdozent*» à la «*Staatliche Werkkunstschule Kassel*», Allemagne. Son ami Jupp Ernst, un des meilleurs «designers» de l'après-guerre est le directeur de l'école. Jupp Ernst avait le surnom «*Melitta-Jupp*» à cause de sa création du logo pour les filtres Melitta dans les années 30. Ce logo est encore utilisé de nos jours. Durant son séjour à Kassel, Théo Kerg habite Kettengasse 8, chez Reintges.

1957 Baïkonour: octobre; premier satellite artificiel «Spoutnik 1», puis, le 3 novembre, second satellite «Spoutnik 2» avec le premier passager spatial. La chienne Laïka est mise en orbite.

1957 Kassel: 8 décembre 1957 -15 janvier 1958; exposition Théo Kerg au château Bellevue, ouverture de la «*Staatliche Kunstsammlungen*». Ce sont des œuvres de peinture abstraite avec des structures tactilistes en mouvement. Film en couleur des *Göttinger Filmateliers* sur l'œuvre de Théo Kerg, supervision du film par Théo Kerg.<sup>428</sup>

1958 Théo Kerg participe à vingt-deux expositions collectives, cinq à Paris, une à Amiens, une à Wuppertal, une à Strasbourg, une à Genève, une à Düsseldorf, une à Grenchen (Suisse), une à Kassel, une à Liège, une à Nevers, deux à Biarritz, une à Asnières, une à Ambierle, une à Mauléon, une à Bruxelles, une à Toulon, une à Nantes, et à sept Salons.

1958 En France, au cours de l'année 1958, le Général de Gaulle est élu Président de la République Française, suite à la création de la Cinquième République.

1958 Luxembourg: 22 février; le magazine hebdomadaire luxembourgeois «Revue» fait un reportage sur l'exposition de Théo Kerg qui se tient, à ce moment, à la Galerie Beffa. Le texte de la presse de Kassel, paru lors de l'exposition récente de Théo Kerg à Kassel, y est cité: *Théo Kerg, le maître de la couleur bleue.... De sa méthode de travail Kerg dit: «Je pars de la couleur comme un poète du mot ou un musicien du son, c.à.d. je commence avec une tache de couleur; qui posée sur la toile vide, commence à agir. Elle agit dans mon esprit, elle appelle des souvenirs, elle se transforme, s'accouple, se combine, elle forme mon esprit, mes pensées, mes sentiments, elle forme le monde, mon monde à moi, plus tard la pensée, la sensation, le monde du spectateur. Ainsi se concrétise le tableau à partir d'une seule tache de couleur. A partir de ces "déclarations", si l'on veut appeler ces phrases ainsi, il en résulte déjà comment on doit s'approcher des tableaux de Kerg: Il ne faut pas y chercher des objets, mais il faut suivre leur rythme, leur dynamique, la structure de leur couleur; la structure de leur relation. Les tableaux respirent tous les états d'âme, des situations, oui des paysages, des architectures, qui avant leur création dans l'œuvre, existaient déjà quelque part dans le monde, la plupart du temps dans les régions du sud de la France. Kerg absorba le vu et le senti et le transforma mentalement,*

*jusqu'à ce que la première tache de couleur se posât sur la toile. C'est pour cette raison que ces toiles qui sont exposées à Kassel, sont pratiquement toutes gaies car elles portent encore en elles le soleil, la chaleur, la luminosité de la mer éternelle, la force de la roche et le bien-être du sable chaud de la Côte. (traduction de l'allemand)*

1958 Moutier: exposition Paul Klee 30.3. – 13.4.1958 à l'École secondaire. Dans le catalogue de l'exposition Théo Kerg publiée, sous le titre «*Témoignage*», sa lettre datée du 6.3.1958 qui relate son admission à l'Académie de Düsseldorf chez Paul Klee, en décembre 1932.<sup>429</sup>

1958 Bruxelles: 17 avril – 19 octobre; Exposition Universelle. Un film culturel de la «*Kosmos- Filmgesellschaft*» sur l'atome est projeté pendant l'exposition. Le film reçoit la plus haute distinction de la République Fédérale Allemande. Le texte français du film est parlé par Théo Kerg.

1958 St. Jean Cap-Ferrat: le 22 avril Jean Cocteau écrit à Théo Kerg: «*Mon cher Kerg: j'ai honte de répondre par un «bref» à votre longue, belle et bonne lettre. Je suis, hélas, surchargé de besoins.*

*J'aime votre parenthèse en ce qui concerne le mot « abstrait » car, votre œuvre prouve que l'art abstrait ne peut être qu'une manière de transcendance du réalisme, puisque le peintre en arrive toujours à l'autportrait, soit qu'il s'exprime avec des figures, des pommes, des fleurs, ou les formes de sa pensée.*

*L'art abstrait se propose de figurer ce qui ne possède aucune figure. Il arrive que cette école où l'œil ne se trouve pas distrait par une habitude, dénonce mieux une âme que le paysage et les natures mortes.*

*La chaleur humaine, cette poésie profonde qui s'échappe de nous malgré nous baigne votre force rigoureuse.*

*Une méthode froide ne ferme jamais à clef la moindre porte secrète de votre solitude. Au contraire, il me semble que vous ne craignez pas de vous ouvrir en deux comme dans le phénomène du rire et de l'héroïsme où rien ne se contrôle en notre personne.*

*Mettre de la nuit en plein jour. Voilà notre métier. Et c'est ce noble artisan de ce métier là que je salue en vous affectueusement.» Jean Cocteau.*

1958 St. Jean Cap-Ferrat : le 28 avril Jean Cocteau écrit à Théo Kerg : « *Mon cher Kerg : Je n'ai plus le droit de faire des préfaces. C'est pourquoi j'ai trouvé le subterfuge amical de la lettre. Publiez-la, comme préface. Je vous y autorise de tout cœur. Votre Jean Cocteau* »<sup>430</sup>

1958 Liège: 12 juillet - 30 septembre, *Musée de l'Art Wallon*, Cabinet des Estampes; Théo Kerg participe à l'exposition collective Graphisme avec les artistes Adam, Arp, Boumeester, Braque, Fini, Friedländer, Leger, Mandel, Nakache, Survage, Tutundjian, Villon.<sup>431</sup>

1958 Paris: 18 août; Théo Kerg expose au *Salon des Grands et des Jeunes* au Musée d'Art Moderne de la ville de Paris. A cette occasion le journal: «*Le populaire du centre*» de Limoges écrit:..."aux côtés des peintres chevronnés tels que Picasso, Théo Kerg, Bernard Buffet, Villon, Yankel, etc....."

1958 Luxembourg: 28 août; le Ministre de la Justice, Victor Bodson, écrit dans une lettre du 28.8.1958 à Théo Kerg: «*Je voudrais préciser que j'ai depuis de nombreuses années fait mon possible pour empêcher les calomnieurs de vous nuire. J'ai déclaré à M. Biel que M. Als m'avait demandé votre dossier que je lui ai envoyé, qu'il a étudié et qu'il s'est rallié à ma façon de voir pour dire que votre cas était dénué de toute gravité et que toute attaque se basant sur les faits posés par vous pendant la guerre était dénuée de justification. Je continuerai dans cette voie, de même que M. Als*». <sup>432</sup> Maître Victor Biel est à ce moment l'avocat de Théo Kerg, et M. Robert Als est l'Ambassadeur du Luxembourg à Paris.

1958 Paris: *Salon de la Marine*; Théo Kerg reçoit une «*Mention*» du Secrétariat de l'État à la Marine, Ministère de la Marine.

1958 Bruxelles: 10 octobre - 11 novembre; exposition personnelle de Théo Kerg. L'Association des critiques d'art belge décerne le prix du mois d'octobre 1958 à Théo Kerg et à Jacques Lacomblez («*Prix de la Critique Belge*»). Voir les journaux «*Le Matin, Anvers*» (5.11.58) et «*La Lanterne, Bruxelles*» 6.11.58).

1958 Kassel: 17 octobre; sortie du film Théo Kerg, film documentaire de 9 minutes sur l'artiste. Société de Production: Kosmos-Film-Kassel Wolfgang Claus (Kassel), Göttinger Filmproduktion Hans-Heinrich Kahl (Geismar bei Göttingen). Film de 16 mm en Agfacolor, avec son.<sup>433</sup>

1958 Luxembourg: 19 novembre, 3 décembre, 31 décembre; Sous la rubrique «*Lettre de Paris*» Théo Kerg publie au «*Luxemburger Wort*» 3 articles sur les expositions parisiennes intitulés: «*L'œil écoute*».

1958 Paris: 4 décembre; le Chef des Services Administratifs de la Réunion des Musées Nationaux informe Théo Kerg qu'il a été inscrit, en tant que correspondant artistique du journal «*Luxemburger Wort*», sur la liste de presse de la Réunion des Musées Nationaux. Cette décision a été prise suite à un article de Théo Kerg publié dans ce journal sur l'ex-



position : *“De Clouet à Matisse, dessins français des collections américaines”* présentée au Musée de l’Orangerie 1958-1959.<sup>434</sup>

1958 Allemagne: décembre; la revue *«Die Kunst»* publie sous la plume du Prof. Dr. Franz Roh, président de l’Association des Critiques allemands, une étude largement illustrée du film *«Théo Kerg»* de la Kosmos- Filmgesellschaft. Ce film est édité en 4 langues. Il reçoit la mention *«précieux»*.

1958 Paris: 17 décembre; il ressort d’une lettre de ce jour de Mme Jehanne Rajat, directrice de la Galerie Bellechasse, à Monsieur le Président de l’Association Internationale des Critiques d’Art, qu’une association s’est créée autour de Théo Kerg pour faire la lumière sur la campagne *“calomnieuse dont cet artiste est victime depuis plusieurs années à Paris”*.<sup>435</sup>

1958 Paris: 21 décembre; Charles de Gaulle est élu Président de la République.

1959 La première photo de la Terre est prise depuis l’espace ainsi que les premières photos de la face cachée de la Lune. Théo Kerg fait, en cette année, quatre expositions personnelles, à Paris (Galerie Bellechasse), à Dortmund (Museum am Ostwall), à Lausanne (Galerie Kasper) et à Münster (Galerie Clasing).

1959 Théo Kerg participe à onze expositions collectives, six à Paris, une à Duisburg, une à Bruxelles, une à Menton, une à Vichy, une à Salburg et à 7 Salons.

1959 Paris: 5 janvier; c’est le début du programme spatial français. Le spatial est de plus en plus présent dans la pensée de l’homme. Théo Kerg passe dans l’émission de Pierre Gillon *« Des portraits et des hommes »*, diffusée chaque lundi à 23 heures sur France I (Paris-Inter).

1959 Bruxelles: janvier-février; Théo Kerg participe à l’exposition *« Confrontation »* à la Galerie Europe. Présents sont 29 peintres de renommée internationale comme Arp, Dubuffet Estève, Hartung, Istrati, Lanskoj, Poliakoff, Ubac, Vasarely, Wols....<sup>436</sup>

1959 Paris: La Guilde Internationale de Sérigraphies d’Art Abstrait édite une sérigraphie de Théo Kerg,

1959 Paris: 4 avril; Jean Rousselot écrit dans L’Écho d’Oran un article intitulé: *«Qu’est-ce que l’École de Paris?»*- *“Pas une école. Pas même un rassemblement. Quelque chose qui est dans l’air. Et dans la conscience. Quelque chose qui existe sans être. Et qui est aussi indispensable que la poésie, dont on ne sait à quoi elle sert, dit Cocteau, tout en étant certain que l’on ne pourrait s’en passer...”*

*Il n’y a pas à s’étonner non plus de voir, dans toute œuvre relevant de l’École de Paris...le signe du cosmopolitisme et de l’universalité, la symbiose de caractéristiques nationales*



*et de particularismes raciaux que tout destinait à ne pas rejoindre...Entre les recherches d'un Bryen et d'un Zao-Wou-ki, d'un Kerg et d'un Manessier, d'un Hartung et d'un Soulages, d'un Pelaya et d'un Pignon, d'une Leonor Fini et d'un Jean Marembert, il y a concours, émulation, identité.»*<sup>437</sup>

1959 Paris: 13 avril; Dans le journal «Combat» Claude Rivière écrit pour le Salon des Comparaisons: «Kerg qui offre une toile magistrale et qui affirme non seulement la rigueur du peintre mais le trouve plongé dans des rapports avec le temps et la proto-histoire, attitude très personnelle».

1959 Paris: 5 mai; vernissage de l'exposition «Nouvelles cantates de Théo Kerg et Groupe de mai» à la Galerie Bellechasse, 266 bd. St Germain Paris VIIe; 34 artistes exposent avec Théo Kerg. Parmi les plus connus il y a: Bott, Cocteau, Dropsy, Favre, Hartung, Melito, Picasso, Sayag, Viera da Silva, Geer van Velde, etc.

1959 Allemagne: première commande de vitraux et sculptures pour Théo Kerg (église de Neckarhausen/Heidelberg), suivie d'autres commandes de vitraux, mosaïques, sculptures. 1959 Paris: Début du programme spatial français. Le spatial devient de plus en plus présent dans la pensée de l'homme.<sup>438</sup>

1959 Paris: 26 septembre; la journaliste et photographe Gloria Braggiotti Etting et la galeriste Jane Harper, de Philadelphia, rendent visite à Théo Kerg dans son atelier au 203, rue St. Honoré. La directrice de la Galerie Bellechasse Jehanne Rajat est également présente. Le but de cette visite est de choisir des toiles pour la galerie de Philadelphia.<sup>439</sup>

1959 Paris: 3 novembre - 30 novembre; première exposition tactiliste de Théo Kerg «Tactilisme lunaire et terrestre» à la Galerie Bellechasse, 266 bd. St-Germain. Des structures préfabriquées alternent avec des structures libres. Utilisation expressive de la matière picturale et de matériaux hétérogènes.<sup>440</sup>

Dix ans plus tard, le 20 juillet 1969, au cours de la mission Apollo 11, les astronautes Armstrong et Aldrin marcheront sur la lune.

D'après le cahier des visiteurs, l'exposition est visitée par Francois Nothomb, Consul Général du Luxembourg, 33 avenue Rapp, Paris 7<sup>ème</sup> ; les artistes-peintres F. Hundertwasser, (11, avenue Daumesnil, St. Mandé, Seine) et Jaap Wagemaker, (Zomerdijkstraat 8, Amsterdam), André Brechet, Roger Bezombes, Melito; Manuel Cargaleiro et Artur Bual, artistes portugais; Frank Elgar, l'auteur d'un ouvrage sur Van Gogh et un sur Picasso; Waldemar George, critique d'art et éditeur du périodique «Prime des Arts»; l'écrivain Denys Chevalier, le poète-écrivain Jean Rousselot et les étudiants luxembourgeois Raymond Schaack et Pierre Schumacher.<sup>441</sup>

1959 Milano: Lucio Fontana, artiste spatialiste italien (1899-1968) écrit le 23 novembre à Théo Kerg: «Cher ami Théo Kerg, j'ai reçu votre gentille lettre et le catalogue. C'est dommage que je ne peux pas écrire en français. Vos œuvres sont très impressionnantes. J'espère de vous voir à Paris et nous parlerons de notre problème de l'art. Merci pour votre sympathie pour moi, à bientôt et beaucoup de souvenir. Votre Fontana.»<sup>442</sup>

Fontana parle du catalogue de l'exposition «*Tactilisme lunaire et terrestre*» qui se tient à ce moment à la Galerie Bellechasse à Paris.

1959 Paris: sortie du film de Jean Baudez «Théo Kerg à Collioure».

1959 Puteaux/Paris: Théo Kerg et le photographe luxembourgeois Romain Urhausen rendent visite à l'artiste Jacques Villon (1875-1963) dans son atelier à Puteaux. Jacques Villon est le frère de Marcel Duchamp.

1959 Paris: 27 décembre; Charles de Gaulle introduit le nouveau franc. 100fr = 1NF. adoption du Plan Pascal Marie qui vise la création du nouveau franc. L'abréviation est « NF ». Le 1<sup>er</sup> janvier 1960 il sera mis en circulation.<sup>443</sup>

Plus tard en 2006 et 2008

Lors de la parution *100 ans Chronique de l'APESS.*, celle-ci énumère à partir de la page 181, sous le titre *Les collaborateurs dans les rangs de l'Association des professeurs* une dizaine d'allégations et d'insinuations fausses ou peu vérifiables à l'encontre de l'ancien professeur Théo Kerg. Pourquoi cette rancune bien profonde contre un professeur qui n'a jamais été membre de l'APESS ?

Le 03.11.2008 Monsieur Aimé Knepper, Président de l'Amicale Albert Ungeheuer, écrit à Carlo Kerg, fils de Théo Kerg.

*« Au début de l'occupation allemande, Théo Kerg était le professeur de dessin de notre classe. Alors que quelques professeurs étaient connus pour leur attitude pro-nazie, nous n'avons jamais considéré Théo KERG comme tel et, comme d'autres élèves, j'avais une grande estime pour lui. »*

Beaucoup plus tard en 2019

Dans un courriel du 04.07.2019 du Stadtarchiv Korbach, le Dr. Marion Lilienthal écrit concernant le Dr. Paul Thibeau, ancien Directeur du Lycée de Garçons à Esch-sur-Alzette en 1940, Président de l'APESS de 1945 à 1950, membre du Conseil d'Etat de 1955 à 1972, :

*„Von 1941 bis zum Zusammenbruch 1945 war Professor Dr. Paul Thibeau als Luxemburger zwangsweise an die Schule nach Korbach beordert und musste seinen Direktor-*

*posten an der „Ecole Industrielle et Commerciale“ in Esch sur Alzette in Luxemburg einem deutschen Lehrer überlassen. Professor Thibeau gab an der Alten Landesschule in Korbach Mathematik- und Physikunterricht. Die Familie Thibeau, einschließlich seines Sohnes Andre, der 1943 an der ALS sein Abitur machte und anschließend Soldat in der deutschen Wehrmacht wurde, kehrten nach Kriegsende nach Luxemburg zurück.“*

*Brief des Sohnes Dr. André Thibeau (27.08.1982):*

*„Vater wurde von 1941 bis 1945 von den Nazis aus Luxemburg nach Korbach verbannt. „Da er durch die relativ frühe Verbannung aus seiner Heimat der Umsiedlung und dem KZ entging, war er relativ froh und hat sich in Korbach, dessen Bevölkerung und auch seine Kollegen Verständnis für seine Lage zeigten, recht wohl gefühlt.“*

### **Remarque finale**

Comme le « *Tribunal de la procédure sommaire* » s’est basé dans son jugement, sur des reproches et des préventions non prouvés, le doute continuera à planer sur la biographie de Théo Kerg, à moins que les historiens ne viennent un jour à une autre conclusion. Jusqu’à ce jour ceux-ci ne se sont pas encore penchés sur la question du fonctionnement de cette Chambre du Conseil du Tribunal spécial d’après-guerre, appelée encore « *Tribunal de la procédure sommaire* », qui siégea au Tribunal d’Arrondissement à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 avril 2022

Carlo Kerg

Concernant le fonctionnement de la Justice au Luxembourg pendant l'occupation allemande de la deuxième guerre mondiale lire l'entretien dans le Land du 08.01.2021.

Un entretien avec l'ancien procureur général, Robert Biever, sur les magistrats luxembourgeois durant l'Occupation, le Reserve-Polizeibataillon 101 et les Blutrichter allemands graciés après la guerre

**« Les magistrats luxembourgeois ont appliqué bien docilement le droit allemand et nazi »**

Bernard Thomas

*d'Land* : En tant que procureur d'État, vous avez été confronté aux séquelles de la Seconde Guerre mondiale dans les années 1990, lorsque le journaliste Paul Cerf vous demandait pourquoi vous n'entendiez pas poursuivre pour crimes de guerre les Luxembourgeois engagés dans le Stoßtrupp du Reserve-Polizeibataillon 101. En 1942-1943, quatorze Luxembourgeois avaient participé au massacre de Polonais juifs, déportant les survivants vers les camps d'extermination. Pourquoi n'avez-vous pas donné une suite pénale à ces crimes ?

## Renvois et références.

- 99 Voir ANLux / dossier IP/ 387
- 104 Henri Koch-Kent, Vu et Entendu, souvenir d'une époque controversée 1912-1940, pages 110-117, Imprimerie Herrmann 1983.
- 105 Voir Tageblatt du 19.8.1933
- 108 Voir ANLux/ dossier IP/ 387
- 109 La lettre de Joseph Bech du 26.01.1934 au Directeur Manternach de l'École Industrielle et Commerciale d'Esch-sur-Alzette se trouve aux ATK.
- 112 Henri Koch-Kent, Vu et Entendu, souvenir d'une époque controversée 1912-1940, page 110-117, 1983.
- 113 Kassiber du 18.4.1945 de TK, témoignage de l'épouse de TK, Bericht 10.5.40-10.9.44, sont aux ATK.
- 114 Des photos des documents sont aux ATK.
- 115 Annuaire de l'ALUC 1984, Le chemin de Théo Kerg, par Jos Walentiny se trouve aux ATK.
- 117 Lettre de Joseph Bech du 26.01.1934 au Directeur Manternach de l'École Industrielle et Commerciale d'Esch-sur-Alzette se trouve aux ATK.
- 118 Voir Kassiber du 18.4.1945 qui se trouve aux ATK.
- 119 Voir Bericht du 10.5.1940- 10.9.1944 de TK et le Bericht du 20.11.44 de TK qui sont aux ATK.
- 120 Voir Tageblatt du 7.7.1934, page 5, Um den Fall Kill – Urbany.
- 122 La copie de la lettre de mai 1987 de TK au professeur Carlo Schmitz se trouve aux ATK.
- 125 L'Annuaire de l' ALUC 1984, Le chemin de Théo Kerg, par Jos Walentiny, se trouve aux ATK.
- 126 La carte de critique d'Art de 1934 de TK au Journal L'indépendance Luxembourgeoise se trouve aux ATK.
- 129 Le cahier annuel d'abstraction-crédation 1935 se trouve aux ATK.
- 135 Les documents de TK avec lieu de résidence rue Albert 1<sup>er</sup>, 1935-1937, sont aux ATK.
- 139 Voir BNL/ dossier EPU / K 410.
- 141 La citation de Théo Kerg, Le tactilisme et sa suite, se trouve aux ATK.
- 142 L' Annuaire del' ALUC 1984, Le chemin de Théo Kerg, par Jos Walentiny se trouve aux ATK.
- 143 [fr.wikipedia.org/wiki/Joseph Hackin](http://fr.wikipedia.org/wiki/Joseph_Hackin), 23.02.2013.
- 144 La carte du chancelier Nothomb, envoyée à TK en 1948, se trouve aux ATK.
- 145 Une carte postale, datée du 15.3.1937, signée Bu. et adressée à TK à cette adresse, se trouve aux ATK.
- 146 Les articles de TK, écrits au mois d'avril 1937 dans l'Obermoselzeitung, sont aux ATK.
- 150 Joseph Flies, Das andere Esch, Editions St. Paul 1979.
- 151 [de.wikipedia.org/wiki/Entartete Kunst](http://de.wikipedia.org/wiki/Entartete_Kunst), 23.02.2013.
- 154 Le Diplôme d'Art de la Sorbonne du 3.1.1939 se trouve aux ATK.
- 157 La lettre du 7 septembre 1939 de Théo Kerg à sa mère se trouve aux ATK.
- 158 [fr.wikipedia.org/wiki/ Guerre\\_ d'Espagne](http://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_d'Espagne), 23.02.2013.
- 159 Lettre aux ATK.

- 160 Courriel du 1.11.2010 de Henri Wehenkel à Carlo Kerg.
- 191 Tageblatt du 01.03.2013, page 12, article de Georges Buchler.
- 195 Le «Bericht» du 20.11.1944 et le « Bericht» du 10.5.1940-10.9.1944 de Théo Kerg se trouvent aux ATK.
- 200 Le «Bericht» du 20.11.44 et le «Bericht» du 10.5.1940-10.9.1944 de Théo Kerg se trouvent aux ATK.
- 201 Carlo Müller, Luxemburg im 2. Weltkrieg. Die Kollaboration. [histoprim.cte.lu/lehrer/wk0.htm](http://histoprim.cte.lu/lehrer/wk0.htm), 5.8.2013.
- 202 Information reprise d'un document qui se trouve aux ANLux / EPU VIII / 105.
- 203 Copie de la lettre du 30 sept.1940 du Conseiller L. Simmer au Directeur de l'Ecole se trouve aux ATK.
- 204 La lettre du 1.10. 1940 du chef de la «Zivilverwaltng» Lippmann au Directeur Thibeau se trouve aux ATK.
- 206 La lettre du 21 juin 1946 de Théo Kerg à Maître François Wirtz se trouve aux ATK.
- 205 Copie de la lettre du 4.10.1940 du Conseiller Simmer au Directeur du Lycée d.j. filles se trouve aux ATK.
- 206 La lettre du 21 juin 1946 de Théo Kerg à Maître François Wirtz se trouve aux ATK.
- 208 Le formulaire en question, rempli par Théo Kerg, se trouve dans le dossier ANLux /EPU/ K410.
- 209 Voir le «Bericht» du 10.5.1940-10.9.1944 de Théo Kerg se trouve aux ATK.
- 210 [de.wikipedia.org/wiki/Volksdeutsche\\_Bewegung](http://de.wikipedia.org/wiki/Volksdeutsche_Bewegung), 23.02.2013
- 211 Chronique APESS 100 ans, 2006.
- 212 Copie de la circulaire du conseiller L. Simmer, du 5 novembre 1940, se trouve aux ATK  
Concernant Louis Simmer voir l'article de Denis Scuto dans le Tageblatt, 21/22 février 2015.
- 213 Voir le «Bericht» du 10.5.1940-10.9.1944 de Théo Kerg aux ATK
- 214 Memorial No 63 du 6.12.1940
- 215 La lettre du 3 décembre 1940 de Théo Kerg à son directeur se trouve aux ATK.
- 216 La lettre du 12 décembre 1940 des 7 professeurs de dessin à l'Oberschulrat Lippmann se trouve aux ATK.
- 217 Voir le « Bericht » du 10.5.1940-10.9.1944 de Théo Kerg aux ATK.
- 219 Georges Buchler, Tageblatt du 14/15 2019 page 5.
- 220 Paul Dostert, d.dt. Besatzungspolitik u.d. volksdt. Bewegung 1940-1945, p.235, op.cit. no 173.
- 221 Une copie de ce document du 18 décembre 1940 se trouve aux ATK.
- 222 La copie de la lettre d 27 décembre 1940 de Théo Kerg au Kreisleiter Diehl se trouve aux ATK.
- 224 Le «Bericht» du 10.4.1940-10.9.1944 de Théo Kerg se trouve aux ATK.
- 228 L'article du 12 .2.1941, « 70 lux. Erzieher auf Schloss Friedewald », voir ANLux / dossier EPU/ K410.
- 229 Voir le « Bericht » du 20.11.1944 rédigé par Théo Kerg qui se trouve aux ATK.
- 230 La lettre du 5.3.1941 de Théo Kerg au Conseiller de Gouvernement Steinkohl se trouve aux ATK.
- 231 Chronique APESS 100 ans, 2006.
- 232 Voir ANLux/ dossier EPU K410.
- 233 Copie de la lettre du 27.3. 1941 de Lippmann au directeur du Lycée de j.f. d'Esch-Alzette aux ATK.
- 234 Paul Dostert, d.dt. Besatzungspolitik u.d.volksdt. Bewegung 1940-1945. op.cit.no. 173.

- 235 histoprим. cte. lu / lehrer/wk0.html, 23.02.2013.
- 238 Le recours du 16 novembre 1953 de l'avocat Kerschen pour TK se trouve aux ATK.
- 239 Page 140, LHCE, brochure du Centenaire 2011.
- 241 Voir ANLux/ dossier EPU/K410.
- 242 APSS, Chronique 100 ans, 2006.
- 244 Une copie de la lettre du 12.9.1941 de TK à la Zivilverwaltung se trouve aux ATK.
- 245 La lettre du 3 octobre 1941 de la Zivilverwaltung à TK se trouve aux ATK.
- 246 Paul Dostert, d.dt. Besatzungspolitik u.d.volksdt. Bewegung 1940-1945. op.cit.no. 173.
- 247 Ibidem
- 248 La lettre du 21 juin 1946 de Théo Kerg à Maître Francois Wirtz, page 28, trouve aux ATK.
- 249 Voir le « Bericht » du 10.5.1940-10.9.1944 de Théo Kerg qui se trouve aux ATK.
- 250 Le courriel du 3.7.2019 du Stadtarchiv Korbach se trouve aux ATK.
- 251 Voir le « Bericht » du 10.5.1940-10.9.1944 de Théo Kerg
- 257 Le « Einberufungsschreiben » du 29.7.1942 du « deutscher Lehrerbund » se trouve aux ATK.
- 258 Paul Dostert, d.dt.Besatzungspolitik+ d.volksdt. Bewegung 1940-1945, op.cit.no 173.
- 259 La lettre du 6.9.1942 de Théo Kerg à l'Oberschulrat Lippmann se trouve aux ATK.
- 260 Voir le « Bericht » de TK du 10.5.1940-10.9.1944 qui se trouve aux ATK/ Certifi. du Dr. Hubert Meyers, Radiologie 21.8.42, Dr. Félix Worré, 3.9.42, Dr Schaffner, Mondorf, déclaration du 7.2.46, sont aux ATK.
- 261 Témoignage écrit du Prof. Marie Maroldt, docteur en philosophie et lettres, spécialités: latin-français se trouve aux ATK, et aux ANLux/. dossier IP 394.
- 262 ANLux / voir dossier IP 485 .
- 263 La lettre manuscrite du 12 .9.1942 de TK au Kreisleiter des DLBL, L.Thoss, se trouve aux ATK.
- 264 La liste no 147, du 18 .9.1942, du directeur Dotzenrath se trouve aux ANLux / dossier IP 485.
- 265 La liste du 16 octobre se trouve aux ANLux, au dossier IP 485.
- 266 Chronique APSS 100 ans 2006 et aux ANLux, dossier IP 485.
- 268 La lettre du 7.11.1942 du directeur Dotzenrath à Théo Kerg se trouve aux ATK.
- 269 La lettre du 9 .11.1942 de la CdZ à Théo Kerg se trouve aux ATK.
- 276 Le formulaire d'adhésion du 15 avril du 1943 sign. p. Théo Kerg se trouve aux ANLux / dossier K 410.
- 277 La lettre du 11.5.1943 de la CdZ à TK se trouve aux ATK.
- 278 La lettre du 14.5.1943 de TK à la CdZ se trouve aux ATK.
- 280 La lettre de la CdZ du 03.08.43 à TK, Entlassungsurkunde aus dem höheren Schuldienst se trouve aux ATK et aux ANLux / dossier K 410. Paul Staar a été Directeur de l'Ecole Normale à Ettelbrück pendant toute l'occupation allemande. Après la libération des reproches de collaboration lui ont été faites. En mai 1947 le parquet a conclu « qu'il y a lieu de classer cette affaire.

La bonté de cet homme et les services qu'il a rendus à ses compatriotes font incliner le plateau de la balance en sa faveur et une poursuite devant le tribunal spécial aboutirait à un acquittement certain.» En août 1949 l'affaire pénale politique... a été classée.



- 287 Voir annonce dans le «Nationalblatt» du 1/2.4.1944, du 17/18.6.1944 et du Tageblatt du 1/2.4.1944.
- 288 Le «Bericht» du 10.5.1940-10.9.1944, la lettre du 2.3.1944 de TK, la lettre du 29.3.1944 de la Landeskulturkammer, la facture Kunstdruckerei-Lithographien Eduard Huss du 20.3.44 pour 41 lithos à 100 exemplaires se trouvent aux ATK.
- 291 Art. TG 1/2.4.44, TG 6.4.44, et du 15/16.4.44 de la 1. Frühjahrsausst. de 1944 et le catalogue, aux ATK.
- 293 La fact. des transports Welter du 26.6.44 et le certif. d. départ de la Police Luxembg. du 19.6.1944, ATK .
- 294 La quittance de cet achat de TK du 24.8.1944 se trouve aux ATK.
- 295 [www.regionalgeschichte.net/bibliothek/texte/aufsaeetze/krier-luxemburg.html](http://www.regionalgeschichte.net/bibliothek/texte/aufsaeetze/krier-luxemburg.html) 23.02.2013.
- 296 Emile Krier, Luxemburg am Ende der Besatzungszeit und der Neuanfang.
- 297 Ibidem
- 298 Emile Krier, Luxemburg am Ende der Besatzungszeit und der Neuanfang.
- 299 Ibidem
- 300 Le «Bericht» du 20.11.1944 de TK se trouve aux ATK.
- 301 Voir lettre du 21.6.1946 de TK à Maître François Wirtz, qui se trouve aux ATK.
- 302 Voir « Bericht» du 10.5.1940-10.9.1944 de TK et lettre du 21.6.1946 de TK à Maître François Wirtz.
- 303 Georges (dit Menn) Schommer,(26.02.1987-26.02.1961) assumait des fonctions dirigeantes pendant plus de 40 ans au sein de la FNEL. Après le décès du ministre de l'Intérieur, de l'Economie et des Transports, Etienne Schmit, le 10 décembre 1937, Georges Schommer était pressenti par son parti (libéral) à sa succession au gouvernement . Le Premier ministre, Pierre Dupong, (parti de droite), refusa la nomination de Schommer en raison de son appartenance présumée à la franc-maçonnerie. Georges Schommer avait réussi à quitter le pays le jour de l'invasion nazie en 1940, puis à se rallier au gouvernement en exil et, fut nommé secrétaire général du ministère des Affaires étrangères par Joseph Bech. Schommer fit partie, après la libération, du groupe « Civil Affairs », chargé d'administrer le Grand- Duché avant le retour du gouvernement et de la famille grand-ducale. Le 12 septembre 1944, Menn Schommer prit l'ordonnance interdisant toute arrestation et perquisition arbitraire. L'ordonnance fut rédigée dans le contexte de la proclamation de l'«Union» du 10 septembre. Dans cette déclaration, l'association patriotique, dont les membres agissaient munis de brassards portant deux lions rouges et l'inscription « Miliz », s'arrogeait des pouvoirs de police. Extrait du journal « Le Quotidien » du 2 mars 2014. Journaliste : Jean Rhein.
- 304 [www.regionalgeschichte.net/bibliothek/texte/aufsaeetze/krier-luxemburg.html](http://www.regionalgeschichte.net/bibliothek/texte/aufsaeetze/krier-luxemburg.html) 23.02.2013.
- 306 Le «Bericht» du 20.11.44 de Théo Kerg, certifié conforme par l'avocat de TK, Netty Probst, aux ATK.
- 307 La lettre du 26.11.1944 de l'avocate Netty Probst au Ministre de la Justice se trouve aux ATK
- 308 Ibidem
- 310 Ministère d'État: Bulletin d'information du 28 février 1945, N° 3, S.4/ Emile Krier, Luxemburg am Ende der Besatzungszeit, 23.02.2013.
- 312 SIP, les gouvernements de 1848 à nos jours.
- 313 La lettre du 9 avril 1945 Ministre Pierre Frieden au Ministre Robert Als, ANLux, dossier EPU/ 318.
- 314 Ibidem et dossier EPU/ K410.
- 315 Le message clandestin du 18.4.1945 de TK à sa femme se trouve aux ATK.
- 316 Lettre du 10 juin 1945 de Théo Kerg au Ministre de l'Intérieur se trouve aux ATK.
- 319 Courriel du 1.11.2010 de Henri Wehenkel à Carlo Kerg.
- 321 Lettre du 16.11.1953 de l'avocat Joseph Kerschen aux ATK/et aux ANLux/dossier EPU / K 410.

- 322 René Deltgen, eine Schauspielerkarriere, CNA & Ministère de la Culture, 2002.
- 323 La lettre du 3 janvier 1946 de Maître Netty Probst à l'épouse de TK est aux ATK.
- 324 Le certificat de libération du 7 janvier 1946 de Théo Kerg se trouve aux ATK.
- 325 Le certificat manusc. d. Francois Steffen, Malermeister, Neustrasse 1, Diekirch, du 28.8.1946, aux ATK.
- 326 In propria causa, fascicule du 31.3.1946 du barreau de Luxembourg, se trouve aux ATK.
- 327 Ibidem
- 328 Ibidem
- 329 Ibidem
- 330 L'attestation du 8.4.1946 de l'Administration communale de Putscheid à TK se trouve aux ATK.
- 331 La facture du 5.5.1946 de l'Hôpital Sacré Coeur de Diekirch à TK se trouve aux ATK.
- 332 La quittance du 31.5.1946 de l'Hôpital Sacré Coeur de Diekirch à TK se trouve aux ATK.
- 333 Le questionnaire du 27.6.1946 de l'Épuration rempli par TK se trouve aux ATK+ aux ANLux / dos. K 410.
- 335 La lettre du 14.7.1947 de TK à l'Ambassadeur du Brésil à Anvers se trouve aux ATK.
- 336 La lettre du 14.7.1946 et celle du 25.7. 1946 de TK à sa mère se trouvent aux ATK.
- 338 Le certificat médical du 21.7.1946 du Dr. Nickels pour TK se trouve aux ATK.
- 341 La carte postale du 30.7.1946 du Ministère de la Justice se trouve aux ATK.
- 342 La quittance se trouve aux ATK.
- 345 Document officiel du Venezuela, du 5 septembre 1946, se trouve aux ATK.
- 346 Document de la société de navigation d'Amsterdam qui se trouve aux ATK.
- 347 Certificat de départ du Sous-officier Régional de Ravitaillement de Diekirch du 21.9.1946, aux ATK.
- 352 Voir ANLux / dossier EPU/ K410.
- 355 Voir ANLux / dossier EPU/ K410.
- 358 Voir ANLux / dossier EPU/ K410.
- 359 Voir ANLux / dossier EPU/ K 410.
- 360 Il ressort d'un article intitulé « L'autre guerre » de l'historien Denis Scuto, paru dans le « Tageblatt » du 4-6 avril 2015, que Nicolas Margue a signé le 1<sup>er</sup> août 1940 la pétition à Hitler, à côté des membres de la Commission administrative, des 41 députés encore présents au pays, de neuf conseillers d'Etat, de presque tous les avocats et juges, de 150 prêtres et de beaucoup d'autres personnalités de la vie économique et culturelle. Voici un extrait de cette pétition: «An den Führer. Exzellenz, Im Hinblick auf die Neugestaltung der politischen und wirtschaftlichen Verhältnisse in Westeuropa, beehren sich die unterzeichneten Vertreter aller Kreise des luxemburger Volkes, dem einmütigen Wunsch der gesamten Bevölkerung des Großherzogtums auf Beibehaltung eines staatlichen Eigenlebens des Großherzogtums im Rahmen der neuen europäischen Ordnung hiermit zum Ausdruck zu bringen.»
- 361 Voir ANLux / dossier EPU/ K 410.
- 362 Voir Chronique APSS 100 ans
- 363 Voir ANLux / dossier EPU /318.
- 371 Voir ANLux / dossier EPU/ K410.
- 373 Voir ANLux / dossier EPU / K410.

- 374 Ibidem
- 375 Ibidem
- 376 La lettre de TK à sa mère décrivant ce voyage se trouve aux ATK
- 377 L'article de Robert Vrinat se trouve aux ATK.
- 378 Le texte de Robert Vrinat se trouve aux ATK.
- 379 L'Acte de vente du 20.02 1951 du notaire Jean Nicolas Poos de Luxembourg se trouve aux ATK.
- 380 [fr.Wikipedia.org/wiki/ Jean\\_l'Anselme](http://fr.Wikipedia.org/wiki/Jean_l'Anselme), 23.08.2012.
- 381 Voir la thèse de Giorgia Marotta , Università di Siena, 2007-2008, aux ATK.op cit.no. 382
- 382 Voir Stanko Yosimov, mémoire Master 2, Université Paris IV, Sorbonne.
- 383 Lettre du 21.9.1951 de Jacques Latour à TK se trouve aux ATK.
- 384 Voir ANLux / dossier EPU / K 410. 385 [fr.wikipedia.org/wiki/Jean Bouret](http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Bouret), 23.12.2012.
- 386 La lettre de TK à sa mère ,où il décrit ses événements,se trouve aux ATK.
- 387 Giorgia Marotta, thèse, 2007/2008, Università di Siena, Facoltà di Lettere e Filosofia. Le relazioni europee di «Numero» 1949-1953. Rapporti e connessioni con la Galleria Denise René. Thèse aux ATK.
- 388 Stanko Yosimov, mémoire Master 2, Uni. Paris IV, Sorbonne, janvier 2010, aux ATK.
- 389 La plaquette de l'exposition du 29. 3. 1952, le 2<sup>ème</sup> salon du Jazz, se trouve aux ATK.
- 390 Voir Stanko Yosimov, mémoire Master 2, Université . Paris IV, Sorbonne, janvier 2010, aux ATK.
- 391 Le diplôme reçu par TK pour son aquarelle «The illuminated Cathedral» se trouve aux ATK.
- 392 Voir [www.jeanboye.fr/23.12.2012](http://www.jeanboye.fr/23.12.2012).
- 393 L'article du 21. 8. 1952 de «L'Indépendant» se trouve aux ATK. 394 L'invitation de l'exposition du 2 octobre 1952 à la Galerie Artis se trouve aux ATK.
- 395 La revue du «l'Actualité Artistique Internationale» du 30.10.1952 se trouve aux ATK. Ibidem
- 396 Voir ANLux / dossier EPU / K 410.
- 397 Le certificat du 17.2.1953 du Dr. Raymond Schaffner pour TK se trouve aux ATK.
- 398 Le certificat du 21.2.1953 de Heini Neumann pour TK se trouve aux ATK.
- 401 Voir ANLux / dossier EPU/K 410. Le recours de maître Joseph Kerschen du 16.11.1953 se trouve aux ATK.
- 402 Voir ANLux/ dossier EPU/ K 410.
- 403 Voir ANLux / dossier EPU / K410.
- 405 L'exposition « Confrontation» dure du 02.02. au 20.02.54.
- 406 Voir ANLux / dossier EPU / K 410
- 413 Lettre du 17.3.1956 de TK à Jean Renon, Administrateur « Arts », 140, Fbg. Saint Honoré, Paris 8e.
- 414 L'article de Robert Vrinat du 17.12.1955, paru dans le Figaro, se trouve aux ATK.
- 415 La lettre du 2.2.1956 du Secrétaire d'Etat à la Marine à Théo Kerg se trouve aux ATK.
- 416 [www.capecomespace.net/dossiers/.../début...htm](http://www.capecomespace.net/dossiers/.../début...htm) / 19. 01.2013.
- 417 <http://www.paris-lavillette.archi.fr/site-forum/2003-2004unesco.htm> 21.04.2015

- 418 Der Spiegel Nr.17 du 18.4.2105
- 419 La catalogue pour une exposition itinérante de TK dans les musées allemands se trouve aux ATK.
- 420 La lettre du 6.3.1956 de H.F.Geist à TK se trouve aux ATK.
- 421 La lettre du 17.3.1956 de TK à Jean Renon se trouve aux ATK.
- 422 Le livre de Michel Ragon « L'aventure de l'Art Abstrait », paru chez Laffont, se trouve aux ATK.
- 423 L'invitation à l'exposition à la Feigl Gallery de New-York du 11.4.-15.5.1956 se trouve aux ATK.
- 424 La lettre du 5 juin 1956 de Mme Jehanne Rajat à L'Ambassadeur Robert Als se trouve aux ATK.
- 425 Le guide de la galerie des tableaux du Wallraf-Richartz Museum de 1957 se trouve aux ATK.
- 426 L'article du 3.6.1957 du journal «Combat», «Suite aux fureurs de Phèdre» se trouve aux ATK.
- 427 L'article de TK, paru dans l'Officiel de Paris no 7 de juin 1957, se trouve aux ATK aux ATK.
- 428 Voir lettre du 23.12.1957 de TK à Werner Höll, artiste -peintre à Reutlingen, CNL.
- 429 Le catalogue de l'exposition Paul Klee à Moutier, du 30.3.- 13.4.1958, se trouve aux ATK.
- 430 La lettre du 28 avril 1958 de Jean Cocteau à TK se trouve aux ATK.
- 431 Le catalogue de l'exposition au Musée Wallon, du 12.6.- 30.9.1958 se trouve aux ATK..
- 432 La lettre du 28.8.1958 de Victor Bodson à TK se trouve aux ATK.
- 433 Voir [www. Filmportal](http://www.Filmportal) du 19.1.2013.
- 434 La lettre du 4.12.1958 du Chef des Services Administratifs des Musées Nationaux à TK se trouve aux ATK.
- 435 La lettre du 17.12.1958 de Mme J. Rajat au Prés. de l'Ass. Inter. des Critiques d'Art se trouve aux ATK.
- 436 L'invitation à l'exposition « Confrontation » de Bruxelles se trouve ATK.
- 437 L'article de Jean Rousselot du 4.4.1959, paru dans l'Echo d'Oran, se trouve aux ATK
- 438 [fr.wikipedia.org/wiki/ Programme spatial français/](http://fr.wikipedia.org/wiki/Programme_spatial_français/) 18.9.2012.
- 439 The Philadelphia Inquirer, Sunday Morning, september 27, 1959,
- 440 La plaquette de l'exposition du 3.11.-30.11.1959 de TK, «Tactilisme lunaire et terrestre» est aux ATK,
- 441 Le cahier des visiteurs de l'exposition du 3.11.-30.11.1959 de TK se trouve aux ATK.
- 442 La lettre du 23.11.1959 de Lucio Fontana à TK se trouve aux ATK.
- 443 [fr. Wikipedia.org/Wiki/ Franc Français](http://fr.Wikipedia.org/Wiki/ Franc Français), 18.9.2012

Carlo Kerg / Luxembourg, le 27 avril 2022

**Théo Kerg**  
**dans l'enseignement secondaire**  
**au Luxembourg**

[www.theokerg.com](http://www.theokerg.com)